

BURKINA FASO

MINISTRE DE L'INTEGRATION AFRICAINE
ET DES BURKINABE DE L'EXTERIEUR



FORUM NATIONAL DE LA DIASPORA
OUAGADOUGOU, les 11, 12, 13 Juillet 2018

**Thème : La contribution des Burkinabè de
l'Extérieur à la construction nationale**

Document de travail

Juillet 2018

Sommaire

Sommaire	1
Table des illustrations.....	2
Tableaux	2
Encadrés	2
1. Introduction	3
2. Quelques repères historiques sur la migration burkinabè avant, pendant et après la période coloniale	4
3. Les migrations burkinabè : caractéristiques socio-démographiques, destinations principales, réorientations, nouveaux défis et dominantes actuelles de gestion des migrations.	20
4. La diaspora burkinabè : historique, niveau d'organisation et relations avec les pays d'accueil et le pays d'origine	35
5. Impact de la migration sur le développement économique, social, culturel et politique du Burkina Faso	45
6. La diaspora burkinabè et les cadres institutionnels nationaux actuels	63
7. La participation de la diaspora burkinabè aux consultations électorales.....	71
8. Conclusion et recommandations	73
Table des matières	88

Le présent document de travail a été élaboré avec la contribution du
Pr. Ram Christophe SAWADOGO, consultant.

Table des illustrations

Tableaux

Tableau 1 : Volume des émigrations voltaïques entre 1923 et 1960 selon les différentes directions des mouvements	15
Tableau 2: Evolution des flux de migrants entre les périodes de 1969-1973 (enquête sur les mouvements migratoires en Haute-Volta) et 1988-1992 (REMUAO), selon les milieux d'origine et de destination	18
Tableau 3 : Principaux pays de destination pour les migrants burkinabè (2002-06).....	24
Tableau 4 : Situation des retours de migrants burkinabè de 2005 à 2017 selon le pays d'origine et le type de retour	27
Tableau 5 : Statut migratoire et milieu de résidence des ménages	45
Tableau 6 : flux de transferts enregistrés au cours de l'année 2016 entre le Burkina Faso et les autres pays membres de l'UEMOA	55
Tableau 7: Situation des transferts par Zone en 2016	57
Tableau 8 : la diaspora burkinabè et le cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES	66

Figures

Figure 1 : L'émigration en provenance du Burkina Faso en proportion de la population a culminé en 1970	20
Figure 2 : situation des retours de migrants burkinabè de 2005 à 2017 selon le pays d'origine et le type de retour	28
Figure 3 : Les ménages comptant des émigrés s'appuient davantage sur la main-d'œuvre agricole	48
Figure 4 : Total des transferts (millions USD) et part des transferts de fonds en pourcentage du PIB	52
Figure 5 : Vue globale de l'activité de transferts d'argent au Burkina Faso en 2016	52
Figure 6 : Flux de transferts entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA.....	53
Figure 7: vue de l'évolution des transferts de fonds au Burkina Faso de 2006 à 2016....	53
Figure 8: Situation des transferts reçus et émis entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA.....	56
Figure 9 : Situation des transferts émis et reçus au Burkina Faso par Zone en 2016	58

Encadrés

Encadré 1: Des propos de membres de la diaspora (enquête OIM, 2014) :.....	42
Encadré 2 : Article 24 de la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015.....	71
Encadré 3 : Article 48 du code électoral du Burkina Faso	72

1. Introduction

La colonie autonome de Haute-Volta, issue du Haut-Sénégal-Niger, a été créée le 1er mars 1919, d'abord pour rapprocher l'administration des administrés, ensuite, pour servir de réservoir important de main d'œuvre pour les colonies à hautes potentialités économiques.

De ce fait, elle connut une mobilité migratoire ancienne, mais amplifiée et spécifiée pour les besoins des exploitations agro-industrielles des colonies côtières et de l'Office du Niger.

Son histoire migratoire est marquée dès les premières années de l'indépendance par la signature de deux conventions de main-d'œuvre et une troisième d'intégration régionale.

Aujourd'hui, riche d'un patrimoine migratoire important, comment en assurer une gestion rationnelle, soucieuse de ses besoins de protection et réussissant une valorisation maximale de ce capital en vue de sa contribution à la construction nationale ? Avec quel cadre administratif et juridique ? Quelles orientations des actions et mesures prioritaires ? Quels partenariats avec les autorités des pays et régions d'accueil et les institutions constituant les partenaires techniques et financiers ?

Comment le contenu et les dispositifs spécifiques du référentiel actuel de développement du Burkina Faso que constitue le Programme national de développement économique et social prennent-ils ces préoccupations en compte ? En d'autres termes, comment une politique et une pratique migratoire raisonnée peuvent-elles faire de la diaspora burkinabè un acteur accélérateur et amplificateur de l'atteinte des objectifs majeurs du PNDES ?

Le plan d'exposé ci-dessous proposé souhaite apporter de la matière à partir de laquelle les réflexions concertées et débouchant sur des conclusions si possible consensuelles proposeront des réponses possibles à ces questionnements.

2. Quelques repères historiques sur la migration burkinabè avant, pendant et après la période coloniale

2.1. Ancienneté des migrations burkinabè

L'histoire lointaine du Burkina Faso se conjugue avec le phénomène migratoire. En effet, les déplacements de populations étaient connus au Burkina Faso avant la période coloniale (Sawadogo : 1973, Coulibaly : 1978)¹ :

- ✓ Dans l'ancien empire² Moose, plusieurs situations de déplacement s'observaient et avaient entre autres pour explications : (i) la candidature malheureuse d'un prince à la succession sur le trône, (ii) la mauvaise campagne agricole et (iii) les conflits divers notamment ceux liés à la chefferie traditionnelle (R.C. SAWADOGO, 1998, p.49).
- ✓ Dans le groupe social Lobi, le phénomène de la migration était ancré dans la « façon de vivre » des populations (Somé et Gbangou, 1990)

Mais la période coloniale, reste l'époque qui a fortement modifié et augmenté la migration burkinabè dans son volume. Le pays a intégré de force un système capitaliste conquérant dont les outils et les mécanismes de fonctionnement vont constituer les principaux facteurs du fait migratoire :

- ✓ L'instauration de l'impôt dès 1899 et l'augmentation constante de ses taux suivies de la manière abusive et accélérée de sa collecte et des conditions très rigoureuses de sa perception³.
- ✓ La mise en valeur des colonies par les travaux forcés de colportage des produits et d'escorte des administrateurs, l'introduction imposée des cultures d'exportation pour les champs collectifs, les recrutements militaires et autres conscriptions administratives : 6 000 travailleurs renouvelables tous les six mois pour la voie ferrée

¹Sawadogo, R.C. (1974) :« *Les études des migrations voltaïques : appréciation critique des causes et des aspects quantitatifs* ». Communication au Séminaire CVRS/IDEP sur l'état de la science sociale en matière de développement et de sous-développement, Ouagadougou, 26 novembre au 1er décembre 1973. Publié dans *Notes et documents voltaïques* 7(2), numéro spécial, janvier-mars, p. 99 à 144.

Coulibaly,S (1978) :*Les migrations voltaïques : les origines, les motifs et les perceptions des politiques*. Thèse PHD, Université de Montréal, septembre 1978.

² Sawadogo, R.C. (1998) : Deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger, document de travail, décembre 1998, 179 pages.

³Ibidem

Thiès-Kayes ; 2 000 travailleurs pour le chemin de fer de la Côte d'Ivoire ; 1 000 travailleurs pour les entreprises privées de la même Côte d'Ivoire ; 1 500 000 Moose pour la mise en valeur de l'Office du Niger.

- ✓ Le démembrement de la colonie de la Haute-Volta en 1932 et son rattachement à ses trois voisins, avec pour principal mobile l'exploitation intensive et rapide de la Côte d'Ivoire. Une portion de territoire de 153.500 km² et une population de 2 019 000 personnes furent rattachées à la Côte d'Ivoire. Une autre portion de 70 700 km² et 268 000 habitants furent remis au Niger. Enfin, une dernière portion de 52.400 km² et une population de 712 000 habitants ont été confiées au Soudan Français, l'actuel Mali (Sawadogo, 1974 : 124)
- ✓ La guerre mondiale de 1939-1945 fut un prétexte supplémentaire pour accentuer les ponctions de bras valides au Burkina Faso. C'était « 45 000 hommes chaque année » qui étaient enrôlés par le Ministre de la guerre (Burthe d'Annelet, cité par Sawadogo, 1974).

Tous ces facteurs ont conjugué leurs effets pour donner au fait migratoire burkinabè ses préoccupantes facettes d'aujourd'hui.

Au total, on peut retenir que le fait migratoire burkinabè, aujourd'hui tributaire des conditions climatiques et physiques (sécheresse et appauvrissement des sols) ou d'actes de souveraineté comme les conventions de main-d'œuvre avec la Côte d'Ivoire (1960) et le Gabon (1975) ou encore des questions d'emplois et formations, se situe historiquement avant la période coloniale. Mais les causes qui l'ont particulièrement nourri et façonné datent de cette période-là. Ceci amène à se questionner spécifiquement sur deux faits majeurs de cette période coloniale : la création et la suppression la colonie de Haute-Volta entre 1919 et 1947.

2.2. La création de l'entité autonome de la colonie de Haute-Volta et sa suppression

La création, la suppression et la reconstitution de la colonie de Haute-Volta ont fait l'objet de nombreuses présentations et analyses, notamment par les auteurs historiens, burkinabè comme étrangers : Madiéga (1978, 1981, 2002), Mandé (1995, 2009),

Coquery-Vidrovitch (1976, 1993), Hien (2010), Gervais et Mandé (2010)⁴. Toutefois, les contextes de ces événements comportent des divergences sur la nature de leurs éléments déterminants, surtout pour le deuxième.

La colonie de Haute-Volta a été créée en 1919, supprimée en 1932 et rétablie en 1947 dans ses anciennes frontières⁵. Ce qui est moins connu par contre et qui fait l'objet de versions et d'interprétations moins convergentes, ce sont les contextes et les motivations de la métropole coloniale, des responsables des colonies voisines et la part prise par certaines autorités du pays, dans l'avènement de ces actes.

Analysons les deux faits majeurs en lien avec la migration burkinabè à savoir la création et la suppression de la colonie de la Haute-Volta.

2.2.1. La création de la colonie autonome de la Haute-Volta

Avant sa création en entité autonome par le décret du 1^{er} mars 1919, le territoire de la Haute-Volta relevait de celui du Haut-Sénégal-Niger créé par le décret du 18 octobre 1904. Quels sont donc les facteurs qui ont motivé ce détachement ?

C'est Maurice Delafosse, chef du service des affaires civiles de l'AOF qui, dans une lettre du 29 juillet 1918 adressée au Lieutenant-gouverneur du Haut-Sénégal-Niger, fit la proposition de scinder la vaste colonie du Haut-Sénégal-Niger en deux entités, à savoir l'une à l'ouest qui serait le futur Soudan et l'autre à l'est qui formerait la future Haute-Volta. Le lieutenant-gouverneur formula ainsi, le 14 septembre 1918, ses analyses sur quatre plans : politique, militaire, économique et financier (Archives de Dakar, 10 G 8 (107)).

Le rapport introduit le 1^{er} mars 1919 par le ministre des colonies, Henry Simon, auprès du Président de la République française, Albert Lebrun, retient simplement le double motif à la fois politique et économique pour cette création : l'éloignement du territoire du chef-lieu du Haut-Sénégal-Niger, son étendue et la diversité de sa population dont l'efficacité de l'encadrement demande une administration plus rapprochée. « (...) *une véritable nécessité, tant du point de vue politique qu'économique, à accorder à la région la plus peuplée de la colonie cette personnalité qui a permis naguère au Haut-Sénégal-Niger*

⁴ Au plan général de l'histoire coloniale du pays, Madièga en a établi, au moins par deux fois, un inventaire de références (Madièga : 1995 : *La Haute-Volta coloniale* : témoignages, recherches, regards : 651-660; 2002 : *Burkina Faso : cent ans d'histoire* : 96-98).

⁵ La création a été faite par le décret du 1^{er} mars 1919, la suppression par le décret du 5 septembre 1932 prenant effet à partir du 1^{er} janvier 1933 et la reconstitution par la loi du 4 septembre 1947 (Madièga, 1995, 35-38).

lui-même de trouver dans une administration proche l'impulsion qui lui avait manqué jusqu'alors » (Balima, 1996 : CXCVIII).

Au niveau politique, le Ministre des Colonies assure le Président de la République française que « *La présence d'un gouverneur au centre du Mossi assurera en outre à cette province, qui se trouve la plus éloignée du chef-lieu, la régularité d'un contrôle qui, en raison de la distance, n'a pas pu être exercée d'une manière toujours satisfaisante (..). L'existence budgétaire du nouvel organisme est pleinement assurée dès le début : les ressources de la Haute-Volta s'accroissant sans cesse et atteindront leur entier développement lorsque l'arrivée du rail donnera des facilités d'évacuation inconnues jusqu'ici » (Kaboré, 2002 :15).*

Dans le domaine économique, le gouverneur-général Gabriel Angoulvant-intérimaire entre Van Vollenhoven et Merlin- écrit *a posteriori* en 1922 : « *Au point de vue économique, la Haute - Volta renferme du fait de sa population dense et du caractère des habitants, les possibilités de développement considérables, demeurées à l'état latent et que, seule, l'autonomie administrative et budgétaire, dont elle jouit désormais, va lui permettre de réaliser...Les mouvements de sa population et de son commerce se font en direction de la Gold Coast et de la Côte d'Ivoire dont elle forme l'hinterland, étant son débouché naturel sur la mer. Il était donc indispensable et rationnel de grouper ces territoires en une colonie autonome et indépendante » (Kaboré, 2002 : 16).*

Faisant un rapprochement positif avec les motifs qui avaient prévalu à la création du Haut-Sénégal-Niger, le gouverneur général de l'AOF confirme que c'est pour répondre « *aux nécessités d'une nouvelle évolution* » qu'il fait la présente proposition : « *Je suis convaincu en effet que ce sera hâter la mise en œuvre de tous les éléments de prospérité que de créer, au sein des contrées à mettre en valeur, l'organe de puissante impulsion que constituera un Gouvernement local autonome* ».

Si cet ensemble d'argumentaires a su militer en faveur de la création de la colonie de la Haute-Volta, il n'a pas pu perdurer car 13 ans plus tard, elle fut supprimée. Quels ont donc été les facteurs éventuellement nouveaux, qui ont pu militer pour sa suppression ?

2.2.2. La suppression de la colonie de la Haute-Volta

Aujourd'hui, plusieurs sources de présentations et d'analyses critiques sur la suppression de la colonie de la Haute-Volta⁶ sont disponibles. Partant de ces sources, une synthèse d'un faisceau de trois sources de pression qui ont été à l'origine de la dislocation de la colonie de Haute-Volta en 1932 peut être faite. Ce sont (i) les pressions conjuguées du rapport défavorable de l'inspecteur Bernard Sol (1931), (ii) des besoins de recrutement de main d'œuvre de l'Office du Niger (1920 à 1932) et (iii) la pression des planteurs et du gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire.

Nous partons de l'hypothèse que ce sont les intérêts de la métropole coloniale, à travers les acteurs de terrain que sont d'une part les planteurs de la colonie de Côte d'Ivoire et les initiateurs de l'Office du Niger, qui en ont été les facteurs décisifs.

a) Le rapport défavorable de l'inspecteur Bernard Sol et la remise en cause de la politique suivie dans la colonie

« *Et si l'inspecteur Sol s'était trompé ?* ». C'est à partir de cette interpellation interrogative que Alfred Schwartz a fait une présentation détaillée du rapport de Bernard Sol lors du colloque de décembre 1996 de Ouagadougou.

Pour Schwartz, l'inspecteur Sol partait, pour son argumentaire en vue de la suppression de la colonie, sur l'idée que « *La politique cotonnière mise en œuvre par le gouverneur Hesling porte une très lourde responsabilité dans les difficultés alimentaires que connaît la colonie depuis trois ans* » (Schwartz, 2002 :1296). Ses griefs concernent un problème de « *légitimité* », de méthodes et de stratégies des actions engagées : Selon Sol, le gouverneur aurait pris les initiatives à l'insu et sans l'aval de ses supérieurs hiérarchiques et serait le seul répondant des méthodes de coercition utilisées. Or, les contre-analyses faites par Schwartz montrent que la circulaire du 25 janvier 1924 par laquelle le gouverneur donnait à ses administrateurs les instructions pour la culture du coton a été confirmée par celle du gouverneur général du 15 mars 1924, y compris son recours à la coercition (Ibidem : 1293 et 1297), ce qui annule l'alibi d'illégitimité. Par ailleurs, si des conditions objectives de climat ont affecté le niveau des productions des campagnes agricoles de 1925 à 1931, de meilleures pluviométries ont qualitativement

⁶Kohler, Jean-Marie (1968) : (1968) : Activités agricoles et transformations socio-économiques dans une région de l'ouest du pays mossi. ORSTOM,, Schwartz, Alfred : La politique cotonnière du gouverneur Hesling et la dislocation de la Haute-Volta en 1932 : et si l'inspecteur Sol s'était trompé ? in Madiéga et Nao, 2002 : 1289-1311

changé la situation dès la campagne 1932-1933. Ces renversements de situations justifient la question interpellatrice de Schwartz: « *On peut d'autant plus se demander s'il a eu raison de proposer la dislocation de la colonie que dès la campagne de 1932-1933, les conditions objectives qui ont présidé à la production agricole ont de nouveau été satisfaisantes* » (Schwartz, 2002 :1306).

Un deuxième auteur critique sur la situation de la colonie de Haute-Volta est Robert De la Vignette. Celui-ci s'insurge contre la politique suivie dans la colonie par la puissance colonisatrice. Ainsi, dans un numéro du 28 juin 1932 de la *Dépêche Coloniale*, intitulé « L'économie interne de l'AOF », il annonce : « *On avait créé la colonie de Haute-Volta en 1919 pour des considérations de prestige administratif⁷ ; il est probable qu'on la supprime en 1933 pour des raisons d'économie budgétaire* » ; une perspective que regrette l'auteur, d'autant plus que pour lui, « *De toutes les colonies sans rivage de l'AOF, la plus terrienne, la mieux bloquée au cœur du continent ouest-africain, c'était la Haute-Volta* ». Il égrène alors un ensemble de griefs de mauvaise orientation de l'action coloniale dans la colonie, à la base de la situation d'indigence économique et fiscale qui motiverait sa suppression. Sont ainsi mis en cause :

- ✓ l'option pour la culture du coton en lieu et place du vivrier,
- ✓ les stratégies et les méthodes coercitives utilisées,
- ✓ la politique de main-d'œuvre : « *Là, on était sûr du succès. Il y avait de la « piétaille » ! Trois millions d'habitants. Une densité atteignant 35 au kilomètre carré. Mais, qu'a-t-on fait de cette vieille infanterie agricole ? Trop souvent de la manœuvre à pied, avec un esprit de caserne, mais non pas une utilisation rationnelle du terrain* ».
- ✓ plus précisément dans le domaine des rapports sur la main-d'œuvre entre le pays et la côte, l'auteur relève d'abord les grands effectifs partis en Gold Coast et dans les grands chantiers de chemins de fer et pronostique : « *Il est probable que les cercles essentiels de la Haute - Volta seront rattachés, l'an prochain, à la Côte d'Ivoire, colonie maritime à produits riches. On souhaite que les hommes du mil portent leurs bras au pays du cacao. L'harmonie économique n'est pas impossible entre région du mil et région du cacao, mais à condition que les hommes qui la feront*

⁷ Les justifications de l'époque, faisant valoir un besoin de rapprocher l'administration des administrés et d'en assurer une meilleure « gouvernance », sont ici ignorées, banalisées ou déformées.

restent des hommes et ne soient pas traités, les uns comme des bureaucrates, les autres comme du matériel (...) ».

b) Les pressions des initiateurs de l'Office du Niger

Ces pressions ont été évaluées des faits suivants⁸ :

- ✓ Suite à une demande de 400 manœuvres pour le courant de l'année 1920, puis de 400 autres pour fin 1921, le lieutenant-gouverneur du Soudan français répond au gouverneur général par l'affirmative, en invoquant l'intérêt primordial pour l'économie métropolitaine lié à la culture du coton ;
- ✓ Face à une autre demande de 4800 manœuvres, il précise que *« la Haute-Volta doit être appelée à participer à ce recrutement dans une large proportion »* et s'engage à s'entendre *« avec M. le Lieutenant-Gouverneur de la Haute-Volta et avec M de LOPPINOT sur les conditions communes des deux nouvelles entreprises qui n'ont pas hésité à engager des capitaux considérables pour le développement de la culture cotonnière dans la vallée du Niger...Elles peuvent compter sur l'appui le plus effectif et le plus bienveillant de mon administration »*. Le Gouverneur-général y donna son aval.
- ✓ Dans un rapport de la campagne de 1927, se révéla le fait que c'est depuis le temps de mise en place de la colonie de Haute-Volta que ses initiateurs avaient mis leur dévolu sur cette colonie, en raison de la force de travail qu'elle représentait : *« Dès 1920, le programme d'aménagement hydraulique de la région du Niger avait signalé l'insuffisance de la population indigène sur les terres irriguées par le canal de Ségou et montré la nécessité d'étudier les moyens d'y attirer une fraction importante de la main-d'œuvre agricole disponible dans les colonies voisines »*.
- ✓ Le recours à la coercition n'en est pas exclu, comme cela a déjà été précisé.
- ✓ Dans le même sens, la nouvelle colonie de Haute-Volta échappant à l'autorité du gouverneur du Soudan, on retrouve, rétrospectivement, les plaintes de celui-ci. *« C'est pourquoi en 1921, le gouverneur du Soudan laisse entendre la nécessité de surseoir à la division territoriale sous prétexte que sa fondation mettait en danger les projets d'irrigation de Béline, à cause...du manque, dans le chiffre des recettes du*

⁸ Sawadogo R.C. (2013) : La création et la suppression de la colonie de Haute-Volta à la lumière de sa fonction de « réservoir important de main-d'oeuvre », dans Giovanni Carlo/ Bruno, Immacolata Caruso, Bruno Vendi : Human mobility : migration from a European and African viewpoint, 2013, Rubbettino, p. 385.

Soudan, des contributions qui lui parvenaient autrefois du territoire légué à la Haute-Volta ».

- ✓ Sous sa pression, intervient en 1926 un premier indicateur vers le démembrement de la colonie de Haute-Volta : la décision de rattacher au Niger l'arrondissement de Say à partir de 1927.
- ✓ Enfin, c'est lors de la présentation de son projet final d'aménagement de la région à l'administration en 1929, qu'il porte l'estocade finale : « *Il demande à l'administration de constituer une « zone neutre » dans le Yatenga et ses alentours* », qui servirait de réservoir de main d'œuvre pour les futurs périmètres aménagés. Le projet d'aménagement, adopté en mars 1931, contribua sensiblement aux rumeurs sur la suppression de la colonie de Haute-Volta.

En fait, plus que des rumeurs, des projets de mettre la main sur de nouvelles ressources financières s'élaboraient, comme le révèle cette lettre numéro 109 du 2 juin 1932 du Directeur Général de l'Office du Niger accusant réception d'une correspondance du Lieutenant-Gouverneur du Soudan Français : « *J'ai l'honneur de vous accuser réception de votre lettre n° 722 du 28 mai 1932 par laquelle, tout en reconnaissant l'intérêt que présente le développement rapide de la colonisation des terres irriguées du Niger, vous voulez bien me faire connaître que les participations budgétaires de votre colonie à cette entreprise restaient subordonnées à la création de ressources nouvelles, à prévoir par exemple la dislocation de la colonie de Haute-Volta* ».

L'Office du Niger est officiellement créé par un décret du 5 janvier 1932 ; celui de la dislocation de la colonie de Haute-Volta interviendra le 5 septembre 1932 avec pour effet le 1^{er} janvier 1933.

c) La pression des planteurs et du gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire

Bien avant que n'intervienne la dislocation de la Haute-Volta, le lieutenant-gouverneur et les entrepreneurs de la Côte d'Ivoire, n'ont eu de cesse d'exprimer leurs besoins incessants de main-d'œuvre auprès des autorités de la Haute-Volta. Le lieutenant – gouverneur de la colonie répercutait les requêtes auprès de ses administrateurs, lesquels usaient de tous les moyens pour les satisfaire. L'annonce de la dislocation de la colonie voltaïque a donc été particulièrement suivie et a fait l'objet de requêtes pressantes et avec des volumes toujours plus importants.

Ainsi, le lieutenant-gouverneur, dans la période de préparation de la décision de suppression de la colonie s'oblige à expliquer, dans un rapport confidentiel du 25/02/1932 adressé au gouverneur général de l'AOF, les critères ayant présidé au choix du volume d'espace et de population pour chacune des trois colonies bénéficiaires : « *Je me suis efforcé dans la conception du projet de dislocation de la Haute-Volta de respecter à la fois les tendances économiques locales et générales de chaque région, sans négliger les facteurs ethniques et en conservant à chacune des colonies de rattachement, par la disposition géographique du projet, la faculté de contrôler et d'organiser sans solution de continuité des voies de communications nécessaire à l'économie générale dans les sens les plus caractéristiques de leurs activités* ». Au regard de l'émigration concurrentielle vers la Gold Coast, il rassure : « *Le rattachement des cercles du mossi à la Côte d'Ivoire permettait au gouverneur (de cette colonie) de prendre toutes les mesures convenables pour attirer vers (elle) la main-d'œuvre mossi et détourner à son profit tout au moins une partie du mouvement commercial actuel de la Gold Coast* »⁹. Aussi, la répartition attribuée à la Côte d'Ivoire huit cercles sur 12, d'une superficie de 153 650 km², une population de 2 011 916 habitants soit 56,4% du territoire et 67,1% de la population.

Ceci conforte bien le Lieutenant-gouverneur de Côte d'Ivoire qui, exprimant ses opinions sur les modalités du rattachement de la colonie de Haute-Volta, dans un document du 10 mai 1932, précise à propos de la main-d'œuvre : « *Il faut se féliciter de voir le réservoir de la main-d'œuvre voltaïque devenir plus accessible aux employeurs de la Côte d'Ivoire. C'est du point de vue de la Côte d'Ivoire, le gros avantage du remaniement territorial envisagé, à condition que par des mesures appropriées, on puisse détourner à notre profit le courant d'émigration dont la Gold Coast profite actuellement. Cette question est extrêmement délicate et mérite d'être étudiée avec beaucoup de soin* ».

Les multiples travaux de recherches effectués sur cette question de main-d'œuvre s'accordent sur cette importance de la main-d'œuvre étrangère dans l'animation de l'économie de Côte d'Ivoire pendant cette période coloniale¹⁰ : Tiacoh Karnot, auteur d'une étude sur une région de vieille installation des immigrés voltaïques de l'époque (Bouaflé et Zuenoula), s'exprime : « *les relations entre la Côte d'Ivoire et sa voisine du nord la Haute-Volta ont toujours été celles de deux économies complémentaires, la Haute-*

⁹ Précisons qu'en fait, 56,7% du territoire et 67,1% de la population de l'ex-colonie de Haute-Volta ont été rattachés à la colonie de Côte d'Ivoire.

¹⁰ Citons ici pour mémoire les travaux de Tiacoh Carnot : *Historique de l'implantation des villages de colonisation voltaïques en milieu forestier ivoirien (Bouaflé, Zuenoula) de 1934 à 1938*, et de Justin Zamblé Bi You : *Fondation de Bouaflé et l'évolution de la population urbaine jusqu'en 1936*.

Volta considérée comme une patrie de paysans paisibles et ardents au travail, un réservoir de main-d'œuvre, se devait d'apporter, de fournir la Côte d'Ivoire riche mais sous peuplée, la main-d'œuvre que nécessitait sa mise en valeur. Il s'agissait tout simplement de rendre effective l'interdépendance des diverses régions de la colonie ».

d) Synthèse analytique

De l'ensemble de ces trois niveaux de pressions (rapport Sol, initiateurs de l'Office du Niger, colonie de Côte d'Ivoire), laquelle des sources de pression a été la plus décisive ?

La lettre du 5 septembre 1932 introduisant le projet de décret de suppression de la colonie de Haute-Volta auprès du Président de la République Française, par le Ministre des Colonies, mentionne, sans détails, les difficultés économiques et fiscales.

Les lettres du Moogho Naaba de l'époque, les ont qualifiées d'alibi et ont notamment soutenu que même si la colonie avait fait recours aux réserves pour couvrir ses besoins de fonctionnement, ce sont ses seules propres réserves qui y ont fait face (voir, dans Balima, 2002 : 1997, le tableau sur le montant annuel des impôts de la colonie de Haute-Volta, passé de 5 000 000 de francs en 1920 à 37 000 000 de francs en 1932).

Bien sûr, en l'absence d'un état comparé des besoins respectifs, le problème posé reste difficile à trancher, mais l'alibi avancé sans non plus les démonstrations nécessaires laisse dubitatif, surtout au regard des pressions qui viennent d'être présentées.

Les analyses ici conduites traitent, il est vrai, d'un sujet déjà abordé par plusieurs auteurs et selon des interprétations différentes. Les raisons de la création, puis de la suppression de la colonie de Haute-Volta, invoquées par certains auteurs, souvent proches de celles des autorités politiques coloniales, sont manifestement insuffisantes et relèveraient davantage d'option idéologique, politique ou simplement d'insuffisance de l'accès aux informations et aux données de base, dont surtout celles des archives coloniales¹¹. Les présentations ici faites ont tenté de restituer, dans ses données essentielles¹² contradictoirement reconstituées, la réalité de l'histoire à la fois politique, économique et sociale, de la manipulation des ressources humaines de la Haute-Volta

¹¹ Gervais et Mandé, dans la conclusion de leur analyse déjà citée, estiment que l'inspecteur Sol, qui « *n'a pas été partie prenante* » du processus de la prise de la décision de suppression de la colonie, a simplement eu à donner des avis « *éclairés* » et imputent à Schwartz la responsabilité de ses propres supputations : « *Que ces avis aient été ignorés, il n'y a pas lieu de s'en étonner, mais que l'on cherche à tout prix et rétrospectivement, au détriment de la justesse de l'analyse historique, à le condamner pour des actions qu'il ne pouvait commettre, relève de la simplification abusive* » (pages 12 et 14)

¹². La taille relativement restreinte de cet article a dû faire l'économie de plusieurs données et citations non produites ici.

(aujourd'hui Burkina Faso), par la puissance coloniale, des calculs de rentabilité économique extérieurs à la colonie et de la mise sous le sceau du secret géo-politique et stratégique de son potentiel minier.

La question de l'exploitation et de l'exportation de la main-d'œuvre de la colonie de Haute-Volta est demeurée au cœur des stratégies de mise en valeur des colonies françaises de l'Afrique de l'Ouest. Elle a participé, de concert avec les autres formes de la mise sous dépendance de l'économie du pays par rapport à l'économie coloniale dans son ensemble et à celle des plantations des colonies côtières (impôts, travaux forcés, cultures de rente et délaissement des cultures vivrières), à la paupérisation et à la prolétarisation progressives et profondes de l'économie et des populations de la colonie et, par voie de conséquence, au développement de son sous-développement.

Les analyses sur les causes de la création mais surtout de la suppression de la colonie de Haute-Volta doivent sortir de l'ornière univoque du facteur dominant économique et financier globalement considéré et prendre en compte le faisceau multiple de composantes politiques, économiques, géographiques et sociologiques. Elles doivent préciser qu'il ne s'agit pas d'une pauvreté naturelle, inhérente à ses données et à ses capacités de base, mais une pauvreté acquise, induite et consécutive à un appauvrissement général progressif et continu.

Des références significatives :

-Le chercheur Italien Morabito Vittorio rapporte qu'une sourde opposition s'était formée lors de création de la colonie autonome de Haute-Volta, au point qu'il a évoqué un « *refus de la Haute-Volta par Bélimé et ses amis* ». En fait comme il le note dans son article, la colonie autonome de Haute-Volta est, dès 1921 et selon le programme colonial officiel, consacrée à offrir « *un réservoir abondant de main-d'œuvre où l'on pourra puiser* ». L'auteur précise que « plus de 7000 travailleurs voltaïques » y seront envoyés (Morabito, 2002 :1355), confirmant ainsi que « *dans la division impériale du travail, les autorités coloniales obligent les habitants de la Haute-Volta à s'ériger en « réservoir abondant de main-d'œuvre, cette fois-ci pour le Soudan et à l'occasion des aménagements du Niger (...) dans l'ambiance de contrainte et de coercition* » (Morabito, 2002 :1364).

-L'administration coloniale, constatant les départs plus importants vers le Ghana, fit instituer, en collusion avec les entreprises privées côtières, et dès 1925, une loi de

recrutement des travailleurs pour assurer la régularité et les quantités suffisantes du ravitaillement de la Côte d'Ivoire en main d'œuvre.

Ainsi, le tableau suivant montre la réorientation décisive des flux migratoires voltaïques du Ghana vers la Côte d'Ivoire, sous l'effet de cette loi et de la dislocation, en 1932, de la colonie autonome de Haute-Volta entre la Côte d'Ivoire(153650km², 2011916 habitants, soit 56,4% du territoire et 67,1% de la population), le Soudan français, actuel Mali () et le Niger ().

Tableau 1 : Volume des émigrations voltaïques entre 1923 et 1960 selon les différentes directions des mouvements

Directions des mouvements	Périodes des départs					
	1923 et avant	1924 - 1932	1933- 1939	1940- 1945	1946- 1955	1955- 1960
Côte d'Ivoire	310	1480	4100	8750	-	33960
Ghana	930	3450	3910	5210	-	15470
Sénégal	530	920	750	1010	-	420
Autres pays de AOF	1570	3170	2840	2040	-	950
France	1130	2700	3620	1710	-	100
Total	3470	11720	15020	18720	-	50900

Source: Sawadogo, Ram Christophe, 2009, tome II, volume 1, titre 1.1 : 51.

Comme on le constate et contrairement à certaines présentations, le changement d'orientation des flux migratoires du Ghana vers la Côte d'Ivoire n'a pas été « amorcé » après l'abolition des travaux forcés en 1946¹³), mais bien avant et à compter de cette loi de 1925 et surtout de la dislocation du territoire voltaïque en 1932, avec effet à partir de 1933 ; n'en ayant, dans la période de 1923 et avant, que 310 émigrés, elle en obtient progressivement 1480, 4100, 8750, alors que les flux du Ghana connaissent une progression beaucoup plus ralentie¹⁴.

¹³Dabiré, (2011) : Evolution et tendances des migrations burkinabè. 6^{ème} conférence de l'UEPA, Ouagadougou, 6-9 décembre 2011, 58 pages :40

¹⁴Sont reproduits en annexes un tableau des effectifs de Voltaïques au Ghana, sur la base de sources surtout britanniques et la carte de la dislocation du territoire voltaïque en 1932 entre la Côte d'Ivoire, le Soudan français (actuel Mali) et le Niger.

-Pour évoquer les autres ponctions de bras valides dont le pays fut victime, l'essentiel était composé des conscriptions militaires (recrutés directs et deuxième portion, ces derniers étant destinés aux plantations des entreprises agricoles ivoiriennes) et les recrutements de travailleurs du chemin de fer Abidjan–Ouagadougou (le cumul des recrutements annuels¹⁵ entre 1921 et 1933 monte à 63657 manœuvres (Ouédraogo Dieudonné, 1993).

- les conséquences désastreuses : cf De La Vignette

2.3. Ampleur des migrations burkinabè : avant et après 1960

Il s'agit ici de revisiter les migrations burkinabè d'avant et après l'indépendance sous un angle quantitatif.

2.3.1. Ampleur des migrations burkinabè avant 1960

La période coloniale a connu deux directions principales des émigrants burkinabè : le Ghana puis la Côte d'Ivoire. Selon les estimations faites à partir des données existantes, au moins 800 000 Burkinabè ont dû quitter leur pays pour le Ghana entre 1919 et 1954¹⁶.

En direction de la Côte d'Ivoire, entre 1919 et 1959, 776 418 Burkinabè ont dû rejoindre ce pays, soit par le fait des conscriptions administratives, soit par le fait du Syndicat interprofessionnel d'Acheminement de la Main d'œuvre (SIMAO) créé en 1951 à cet effet par les planteurs ivoiriens¹⁷.

Au total, entre sa création en 1919 comme entité administrative coloniale autonome et l'année 1960 où elle acquit sa souveraineté nationale et internationale, la Haute-Volta a connu, en direction de la Côte d'Ivoire et du Ghana, les hémorragies humaines minimales suivantes :

- ✓ En direction du Ghana : environ 1 765 000 personnes¹⁸
- ✓ En direction de la Côte d'Ivoire : environ 780 000 personnes (source : idem)

¹⁵ Sawadogo, R.C. (1979) : *Les migrations, problèmes des établissements actuels et éléments d'approche pour une définition des politiques de colonisation des terres neuves libérées de l'onchocercose*. Washington, 12 mai 1978. 55 pages multic. Document de travail de la Mission, sous l'égide de la Banque Mondiale, d'évaluation des aspects économiques du Programme Onchocercose, conduite des mois de janvier à juin 1978. Document repris avec la référence OCP/ECO/78.35, Ouagadougou, juillet 1979, 56 pages multic. dont 4 annexes

¹⁶idem

¹⁷idem

¹⁸Coulibaly S. (déjà cité).

Soit un total de 2 545 000 personnes (source : idem)

Deux remarques doivent être faites sur ces flux antérieurs à 1960 :

- ✓ La première est que les données statistiques de l'époque ne tiennent pas compte des flux migratoires internes qui pourtant existaient.
- ✓ La deuxième est que les chiffres ci-dessus cités ne sont pas des chiffres officiels, qui bien sûr se situent en dessous de la réalité. Il faut en plus, pour se faire une idée globale des ponctions de forces de travail effectués au détriment de ce pays, ajouter qu'entre 1920 et 1924, 56 416 manœuvres furent envoyés au Sénégal pour le chemin de fer Thiès-Kayes, qu'également et selon les recommandations de la mission Belin de 1919 à 1922, le déplacement d'un million et demi de Moosé était nécessaire pour la mise en valeur de l'Office du Niger (R. C. Sawadogo, 1979 et 2009 c et e)

2.3.2. Ampleur des migrations burkinabè après 1960

Ici, il est utile de distinguer les deux composantes de la migration burkinabè :

- la migration interne, qu'on ne peut ne pas évoquer tant qu'on parle de migration,
- la migration externe ou internationale, qui est celle davantage convoquée par la thématique du présent forum, essentiellement centrée sur la diaspora.

a) La composante de la migration interne

Les migrations internes constituent une composante importante des mouvements de populations au Burkina Faso. En 1985, ces déplacements internes représentaient 13,9% des mouvements, la proportion ayant été de 12,9% en 1996 et de 10,7 % en 2006 (source : SNMig 2016-2025). Elle revêt habituellement deux formes principales : les migrations entre zones rurales, celles des campagnes vers les villes ou exode rural ; aujourd'hui, s'y ajoute une troisième forme : celle vers les sites miniers.

Pour les deux formes principales, à savoir les migrations entre zones rurales et vers les centres urbains, les grandes zones de départ sont les régions du Plateau central, du Nord, du Centre-nord, du Sahel, du Centre, du Centre-est et du Centre-ouest. Les zones de destination sont principalement les régions des Hauts Bassins, des Cascades, du Sud-ouest et de l'Est. Quant à l'exode rural, il est polarisé sur Ouagadougou et Bobo-Dioulasso, les deux grandes villes du pays. Les taux d'accroissement urbain de ces deux

villes étaient respectivement de 7,6 % et 4,7 % entre 1996 et 2006 (source : SNMig 2016-2025).

Les treize sociétés minières actuellement en activité sont toutes situées dans les zones rurales. Naturellement, il serait difficile de les considérer tous comme des migrants, mais certains le sont, parce que venus d'autres régions du Burkina Faso.

b) La composante de la migration externe ou internationale

De l'année 1960 des indépendances à celle de 1975, le Burkina Faso devait compter, selon l'étude réalisée par la Banque Mondiale en 1978, 726 000 ressortissants immigrés sur le seul territoire ivoirien. Déjà en 1975, les résultats de l'INSD montraient que la Côte d'Ivoire restait la destination principale des émigrés burkinabè : 88,9% des 336 022 émigrés étaient partis en Côte d'Ivoire, contre seulement 8,2% pour le Ghana et 3,9% pour les autres destinations (INSD, 1979).

En se référant aux données du Réseau d'enquête sur la migration et l'urbanisation en Afrique de l'ouest (REMUAO) de 1993, la situation sur les migrations burkinabè est la suivante, de 1975 à 1993 :

Tableau 2: Evolution des flux de migrants entre les périodes de 1969-1973 (enquête sur les mouvements migratoires en Haute-Volta) et 1988-1992 (REMUAO), selon les milieux d'origine et de destination

Origine	Destination							
	Urbaine		Rurale		Etranger		Ensemble	
	1969-1973	1988-1992	1969-1973	1988-1992	1969-1973	1988-1992	1969-1973	1988-1992
Urbaine	0	0	28175	47027	11269	19624	39444	66651
Rurale	46167	63630	0	0	324753	271483	370920	335113
Etranger	15495	40592	149579	172751	0	0	165074	213343
Ensemble	61662	104222	177754	219778	336022	291107	575438	615107
Pourcentage	11%	17%	31%	36%	58%	47%	100%	100%
Ecart	6%		5%		-11%		0%	

Source : REMUA-EMUBF. Rapporté par Sawadogo (1998 et Rapport de la deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale du CSBE).

Ainsi, ce tableau confirme l'ampleur de la migration burkinabè à cette époque, dont les effectifs sont passés de 575 438 personnes entre 1969-1973 à 615 107 entre 1988-1992. Ces effectifs montrent également une augmentation des immigrations en provenance de l'étranger, lesquelles passent de 165074 personnes entre 1969-1973 à

213343 entre 1988-1992. Quant à la tendance à l'inversion que traduisent ces données au niveau de flux, cela signifie que durant cette époque, il y a eu à la fois de plus en plus de migrants de retour et d'étrangers venus au Burkina Faso.

Par ailleurs, la permanence du mouvement d'émigration depuis l'accession du pays à l'indépendance en 1960 constitue un des traits majeurs de la démographie burkinabè. Ce trait s'inscrit dans une sorte de logique de prolongement de l'héritage colonial. Il reste que la détermination du nombre des émigrés burkinabè à l'étranger reste difficile à établir. Ni les recensements généraux de population de 1975, de 1985, de 1996 et de 2006, ni les enquêtes spécifiques sur les migrations, encore moins les données des sources consulaires et diplomatiques ne permettent de connaître avec exactitude le volume des Burkinabè vivant hors du territoire national. Néanmoins, toutes les opérations de collecte ont dégagé un solde migratoire négatif pour le Burkina Faso (SNMig, 2017).

En conclusion, l'émigration burkinabè commence à se diversifier et les évolutions constatées dans les migrations sont à la fois la diversification des destinations et des types de migration. Cependant, il n'existe pas, à ce jour, des statistiques fiables pour en évaluer l'ampleur exacte. Le RGPH en cours de préparation permettra certainement de fournir quelques statistiques y relatives.

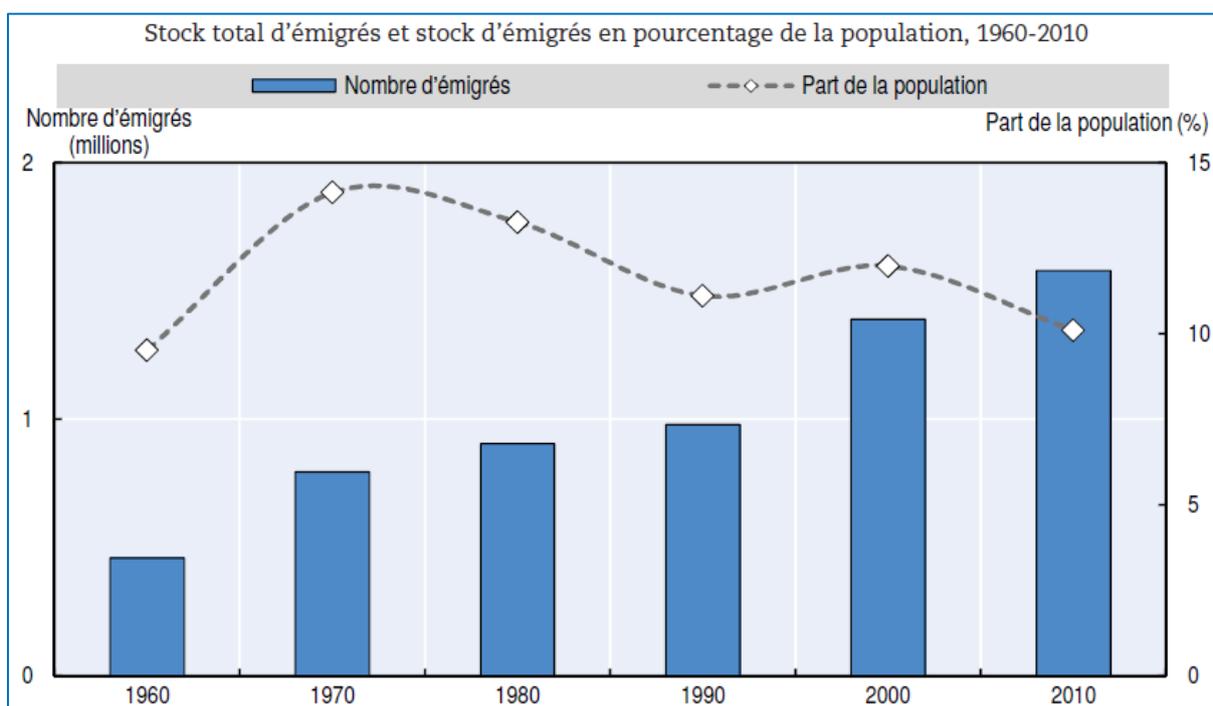
Dans l'immédiat, le contexte national actuel de préparation du vote des Burkinabè de l'extérieur a conduit le Président de la Commission électorale nationale indépendante (CENI) à donner des chiffres estimés sur le sujet, lors de sa conférence du 22 février 2018. Ici, est livré, à titre indicatif et sous réserve d'actualisation par la structure compétente, le Secrétariat permanent du Conseil supérieur des Burkinabè de l'Extérieur (SP/CSBE), le chiffre de 11 076143 Burkinabè de l'extérieur, répartis sur 56 pays. Le chiffre de base est de 10 517 156 Burkinabè, tel que révèle le résultat des chiffres transmis par les représentations diplomatiques et consulaires, auquel se sont ajoutés les chiffres d'actualisation obtenus durant le séjour de terrain de l'étude commanditée par l'OIM, en novembre et décembre 2013 et janvier 2014.

c). Le Burkina Faso continue d'être un pays d'émigration nette

Il n'existe pas encore de recueil systématique de données sur l'émigration en provenance du Burkina Faso ; en conséquence, la plupart des études doivent s'appuyer sur des estimations. Les estimations de la Banque mondiale, fondées sur les données du

recensement décennal, suggèrent que l'émigration du Burkina Faso a culminé en 1970 avec une part de 14.1 % de la population et a diminué en intensité depuis. Dans ses publications de données les plus récentes, la Banque mondiale estimait qu'en 2013 1.6 million de personnes (soit quelque 9.6 % de la population) nées au Burkina Faso vivaient à l'étranger (Banque mondiale, 2017a). La part d'émigrés relative à la population du Burkina Faso a donc diminué de manière relative et presque continue depuis 1970.

Figure 1 : L'émigration en provenance du Burkina Faso en proportion de la population a culminé en 1970



Source : Banque mondiale (2017b), à l'exception des chiffres de l'année 2010 tirés de Banque mondiale (2017c) <http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migration-remittances-data>. Banque mondiale (2017d) pour les statistiques démographiques, <http://donnees.banquemondiale.org/indicateur/SP.POP.TOTL>.

3. Les migrations burkinabè : caractéristiques socio-démographiques, destinations principales, réorientations, nouveaux défis et dominantes actuelles de gestion des migrations.

3.1. Caractéristiques socio-démographiques des émigrés burkinabè

Ces caractéristiques sont appréciées autour des variables suivantes : âge, sexe, statut matrimonial et niveau d'instruction.

3.1.1. La prédominance des tranches d'âge actif

Un regard croisé sur les données relatives à la migration burkinabè montre des proportions élevées au niveau des flux de migrants pour les personnes âgées de 15 à 60 ans en générale et particulièrement pour celles âgées de 20 à 39 ans. Pour les migrants âgés de 15 à 38 ans, les proportions sont près de 70% contre seulement 45,5% dans la population totale de 1985 contre 58,2% dans la population totale de 1993 (Sawadogo, 1998).

Des données plus récentes de la BCEAO donnent une autre vue sur l'âge des émigrants burkinabè à partir d'une statistique basée sur les transferts de fonds.

En effet, le rapport de l'enquête sur les transferts monétaires des travailleurs migrants au Burkina Faso publié par la BCEAO en 2013 montre que des quatre (04) catégories d'âges que sont les « 15 à 30 ans », les « 31 à 40 ans », les « 41 à 60 ans » et les « Plus de 60 ans », c'est le groupe d'âge « 31 à 40 ans » qui domine en termes d'envoi de fonds. Ce groupe est suivi de la tranche d'âge « 41 à 60 ans ». Le groupe le plus faiblement représenté est celui des « Plus de 60 ans ». Dans le groupe des récepteurs, ce sont les correspondants de la tranche d'âge « 15 à 30 ans » qui sont les plus nombreux avec 39,9%. Cela se justifie par le fait que ce groupe est constitué majoritairement d'élèves et d'étudiants qui reçoivent des transferts de leurs parents. Ils sont suivis des « 41 à 60 ans » et des « 31 à 40 ans ». Les correspondants récepteurs de plus de 60 ans viennent en dernière position¹⁹.

Ces données partent certes des transferts de fonds mais donnent une vue d'ensemble sur les âges des migrants burkinabè. Elles confirment que le migrant burkinabè est toujours jeune car son âge est compris entre 15 et 40 ans.

3.1.2. Le rapport masculinité favorable aux hommes

Les rapports de masculinité (M/F x 10) laissent voir une prépondérance des hommes dans la migration, surtout à partir de 45 ans : le rapport masculinité est inférieur à 100 pour les 10-44 ans puis augmente jusqu'à 59 ans, baisse de nouveau mais croît ensuite pour atteindre le pic de 223 pour les 25 ans et plus (Sawadogo, 1998).

¹⁹ Trésor Public et BCEAO : (2017) : Rapport sur le suivi de l'activité de transfert d'argent au Burkina Faso au titre de l'année 2016, 27 pages.et (2018) : Transfert rapide de fond de janvier 2014 à décembre 2017. Tableau Excel

Les choses n'ont pas trop évolué sur la question. Le rapport de l'enquête sur les transferts monétaires des travailleurs migrants au Burkina Faso publié par la BCEAO en 2013 confirme cette prédominance du sexe masculin. En effet, les enquêtés sont largement dominés par les hommes avec 71,1% contre seulement 28,9% pour le sexe féminin.

3.1.3. Statut matrimonial des émigrés burkinabè

Les émigrés burkinabè sont majoritairement célibataires. Ils constituaient 75% des migrants internes et externes en 1975 et 52,1% en 1985 dont 65,6% pour les hommes et 31,6% pour les femmes. L'enquête REMUAO a quant à elle observé une inversion de tendance avec seulement 29,4% de migrants célibataires contre 66% dans la population non migrante et 51,1% dans la population totale. On pouvait remarquer à partir de ces chiffres que les migrants de retour n'étaient célibataires qu'à 12,1% des cas.

3.1.4. Niveau d'instruction et de formation professionnelle

Au recensement de 1985, 67,7% des migrants, tous sexes et tous lieux de résidence confondus, n'ont aucun niveau d'instruction (les migrants du milieu rural le sont à 75,2%, les migrantes rurales à 97,1%). Seulement 12,2% avaient le niveau primaire. Les résultats du REMUAO-BF ont également confirmé cet état des faits : 73,92% des migrants demeuraient sans niveau.

3.2. Incidences et conséquences de ces caractéristiques socio-démographiques des émigrés burkinabè

3.2.1. Incidences et conséquences liées aux tranches d'âge actif

La conséquence essentielle liée à la prédominance des jeunes de 15-40 ans dans la population d'émigrants burkinabè est que les pays d'immigration bénéficient directement d'un transfert de la force du travail principale des pays d'émigration. Ceci représente une moindre participation à la production nationale, mais aussi une fuite de potentialités d'innovations technologiques, dont cette force, jeune, dynamique et entreprenante aurait pu être l'actrice.

3.2.2. Incidences et conséquences liées au célibat dominant

Le fait d'avoir une population migrante fortement dominée par le célibat induit un rythme de croissance démographique différent entre les lieux de départ et ceux d'arrivés des migrants. Le cas de la Côte d'Ivoire en est une parfaite illustration. En 1950,

la population de la Côte d'Ivoire ne représentait que 75% de celle du Burkina. Mais en 1975 avec le phénomène migratoire, elle a surpassé celle du Burkina Faso de 129%²⁰.

3.2.3. Incidences et conséquences liées au bas niveau d'instruction

Le fait que les non instruits et les qualifiés professionnellement dominent la population migrante burkinabè n'est pas sans conséquence sur l'employabilité de ces migrants burkinabè dans les pays d'accueil. Une étude de 1974 (Songré, cité par Sawadogo, 1974 :134) montre que les émigrés occupent dans les villes des pays d'accueil les métiers délaissés et méprisés par les nationaux de ces pays (personnels domestiques, plantons et manœuvres de services, etc.) et se retrouvent avec des salaires incapables de leur assurer une vie décente. Notons que les manœuvres des plantations et de l'industrie ont, en Côte d'Ivoire, occupé, entre 1923 et 1960, respectivement 51,8% et 23,9% des migrants burkinabè, soit un total de 75,7%.

3.3. Destinations principales et nouvelles réorientations de l'émigration burkinabè

3.3.1. Destinations principales de l'émigration burkinabè

Pour des raisons historiques, géographiques et économiques, le principal foyer d'échanges migratoires avec le Burkina Faso demeure toujours la Côte d'Ivoire. En effet, depuis les indépendances en 1960 et malgré la crise en Côte d'Ivoire, le pays est resté la principale destination des migrants burkinabè. Plus de 80 % des émigrés qui ont quitté le Burkina Faso entre 2002 à 2006 vivaient en Côte d'Ivoire en 2006. Les autres pays de destination sont principalement en Afrique : Ghana (6.1 %), Mali (5.4 %) et Gabon (1.5 %). Plus de 95 % des émigrés vivaient dans la zone de libre circulation de la CEDEAO (Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest) en 2006, alors que seulement 1.3 % vivaient en Europe. Selon la Banque mondiale, 89 % des émigrés burkinabè étaient toujours installés en Côte d'Ivoire en 2013 (2017a).

²⁰ Sawadogo, R.C. (1998) : *La migration: fait démographique majeur du Burkina Faso et facteur d'intégration régionale ouest africaine*: Conférence donnée à la demande de l'Association le Tocsin le 7 février 1998 sur 61 pages, 20 tableaux, 1 figure

Tableau 3 : Principaux pays de destination pour les migrants burkinabè (2002-06)

Pays de destination	Nombre total d'émigrés	Pourcentage du nombre total
Côte d'Ivoire	235 712	80.7
Ghana	17 837	6.1
Mali	15 739	5.4
Gabon	4 261	1.5
Divers Afrique	12 408	4.3
Europe	3 926	1.3
Autre	2 130	0.7
Total	289 883	100

Source : Dabiré et al. (2009), http://cns.bf/IMG/pdf/theme_8_migrations_fin_f.pdf.

Les données du dernier recensement de Côte d'Ivoire montrent également que la population burkinabè qui y vit a continué d'augmenter. Ainsi, le recensement de 1998 en Côte d'Ivoire révélait que 2.2 millions de Burkinabè vivaient en Côte d'Ivoire, soit 56 % des plus de 4 millions d'étrangers installés dans le pays (Merabet, 2006). Le recensement de 2014 indique que ce chiffre est passé à 3.5 millions, soit 64 % de l'ensemble des étrangers vivant dans le pays (Konan, 2015).

3.3.2. Cette émigration des Burkinabè, longtemps restée unidirectionnelle est en voie de diversification.

Depuis les crises politiques en Côte d'Ivoire (1999, 2002, 2011), les destinations des émigrations burkinabè se sont diversifiées.

La Libye, l'Arabie Saoudite, le Gabon, la Guinée Equatoriale, l'Espagne, l'Italie, la Belgique, la Hollande et les USA en particulier sont de plus en plus des pôles d'attraction de cette nouvelle dynamique migratoire, pour les jeunes de 17 à 35 ans. Le Cameroun, l'Algérie, le Soudan et le Maroc constituent des pays de transit de cette migration essentiellement clandestine.

Les destinations ghanéennes reprennent de l'ampleur suite aux bonnes performances de l'économie ghanéenne.

L'émigration des Bissa vers l'Italie est également une des nouvelles dynamiques de l'émigration des Burkinabè. Si les aspects économiques de cette migration sont assez bien documentés, le volume et l'intensité des flux sont mal connus. A ce jour, il n'existe aucune statistique fiable et aucune opération de collecte ne s'est intéressée à cette question.

Une autre dynamique de la migration internationale burkinabè est le mouvement vers l'Afrique du Nord (Lybie, Algérie, Maroc, Tunisie). C'est un mouvement nouveau qui reste encore mal documenté (Dabiré B.)

Les migrants vers ces nouvelles destinations proviennent principalement du milieu rural, mais les centres urbains deviennent de plus en plus des zones de départ vers l'étranger, surtout les jeunes et les cadres hautement qualifiés dont les départs alimentent la fuite des cerveaux.

3.4. La migration irrégulière : ses dangers et ses défis

3.4.1. Définition

Pour sa définition, l'immigration clandestine ou illégale ou encore irrégulière s'explique par l'entrée sur un territoire national d'un ou d'étrangers ne possédant pas les documents dûment délivrés (visa notamment) par les autorités des pays d'accueil concernés ou reconnus valides par les institutions de l'espace communautaire concerné.

Toutefois, dans l'espace de la CEDEAO et de l'UEMOA, le candidat citoyen de l'espace communautaire bénéficie, à l'entrée d'un autre pays membre, d'un délai de 90 jours pour régulariser tous les documents requis.

En fait, l'intolérance de cette forme de migration est relativement récente. Source du travail au noir largement toléré par les autorités publiques, elle fit prospérer beaucoup d'industries de l'Europe occidentale et ne posa de problème qu'au tournant des années 1970.

Néanmoins, aujourd'hui, il est bien plus préférable de ne pas s'y risquer, car les déserts du Sahara, de la Lybie, du Maroc et la mer méditerranée ont englouti des centaines de milliers des téméraires qui tentaient à tout prix d'atteindre les rivages du monde européen, censé être leur eldorado.

3.4.2. Motivations, causes, conséquences, dangers

Les motivations ou causes de la migration irrégulière rejoignent les causes et les motivations de la majorité des migrations, à savoir la difficulté de trouver l'emploi décent, avec une rémunération sûre et continue, donc la fuite du non accès à l'emploi, de la misère, de l'insécurité physique et morale.

De manière synthétique, voici les motifs souvent avancés pour justifier cette aventure :

- ▶ les difficultés d'obtention des visas de certains pays (excepté l'espace CEDEAO qui l'a supprimé) qui ont limité la migration régulière au profit de la migration clandestine ;
- ▶ la quasi absence d'informations aux migrants potentiels sur les politiques de migration et d'emploi dans les pays de destination ;
- ▶ les difficultés rencontrées sur le terrain par les acteurs de la société civile pour sensibiliser et prendre en charge un grand nombre de migrants potentiels ;
- ▶ la portée très restreinte des modalités d'accompagnement pour les jeunes expulsés et rapatriés au pays, les insuffisances en matière de suivi et de conseil aux migrants qui décident de retourner dans leur pays d'émigration (faiblesse de l'incitation, déficit d'accompagnement et de soutien structurel aux porteurs de projets de développement).

Malheureusement, cette migration clandestine se fait donc en violation des règles légales et entraîne des cas de naufrages, de morts et souvent la non intégration de ces migrants illégaux dans leurs pays d'accueil. Beaucoup d'entre eux meurent lors de la traversée par pirogue et finissent au fond de la mer. A titre d'illustration, le nombre de migrants qui seraient morts en Méditerranée pourrait avoisiner 2000 sur les quatre premiers mois de l'année 2015 soit 30 fois plus que sur la même période en 2014.

Si après tout, les migrants clandestins arrivent à entrer dans le pays d'accueil, ils se retrouvent au chômage subissant toute sorte de maltraitances. D'autres tombent dans le banditisme, le vol, la délinquance voire le terrorisme. Même s'ils arrivent à s'intégrer, ils ne reçoivent que des miettes comme fruits de leur travail.

L'on note également la corrélation entre migration clandestine et traite des personnes. Le cas de la traite des enfants burkinabè vers des pays voisins comme le Mali en est une illustration.

Sur le plan des droits humains, les migrants sont souvent soumis à des mesures et actions discriminatoires et racistes, dont notamment l'exploitation, les expulsions de masse, les persécutions et autres exactions.

Les violations des droits des migrants sont monnaies courantes tant dans tout le processus migratoire aussi bien dans les pays de transit que de destination. Les migrants clandestins africains constituent les groupes de migrants les plus exposés à la privation de leurs droits.

Le résultat, pour ceux qui obtiennent cette chance, c'est le retour à temps dans le pays d'origine, de manière volontaire avec une assistance éventuellement, ou à défaut, les retours forcés.

3.4.3. Volume des migrants de retour au Burkina Faso

Le Burkina Faso bénéficie de l'assistance d'une organisation internationale, l'Organisation internationale des migrations (OIM) souvent appuyée dans ses missions par une institution nationale, le Secrétariat permanent du Conseil national de Secours d'Urgence et de Réhabilitation (SP/CONASUR).

Voici le recueil de statistiques que nous livrent les deux institutions :

- ✓ 1999 : 360000 Burkinabè de retour;
- ✓ 2002 : 118000 Burkinabè de retour;
- ✓ 2011 : 90937 Burkinabè de retour;
- ✓ 2016 : 3048 Burkinabè de retour.

Les pays de provenance des Burkinabè de retour sont la Côte d'Ivoire, la Libye, la Guinée Conakry, le Mali, le Gabon, le Ghana, la Guinée Équatoriale, le Cameroun, la République de Centrafrique, la Mauritanie, le Niger, le Nigéria, la Suisse, l'Italie, le Liban, l'Israël et l'Arabie Saoudite.

Voici, ci-dessous, le tableau des retours volontaires et des retours forcés, selon les années, les types de retour et les pays de provenances, de 2005 à 2017. Les choix de cibles d'actions de prévoyance préventive par toutes les voies utiles (diplomatiques, consulaires, associatives) sont tous indiqués. Le tableau est suivi d'un graphique illustratif.

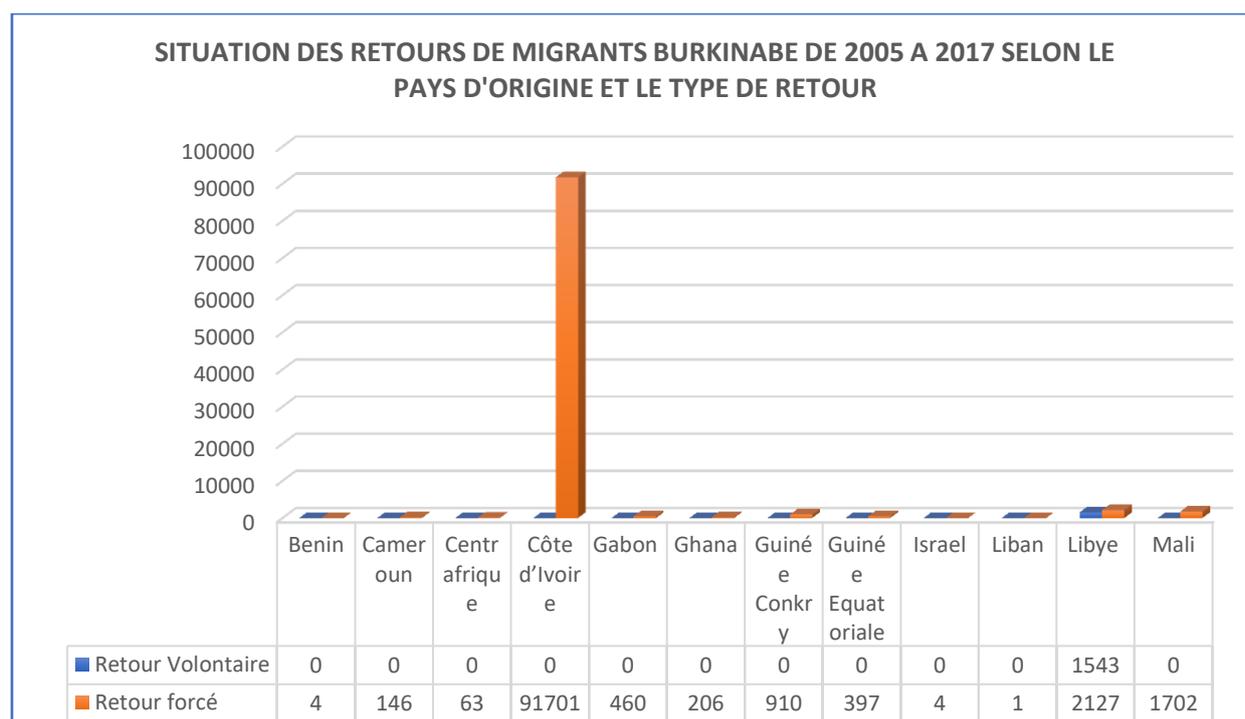
Tableau 4 : Situation des retours de migrants burkinabè de 2005 à 2017 selon le pays d'origine et le type de retour

Pays de provenance	Type de retour										TOTAL
	Retour volontaire					Retour forcé					
	2005 à 2014	2015	2016	2017	Total	2005 à 2014	2015	2016	2017	Total	
Benin	0	0	0	0	0		0	4	0	4	4
Cameroun	0	0	0	0	0	146	0	0	0	146	146
Centrafrique	0	0	0	0	0	63	0	0	0	63	63
Côte d'Ivoire	0	0	0	0	0	89504	30	2167	0	91701	91701
Gabon	0	0	0	0	0	137	196	127	0	460	460

Ghana	0	0	0	0	0	152	54	0	0	206	206
Guinée Conakry	0	0	0	0	0	0	233	315	362	910	910
Guinée Equatoriale	0	0	0	0	0	270	127	0	0	397	397
Israël	0	0	0	0	0	4	0	0	0	4	4
Liban	0	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1
Libye	0	238	434	871	1543	2127	0	0	0	2127	3670
Mali	0	0	0	0	0	1700	2	0	0	1702	1702
Mauritanie	0	0	0	0	0	10	0	0	0	10	10
Niger	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Nigeria	0	0	0	0	0	40	62	0	53	155	155
Suisse	0	0	0	0	0	2	0	0	0	2	2
TOTAL	0	238	434	871	1543	9415	704	2613	416	97888	99431

Source : SP/CONASUR, 2018

Figure 2 : situation des retours de migrants burkinabè de 2005 à 2017 selon le pays d'origine et le type de retour



Source : SP/CONASUR, 2018

Au-delà des migrants classiques, le Haut-Commissariat des Réfugiés (HCR) également nous fait savoir que le Burkina Faso a des émigrés non volontaires (« réfugiés »), au nombre de 2529 répartis dans les pays suivants : Etats-Unis (40,25 %), Italie (36,40 %) et France (8,78 %) (UNHCR Population Statistics, 2005).

3.4.4. Accueil et réinsertion des migrants de retour

Selon les informations recueillies, le SP/CONASUR relevant du Ministère en charge de l'Action sociale et de la solidarité nationale, est la seule structure publique et nationale qui intervient dans la gestion de cette situation dans laquelle se retrouvent des compatriotes.

Les tâches de l'accueil sont énormes : accueil, installation dans les sites d'urgence, entretien, préparation et accompagnement pour le retour de chacun à son lieu de résidence, prise en charge sanitaire, prise en charge des enfants, y compris les situations de scolarisation, la reprise de contact avec les familles, les négociations et les propositions de modalités de réinsertion, y compris les mécanismes à définir et le suivi des projets à assurer, etc.

C'est dire que les difficultés sont légion, les insuffisances d'infrastructures et de moyens d'action réelles.

Ces situations sont le lot possible de tous les départs en migration non suffisamment préparés ou qui se retrouvent face à des contextes imprévus. Des recommandations fortes d'informations et de sensibilisations sur les dangers et les défis de la migration irrégulière ou clandestine ont été déjà formulées par les rencontres antérieures sur la thématique (symposium national sur la migration de 2006, forum national sur la migration et le développement de 2017). Des activités ont pu y être menées par des partenaires de certains projets comme celui de l'assistance de la coopération suisse à la Direction des politiques de population du Ministère en charge des finances, de l'économie et du développement entre 2016 et 2017.

Toutefois, ce sujet des retours volontaires et/ou forcés de migrants burkinabè à l'étranger demeure une préoccupation à garder en vue de manière permanente, préventive et anticipatrice, afin de nous éviter des situations de crise sociale ouverte. Les situations difficiles des rapatriés de 1999 de Tabou, des victimes de la crise socio-politique de septembre 2002, puis celle post-électorale de 2010, sont encore dans les mémoires. Le cas du Mont Péko dont tout le monde attend une issue heureuse des concertations entre délégations officielles burkinabè et ivoirienne est également suivi.

De fortes recommandations doivent émaner du présent forum de la diaspora pour énoncer les mesures préventives nécessaires à prendre et les concertations utiles entre

tous les acteurs concernés (pouvoir public, partenaires internationaux et organisations de la société civile).

3.5. Les orientations dominantes actuelles de la gestion des migrations : migrants de retour, réadmissions, réinstallations.

Ces orientations dominantes actuelles se situent à plusieurs niveaux :

- Le niveau national,
- Le niveau sous-régional (UEMOA et CEDEAO) et régional (Union africaine)
- Le niveau international (du processus de Rabat avec l'Union européenne et avec l'ONU et la Banque mondiale).

3.5.1. Niveau national burkinabè

Le référentiel aujourd'hui est la Stratégie nationale de Migration 2016-2025 (SNMig) et son Plan d'actions triennal 2016-2018 (PA/SNMig), tous adoptés par le Conseil des Ministres du 8 mai 2017.

Le thème central du présent forum portant sur la diaspora, il est important de connaître les axes stratégiques qui la concernent :

- L'axe stratégique 2 et les actions suivantes :
 - * consolider les mécanismes d'application des accords et conventions en matière de migration , y compris le droit d'asile et de vote ;
 - * renforcer la représentation diplomatique et consulaire du Burkina Faso à l'étranger.
- L'axe stratégique 3 et toutes ses quatre actions :
 - * promotion des mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè ;
 - * encouragement des transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale ;
 - * encouragement de l'investissement des capitaux étrangers dans les divers secteurs de production ;
 - * soutien des initiatives de promotion de l'expertise nationale.
- L'axe stratégique 4, relatif à la recherche sur les migrations, concerne également la diaspora. Ses deux actions sont :
 - * renforcement de la collecte et de l'analyse des données ;
 - * mise en place d'un observatoire sur les migrations.

Compte tenu de cette qualité de référentiels dans le secteur, les deux documents bénéficieront d'une présentation adéquate durant le présent forum, pour en faire l'état actuel de mise en œuvre et des mesures d'accompagnement importantes à prendre. Certainement que des recommandations pertinentes seront formulées par le présent forum.

Dans le même sens, l'exposé prévu sur le PNDES, relèvera également les objectifs et les axes stratégiques qui interpellent les migrants et la diaspora (capital humain, droits humains, création d'emplois et d'industries). Ici aussi, des recommandations pertinentes seront formulées au compte de la diaspora.

3.5.2. Le niveau sous-régional (UEMOA et CEDEAO) et régional (Union Africaine)

Le document « Mémoire sur l'état d'exécution du mandat du Président du Faso sur la libre circulation des personnes et des marchandises », daté du 23 mars 2018 informe sur cette mission importante confiée au Chef de l'Etat.

Ainsi, la 43^{ème} session ordinaire de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CEDEAO, tenue les 17 et 18 juillet 2013 à Abuja au Nigeria, a confié au Président du Burkina Faso, la responsabilité du suivi de l'application effective des Protocoles de la CEDEAO sur la libre circulation des personnes et des marchandises. Le point de la question a été fait au cours de la session extraordinaire de leur Conférence tenue le 25 octobre 2013 à Dakar (Sénégal). Une décision prise a été la création d'une Task Force sur la libre circulation des marchandises. Depuis, une série d'activités se sont déroulées :

-i). La mise en place de la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO (TF/SLE) a été également présentée lors du Forum régional citoyen sur la libre circulation des personnes et des marchandises, tenu du 3 au 5 juillet 2014 à Ouagadougou, qui a son tour a entériné ces dites propositions : , la Task Force sur le Schéma de Libéralisation des Echanges de la CEDEAO a été formellement créée par le Règlement d'Exécution PC/REG 01/11/15 du 25 novembre 2015 : membres de la Task Force, au nombre de 07 personnalités, ont été installés par le Président du Faso, dans leur fonction le 20 mai 2016 à Ouagadougou.

-ii).L'un des acquis majeurs du régime de la libre circulation des personnes est l'adoption de la carte nationale d'identité biométrique CEDEAO pour simplifier les conditions d'entrée et de séjour dans les Etats Membres

-iii).L'élaboration d'un ensemble de documents de contrôle uniformisés et sécurisés notamment le manifeste électronique des passagers, les fiches de fouille de la police, de la douane, des eaux et forêts et de la gendarmerie qui opéreront désormais dans les gares routières.

Au niveau national, le document de référence estime qu'il conviendra de poursuivre les activités d'information et de sensibilisation au profit des acteurs et de suivre la mise en œuvre des recommandations de l'aide-mémoire élaboré lors de la première visite de la délégation de la Task Force au Burkina Faso. Des réunions sont prévues dans ce sens avec les structures concernées.

La diaspora burkinabè, très active dans les activités de transports ou dans l'acheminement au pays, de marchandises diverses (consommation, construction, etc.), devra suivre de près l'évolution de ces dossiers. Des recommandations du présent forum y seront également utiles.

3.5.3. Le niveau international (notamment le processus de Rabat avec l'Union européenne).

Le processus de Rabat, adopté par une conférence ministérielle entre l'Union Européenne et les Etats africains, depuis 2006, régit les relations de coopération entre les deux parties, selon la bonne formule de « gestion concertée des flux migratoires ».

Deux dernières rencontres entre les deux parties peuvent ici être utilement rappelées : le sommet de la Valette et celui d'Abidjan

-a).Le sommet de la Valette, tenu les 10 et 11 novembre 2015, a adopté un plan d'actions articulé autour de cinq domaines prioritaires et de seize initiatives prioritaires qui devaient être lancées avant fin 2016, à mettre en œuvre dans le plein respect de la souveraineté des pays et des législations nationales, et en tenant compte des spécificités nationales.

Dans ce cadre, a été adopté un nouveau fonds d'affectation spéciale d'urgence de l'UE pour la stabilité et la lutte contre les causes profondes de la migration irrégulière et du phénomène des personnes déplacées en Afrique : un financement supplémentaire

contribuera à ce qu'une aide soit fournie de manière flexible, rapide et efficace pour favoriser la stabilité et contribuer à une meilleure gestion des migrations. Plus précisément, le fonds d'affectation spéciale aidera à lutter contre les causes profondes de la déstabilisation, des déplacements forcés et de la migration irrégulière, en renforçant les perspectives économiques et l'égalité des chances, la résilience des personnes vulnérables, ainsi que la sécurité et le développement. En outre, la Banque européenne d'investissement, en coopération avec les partenaires africains, la Commission et d'autres institutions financières, peut fournir un financement pour contribuer au rétablissement des conditions favorables à une croissance économique autosuffisante et au développement du capital humain.

Dans le ***cas spécifique de la diaspora***, ce plan envisage de « promouvoir le rôle joué par la Diaspora dans les pays d'origine », par trois actions spécifiques : i) concevoir des actions spécifiques par pays visant à renforcer l'impact en matière de développement des diasporas de migrants, tant dans l'UE et les pays associés qu'en Afrique, sur leur pays d'origine ; ii) dans ce contexte, développer au niveau des diasporas des modèles d'investissement visant à tirer parti des économies des migrants pour le développement des entreprises locales et la promotion du développement économique local ; iii) renforcer encore la communication des pays à l'intention de leur diaspora et la connaissance qu'ils ont de celle-ci.

Egalement de manière spécifique, le plan d'actions prévoit, pour le point 4, de « prévenir la migration irrégulière, le trafic de migrants et la traite des êtres humains et lutter contre ces phénomènes », en apportant un concours à l'élaboration et à la mise en œuvre de cadres législatifs et institutionnels appropriés, en concordance avec la Convention des Nations unies contre la criminalité transnationale organisée, les protocoles des Nations unies contre le trafic illicite de migrants par terre, air et mer et contre la traite des personnes, en particulier des femmes et des enfants, et le protocole de 2014 relatif à la convention de l'OIT sur le travail forcé.

Enfin, les sujets de « retour », « réadmission » et de « réintégration » constituent le point 5 des engagements de ce sommet de la Valette. Les participants ont convenu de renforcer la coopération afin de faciliter le retour et la réintégration durable des migrants irréguliers, que ce soit en provenance des États membres de l'UE et pays associés ou des pays africains de transit et de destination, compte tenu de l'obligation faite à chaque État en vertu du droit international, y compris aux parties signataires de

l'accord de Cotonou, en vertu de son article 13, de réadmettre leurs propres ressortissants dans le respect absolu de la dignité des personnes et du principe de non-refoulement. Ainsi, ils ont adopté une déclaration solennelle sur le sujet : *"Nous sommes déterminés à renforcer la lutte contre la migration irrégulière conformément aux accords existants et aux obligations qui nous incombent en vertu du droit international, ainsi qu'aux arrangements établis d'un commun accord en matière de retour et de réadmission. Nous convenons de donner la préférence au retour volontaire et réaffirmons que tous les retours doivent s'effectuer dans le plein respect des droits de l'homme et de la dignité humaine. Nous améliorerons la coopération en matière de retour et de réintégration durable, qui ne pourra que renforcer la politique en matière de migration et de mobilité, la rendant plus performante et plus complète"* et conviennent de : i) mettre en place des modalités pratiques de coopération et des dialogues bilatéraux portant sur la mise en œuvre des retours en ce qui concerne, en particulier, l'identification des personnes et la délivrance de documents de voyage ; ii) organiser, au cours de la première moitié de 2016, un séminaire sur les meilleures pratiques dans le domaine des procédures de retour et de réadmission, y compris en ce qui concerne les procédures d'identification pratiquées dans les pays européens, la délivrance de pièces d'identité et le traitement de la documentation.

Ce sont, ici, des engagements forts que les autorités burkinabè peuvent rappeler à l'Union européenne.

-b). Le sommet d'Abidjan : ce 5^{ème} sommet Europe-Afrique, tenu à Abidjan les 29 et 30 novembre 2017 a été marqué par les scandales de pratiques d'esclavage subies par les migrants africains en Lybie. La grande décision a été de lutter contre le drame de l'immigration clandestine et de ses dérives comme les marchés d'esclaves en Lybie : démanteler les réseaux et leur financement, reconstituer un Etat pérenne en Lybie, maintenir fermée la route de la Méditerranée, intensifier les efforts pour offrir à la jeunesse africaine une éducation de qualité, augmenter les investissements pour accélérer la croissance et offrir plus d'emplois aux jeunes africains, réaffirmer également son soutien au G5 pour mieux lutter contre le terrorisme.

Au plan national, la délégation de l'Union européenne soutient, en conformité avec les décisions des deux sommets, les projets suivants :

- ✓ Made West Africa, couvrant 6 pays ouest-africains dont le Burkina Faso, les autres étant le Ghana, la Guinée, le Sénégal, la Sierra Léone, le Togo ;
- ✓ Initiative EUTF-OIM pour la protection et la réintégration des migrants, Burkina Faso ;
- ✓ Développement et renforcement des mécanismes transnationaux de référencement des enfants et jeunes migrants en Afrique de l'ouest (couvre 15 pays de la CEDEAO) et au Maghreb ;
- ✓ Promouvoir une gouvernance sous-régionale efficace des migrations et de protection des jeunes en mobilité entre la Côte d'Ivoire, le Mali et le Burkina Faso
- ✓ Engagement de la diaspora pour la protection des migrants dans les situations d'urgence (DPME) ;
- ✓ Promouvoir la cohésion sociale et le renforcement des moyens de subsistance des jeunes enfants travailleurs migrants par la mise en place de mécanismes de coordination nationaux et transnationaux.

4. La diaspora burkinabè : historique, niveau d'organisation et relations avec les pays d'accueil et le pays d'origine

En information préliminaire, sachons que la majorité des études et des recherches sur les migrations burkinabè conviennent que la mobilité spatiale des populations burkinabè est antérieure à la période coloniale, mais que c'est la colonisation qui lui a façonné le faciès et les caractéristiques majeurs actuels de ses flux migratoires²¹ (Sawadogo, 1973/1974 et 1990 ; Coulibaly, 1978). L'historique de l'implantation de la diaspora burkinabè y est donc également lié, au moins pour les deux pays d'accueil que sont la Côte d'Ivoire et l'Italie.

En effet, en ce qui concerne la Côte d'Ivoire, il est connu que la Haute-Volta, constituée en colonie autonome le 1er mars 1919, fournissait déjà des contingents de main-d'œuvre à la colonie de Côte d'Ivoire. À sa suppression en 1932, sept villages voltaïques ont été créés dans le nord de cette colonie pour servir de relais aux travailleurs voltaïques qui devaient désormais fournir les contingents nécessaires à l'exploitation agro-industrielle de la Côte d'Ivoire. Dans cette optique, après la suppression du travail forcé en 1947, les planteurs ivoiriens ont dû suppléer au risque d'un ravitaillement

²¹Sawadogo (1974) et Coulibaly (1978) : op. cit.

aléatoire et insuffisant de main-d'œuvre pour leurs plantations en créant, dès 1952, le Syndicat autonome interprofessionnel d'acheminement de la main-d'œuvre (SIAMO). La toute première et seule convention de main-d'œuvre fut signée le 9 mars 1960 entre la Haute-Volta et la Côte d'Ivoire, avant même les proclamations officielles de l'indépendance des deux pays (respectivement les 5 et 7 août 1960). Cette forte présence de Voltaïques/Burkinabè en Côte d'Ivoire explique également que le souci de leur organisation en association de diaspora date des années d'avant les indépendances. C'est ce que confirment les déclarations de plusieurs responsables de la diaspora burkinabè en Côte d'Ivoire, lors du séjour de terrain, en novembre 2013. Ainsi, pour un premier intervenant, c'est depuis les années 1950 que la première association a été formée avec et sous l'impulsion d'hommes politiques comme Ouezzin Coulibaly.

Dans le cas de l'Italie, l'implantation des Voltaïques/Burkinabè ne semble pas être une implantation directement venue du pays d'origine. Effectivement, les résultats des travaux de Blion (2005 : 19) concluent dans la même orientation : la prolongation d'une trajectoire migratoire dont les premières étapes se situent en Côte d'Ivoire et/ou au Gabon. Là aussi, les versions des *Italianos* ne démentent pas cette trajectoire migratoire, ni à Rome, ni à Milan auprès du « doyen ». Cet historique précise les raisons pour lesquelles la majorité des Burkinabè arrivant en Italie transitent d'abord par la région de Naples en raison de leur statut de clandestin, avant de rejoindre la région du Nord plus industrialisée et où les droits des travailleurs sont mieux garantis. Il renseigne également sur le caractère très prononcé, en Italie, des types « échelonnés » des associations de la diaspora burkinabè : d'abord de type familial (patronymique ou clanique), puis du niveau des villages et des communes. Fort heureusement, les acteurs de ces bases ont vite décidé d'élever le niveau des regroupements de la diaspora pour le hisser au niveau national et régional. Ainsi ont pu voir le jour des regroupements comme « Association des Burkinabè unis de Naples (ABUN) », créée le 1er février 2009, « Association beogneere de Naples (ABNN) », et surtout la « Fédération des associations des Burkinabè de l'Italie (FABI) », initialement « Union des associations des Burkinabè d'Italie (UABI) », créée depuis 2005 et qui vient de régulariser sa situation

administrative en janvier 2014 par l'obtention de son récépissé de reconnaissance le 27 janvier 2014²².

Au total, cet historique de l'implantation des associations de la diaspora burkinabè dans les pays d'accueil a manifestement des répercussions sur certaines des caractéristiques actuelles de la diaspora burkinabè, dont le niveau de leur dynamisme et les orientations de leurs actions. Il en est de même pour les perspectives de leur prise en compte comme facteur de développement du Burkina Faso.

Dans la même optique, savoir quel est l'état des associations par exemple de migrants de retour au pays d'origine permettrait à la diaspora et aux structures soucieuses de leur suivi, de savoir si les structures extérieures peuvent bénéficier de répondants internes.

4.1. Niveau d'organisation de la diaspora burkinabè et questionnement sur leurs bases ou critères de mise en place

4.1.1. Niveau d'organisation

La majorité des associations de la diaspora burkinabè sont de créations relativement récentes, soit plus de la moitié des associations (61,7 % à partir de 2006 et plus d'un tiers sont nées après 2010). Cependant, un nombre important de ces associations sont bien plus anciennes (OIM, 2016).

Le niveau d'organisation présente bien d'insuffisances car lors de l'étude de l'OIM sur la diaspora burkinabè, les services diplomatiques et consulaires, y compris les services administratifs et communaux du pays d'origine accusent d'importantes lacunes dans la conservation des archives administratives de la diaspora burkinabè. A cela s'ajoute le fait que dans le pays d'origine on observe des difficultés d'accès aux archives existantes sur cette même diaspora (OIM, 2016).

Du point de vue de leur envergure, les associations de diaspora burkinabè sont, aujourd'hui, en majorité d'envergure nationale (OIM, 2016). Même s'il faut noter qu'elles sont près de la moitié à se situer toujours entre le niveau régional, provincial et villageois.

²²Une présentation plus détaillée de l'historique de constitution des diasporas de la Côte d'Ivoire, de l'Italie et de la France figure dans les annexes de l'ouvrage consécutif à l'étude de la diaspora burkinabè dans ces pays OIM/Sawadogo, 2016).

4.1.2. Dénomination et raisons sociales

Parlant des dénominations des associations de la diaspora et de leurs significations, la gamme est très variée, les sens contextuels et philosophiques également. En voici quelques illustrations :

- ✓ « Sig-noghin » : nous sommes bien arrivés sur une terre prometteuse ;
- ✓ « Lafi-la-bumbu » : la santé (est) la base de tout ;
- ✓ « Beog-néré » ; préparons-nous à de beaux jours, à des lendemains meilleurs ;
- ✓ « Teeg-taaba » : cultivons la solidarité, unissons-nous ;
- ✓ « Union fraternelle du Yatenga » ;
- ✓ « Union des hommes intègres du Burkina » ;
- ✓ « Association dagaratieta » (association de soutien entre Dagara) ;
- ✓ « Amicale des super-leaders de l'abattoir » ;
- ✓ « Woom-waodo » : hier a été dur, mais nous nous en sommes bien sortis ;
- ✓ « Association song-taaba » : Association de solidarité ;
- ✓ « Union de la jeunesse montante » ;
- ✓ « Association sugri-nooma » : association pour le pardon mutuel ;

Les raisons de création des associations de diaspora sont multiples et découlent souvent d'une situation de désarroi devant laquelle les personnes concernées se sentent impuissantes tant qu'elles restent isolées. Les porte-paroles des premiers immigrés ont, en illustration de ces situations difficiles, décrit le désarroi de ceux-ci lorsqu'ils se sont retrouvés à l'étranger sans connaître personne dans le pays d'accueil, alors qu'ils sont obligés de trouver une solution à leurs difficultés. Des situations similaires peuvent être celles de dénuement individuel ou familial ou de groupe social de jeunes, de personnes en chômage, de personnes âgées sans soutien, etc.

De ces raisons découlent les objectifs poursuivis qui se résument en ces thématiques (OIM, 2016) :

- ✓ Entraide et solidarité entre Burkinabè (37%)
- ✓ Développement socioéconomique du Burkina Faso (16%)
- ✓ Défense des droits et intérêts de la communauté burkinabè (25%)
- ✓ Promotion de la culture burkinabè (07%)
- ✓ Amélioration des conditions de la femme (10%)
- ✓ Défense des intérêts des rapatriés (01%)

- ✓ Autres (05%)

Les domaines d'intervention, eux se résument en cinq (5) thématiques (OIM, 2016) :

- ✓ Promotion sociale (42%)
- ✓ Droit et justice (26%)
- ✓ Formation et culture (8%)
- ✓ Economie (15%)
- ✓ Agriculture (04%)
- ✓ Autres (04%)

4.1.3. Niveau de reconnaissance des associations de diaspora burkinabè

De manière générale, la reconnaissance d'une association de diaspora se fait d'abord dans les communes de résidence des personnes qui en font la déclaration, selon les lois et règlements administratifs en vigueur dans le pays. Dans les différents pays d'accueil, il n'y a aucune difficulté administrative d'obstruction éventuelle à la délivrance de tels documents dès lors que la procédure est suivie. C'est après cette formalité auprès des services communaux et/ou nationaux du pays d'accueil que les personnes concernées doivent en faire l'enregistrement auprès des services diplomatiques et consulaires du Burkina Faso. L'étude de l'OIM sur la diaspora burkinabè montre que seulement 47% des associations de la diaspora sont reconnues selon la description des procédures ci-dessus faite (OIM, 2016 : tableau 14). Côté enregistrement dans les services consulaires c'est seulement 46% des associations qui sont en règle (OIM, 2016 : tableau 15).

4.1.4. Observations analytiques sur les bases et les critères de constitution des associations de diaspora.

Les dénominations et les raisons sociales qui ont prévalu à la mise en place des associations de diaspora burkinabè dans les pays d'accueil, exposées au paragraphe 4.1.2, sont loin d'être exhaustives. Si dans leur majorité, ces dénominations et raisons sociales reflètent une recherche d'identité en référence aux origines, ou à la localisation des lieux de résidence, ou encore à des métiers et à des activités professionnelles, il n'est pas évident d'y classer une association comme l' « *Union des Chefs et Notables Burkinabè en Côte d'Ivoire (UCNB-CI)* ». De plus, la nature de la base du regroupement pose problème à plusieurs niveaux :

-i) la nature du regroupement est la chefferie, un type d'organisation sociétale comme la république ;

-ii) même dans le pays d'origine qu'est le Burkina Faso, il est surtout caractéristique de nos sociétés traditionnelles, a géré celles-ci pendant des siècles et a constitué, pour le cas de la colonie de Haute-Volta, le fer de lance pour la reconstitution de la colonie disloquée (revoir le paragraphe 2.2.)

-iii) même dans ce pays d'origine, toutes les entités sociétales n'ont pas le même type de chefferie traditionnelle : la révolte de la Volta noire à partir de l'année 1916 a eu pour ferment la volonté du colonisateur, admirateur de l'efficacité de gouvernance ferme de la royauté moaga, de la prendre pour modèle d'organisation centralisée afin de mieux canaliser les populations pour ses besoins de ponctions diverses (conscriptons militaires, travaux forcés, perception de l'impôt de capitation, corvées diverses, etc.) ; les députés du CNT ont organisé une cérémonie commémorative et d'hommage à ces forces de résistance à l'occupation et à la sanglante répression de cette révolte ;

-iv) jusque de nos jours, dans les sociétés concernées, qualifiées d'acéphales, sans pouvoir politique centralisé, le chef dit administratif connaît sa place réelle face à d'autres dignitaires de ces sociétés, comme le chef des masques, le chef de la brousse, le chef des fétiches, etc. ;

-v) il est vrai que le Burkina Faso, soucieux de rechercher et de reconnaître les réalités historiques de ses ensembles sociétaux, porte toujours le débat de reconnaître ou non cette chefferie traditionnelle dans sa nouvelle constitution, tant sa place réelle dans l'arène politique républicaine est porteuse de grands risques de dérapage (cf. cas de mort d'homme à Pô et à Tenkodogo par suite de divergences de vue sur les formations politiques entre des sujets et les chefs respectifs) ;

vi) en Côte d'Ivoire, lors d'un Sommet des Chefs d'Etat de la CEDA à Yamoussoukro, le Gouvernement ivoirien ayant demandé aux communautés étrangères vivant dans le pays de se désigner des porte-paroles, ce n'est pas le responsable de l'association faîtière des associations de diaspora burkinabè qui se rendit à Yamoussoukro, mais celui de l'Union des Chefs et Notables burkinabè en Côte d'Ivoire ;

vii) Il existe aujourd'hui en Côte d'Ivoire, un « Conseil national des Burkinabè de Côte d'Ivoire (CNB-CI) ».

Au regard de ces considérations et faits, le présent forum national de la diaspora, dont l'objectif ultime est de parvenir à sensibiliser et à canaliser les Burkinabè résidant hors

du territoire national, pour une contribution effective et significative à la construction nationale :

- doit-il formuler ses appels à l'adresse de tous les compatriotes burkinabè, ou se risquera-t-il à invoquer des filières non unificatrices ?
- en conséquence, l'autorité gouvernementale burkinabè ne devrait-elle pas demander à sa diaspora de constituer les associations de diaspora sur des bases plus consensuelles, moins sujettes à caution, objectives, durables ?
- la perspective souhaitable de constitution de réseaux d'acteurs et d'opérateurs économiques, entre les institutions et les opérateurs économiques du pays d'origine et les associations de diaspora des pays d'accueil ne s'en trouvera que mieux facilitée.

4.2. Etat des relations des organisations de la diaspora avec les pays d'accueil et le pays d'origine

4.2.1. Relations avec la représentation diplomatique et consulaire du Burkina Faso dans le pays d'accueil et appréciations des prestations de services

Ces relations sont certainement très diversifiées. Pour les besoins de synthèses on peut les regrouper dans les quatre principales rubriques que sont :

- ✓ la quête et la réception d'informations de la part des services diplomatiques et consulaires ;
- ✓ la participation aux activités organisées à ce niveau (par ou/et à) ;
- ✓ la participation à l'accueil d'autorités ;
- ✓ les réponses faites aux problèmes soumis.

L'étude de l'OIM (2016) fait ressortir que plus de 71 % entretiennent toutes ces relations. Parmi ces relations, les plus fréquentes sont respectivement la quête et la réception d'informations (29, soit 45 %), puis viennent les réponses aux problèmes soumis et, conjointement, la participation aux activités initiées par les ambassades et par les consulats, ainsi que les soutiens apportés aux activités des associations. L'étude montre que les services diplomatiques et consulaires de la Côte d'Ivoire sont les plus fréquentés, suivis par ceux de la France, puis de l'Italie.

4.2.2. Rapports des associations de la diaspora burkinabè avec les structures des pays d'accueil

Les associations de la diaspora burkinabè ont pu et su développer des relations du « bien-vivre-ensemble » à travers des formes multiples. A titre d'exemple, le rapport de l'OIM (2016) nous ramène à quelques faits :

- **En France** : les maisons des associations de Paris où le président de l'Union des associations burkinabè en France (UABF) est membre du Conseil d'administration, où l'UABF figure dans le recueil des OSIM (Organisations de solidarité internationale issues de l'immigration) du FORIM (Forum des organisations de solidarité internationale issues de l'immigration) avec une vingtaine d'associations membres ;
 - **En Italie** : les centres culturels intercommunautaires de l'Italie dans lesquels plusieurs responsables des associations de la diaspora burkinabè sont des « médiateurs culturels ». Le cas d'une intégration particulièrement réussie par le fait que des membres des associations de la diaspora burkinabè ont su initier et réussir à réaliser une coopérative agricole de maraîcher-culture ;
 - **En Côte d'Ivoire** : l'intégration de l'importante population historique des Burkinabè date des années de la colonisation
- on et aujourd'hui produit des brassages culturels importants, dont les partages des manifestations culturelles et sportives annuelles.

4.2.3. Sentiments de la diaspora sur son niveau d'implication dans les options de développement et les prises de décisions du Burkina Faso

En dehors des associations du pays d'origine, celles des pays d'accueil estiment ne pas être assez associées aux prises de décisions sur les grandes options de développement du pays et en ont une appréciation très négative sur leur niveau d'implication dans les processus de décisions y relatives (OIM, 2016).

Encadré 1: Des propos de membres de la diaspora (enquête OIM, 2014) :

C.N.C.I., Abidjan, novembre 2013 : « Notre prise en compte dans les décisions du gouvernement du Burkina Faso ? Là, je dis non. Je dis non et je suis même fâché. Au niveau de la structure dont je suis le président, jamais on ne pense à nous. Pourtant nous participons à tout. Mais jamais on n'a eu quelque chose en retour ou bien quelque chose qui nous encourage à poursuivre. Je n'ai eu aucune facilité par rapport à ce que je fais là-bas.

Alors que nous qui sommes ici, nous travaillons bénévolement pour le développement de la culture burkinabè. »

AEB, Bouaké, décembre 2013 : *« Bon c'est de faire un Burkina Faso ouvert à tout le monde et pas de discrimination. Aujourd'hui beaucoup de diaspora pensent investir au Burkina Faso. Avec la crise en Côte d'Ivoire, beaucoup ont vraiment vu l'importance de tourner le visage vers le pays de naissance. Hormis ça, il n'y avait pas beaucoup qui ont pensé investir au Burkina Faso... La crise a ouvert les yeux de certains qui pensent investir dans le pays de naissance. »*

ONG A.V.S.F., Abidjan, novembre 2013 : *« Il n'y a pas d'actions concrètes. En ma connaissance en tout cas je n'ai pas vu. Si le Burkina souhaite impliquer la diaspora au développement, il doit y avoir une politique d'encouragement. Il doit communiquer sur les opportunités qui sont au Burkina, afin que ceux de l'extérieur soient imprégnés. Ceux qui sont ici et qui veulent investir au Burkina ne savent pas dans quoi ils peuvent investir. Il n'y a pas de mécanisme pour aider par exemple ceux qui désirent investir dans l'immobilier. Il faut une sensibilisation, une réelle implication de nos autorités diplomatiques ».*

ONG CDP, Paris, février 2014 : *« En tant que diaspora je pense que nous ne sommes pas pris en compte. Pourquoi je le dis ? Aujourd'hui quand je vais au Burkina je n'ai pas un endroit pour aller et dire que je suis de la diaspora et que je veux poser mes problèmes (...). Déjà au niveau du pays, ils peuvent avoir la lecture des flux financiers qui viennent de l'extérieur vers le pays. Ils doivent savoir aussi que, quel que soit le pays, il y a un certain nombre de leurs ressortissants qui ont certains moyens financiers. Je me dis pour que ça soit un partenariat gagnant/gagnant entre la diaspora et les institutions au moins, c'est créer ces structures pour permettre à la diaspora d'envoyer leur argent dans des domaines structurés. »*

Au-delà des aspects ci-dessus relevés par l'étude de l'OIM (2013-014) publiée en 2016, plusieurs rencontres de la diaspora burkinabè avec les autorités burkinabè se sont tenues et ont donné lieu à des recommandations sur la question, dont certaines ont retenu l'attention des autorités burkinabè.

La « retraite gouvernementale sur la migration, le développement et la diaspora burkinabè » tenue à Koudougou les 25, 26 et 27 juin 2014 a permis de recenser

plusieurs préoccupations regroupées ci-dessous en sous-thèmes, dont certains seront repris au niveau des recommandations.

De même, plusieurs autres décisions fortes ont témoigné de l'importance accordée par les autorités à ces préoccupations des Burkinabè de l'extérieur. Citons notamment :

-i). la création d'un ministère plein chargé spécialement de l'intégration africaine et des Burkinabè de l'extérieur, sous les auspices duquel se tient le présent forum de la diaspora burkinabè ;

-ii). l'adoption, par le Conseil des Ministres du 8 mai 2017, de la Stratégie nationale de migration 2016-2025 et son plan d'actions triennal glissant 2016-2018,

-iii).le colloque international tenu à Ouagadougou les 10 et 11 octobre 2016 sur le thème : «*Contribution des acteurs du secteur privé pour la relance économique dans le cadre du mécanisme du PNDES : enjeux et mécanisme d'un partenariat gagnant-gagnant*». Une communication introduite à ce colloque par le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie en Côte d'Ivoire a traité du sujet suivant : *Contribution des acteurs du secteur privé de la diaspora à la relance économique : cas de la diaspora burkinabè de Côte d'Ivoire.*

-iv).le premier forum national, tenu à Ouagadougou les 6 et 7 avril 2017, sur le thème ; «*Migration et développement*», avec en sous-titre «*Développement économique et social du Burkina Faso :quelles contributions de la diaspora burkinabè ?*»,

-v).le forum Diaspo invest, les 10 et 11 Novembre 2017, le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso et BURKINA INVEST & CO ont organisé conjointement à Abidjan, le FORUM DIASPO INVEST sur le thème : «*Mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) : Quelle contribution de la diaspora à la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso?* »

Le nouveau ministère organise et parraine le présent premier forum national de la diaspora burkinabè, d'où sortiront de grandes décisions et orientations des actions décisives traduisant l'importance désormais qu'aura cette diaspora burkinabè et l'attente de sa contribution à la construction nationale.

Les rencontres antérieures auront beaucoup contribué à anticiper les grandes décisions attendues du présent colloque.

5. Impact de la migration sur le développement économique, social, culturel et politique du Burkina Faso

L'incidence des migrations sur les populations burkinabè prend ici en compte les effets de cette migration sur les conditions de vie des ménages (habitat, équipements ménagers), sur la santé, l'éducation, l'emploi, tout en présentant les cadres méthodologiques qui ont permis leur évaluation (typologie migratoire des ménages) et les moyens grâce auxquels se réalisent ces incidences (transferts monétaires) et un cadre prospectif qui renforcera encore davantage cette incidence des migrations (projet MIDA).

5.1. Profil migratoire des ménages du Burkina Faso

5.1.1. Une typologie dressée par l'enquête REMUAO de 1993

L'enquête du REMUAO (1993) a défini une typologie des ménages burkinabè selon leur statut migratoire et en a identifié huit (8) au total :

- 1) Ménage sans immigrant, sans émigrés (ménage dit stable) ;
- 2) Ménage sans immigrant, avec émigrés ;
- 3) Ménage sans immigrant, sans émigré et chef de ménage migrant ;
- 4) Ménage sans immigrant, avec émigrés et chef de ménage migrant ;
- 5) Ménage avec immigrant, sans émigré et chef de ménage migrant ;
- 6) Ménage avec immigrant, avec émigrés et chef de ménage migrant ;
- 7) Ménage avec immigrant, sans émigré et chef de ménage non migrant ;
- 8) Ménage avec immigrant, avec émigré et chef de ménage non migrant.

5.1.2. Statut migratoire et milieu de résidence des ménages

Tableau 5 : Statut migratoire et milieu de résidence des ménages

Statut migratoire du ménage	Urbain (%)	Rural (%)	Ensemble (%)
Ménage sans immigrant, sans émigrés (ménages stables)	62,5	60,6	66,7
Ménage sans immigrant, avec émigrés	15,2	3,9	25,1
Ménage sans immigrant, sans émigré et chef de ménage migrant	0,8	0,4	0,5
Ménage sans immigrant, avec émigrés et chef de ménage migrant	0,1	0,2	0,2

Ménage avec immigrant, sans émigré et chef de ménage migrant	0,8	1,3	1,3
Ménage avec immigrant, avec émigrés et chef de ménage migrant	0,5	0,4	0,4
Ménage avec immigrant, sans émigré et chef de ménage non migrant	15,3	6,5	7,8
Ménage avec immigrant, avec émigré et chef de ménage non migrant	4,8	22,7	4

Source : Enquête REMUAO-EMUBF, 1997, tableau V-1

Selon le milieu de résidence, on constate aussi bien dans le milieu urbain que dans le milieu rural que les proportions des ménages stables (62,5% et 60,6%) sont sensiblement les mêmes et concernent plus de 3 ménages sur 5. Toutefois, lorsqu'on fait référence à l'immigration ou à l'émigration, on constate que les ménages les plus enclins à l'émigration sont fortement représentés en milieu rural (plus de 1 ménage sur 4) plus qu'en milieu urbain (à peine 1 ménage sur 5). A l'inverse, les ménages d'accueil des migrants sont plus nombreux en milieu urbain (21%) qu'en milieu rural (12%) (REMUAO 1993).

Dans l'ensemble, la prédominance des ménages avec émigrés telle que nous montrent les chiffres durant les années 88-92 semble indiquer que le Burkina Faso reste un pays d'émigration.

5.2. Impact de la migration sur la vie des ménages burkinabè

Cette section permet d'apprécier l'impact de la migration sur les conditions de vie des ménages burkinabè. Elle se base sur deux études majeures : l'enquête REMUAO-BF de 1993 et l'enquête ISSP/OCDE de 2017.

5.2.1. Emigration et niveau de vie dans les ménages selon le REMUAO-BF

En 1993, l'enquête du REMUAO (1993) montrait qu'à l'échelle du pays, les ménages qui ont des émigrés sont relativement mieux nantis que les ménages qui n'ont aucun membre émigré. Ainsi, l'étude montrait que 31,7% des ménages avec émigrés possédaient au moins une mobylette dans le foyer contre 13,6% pour les ménages sans émigrés. Il en est de même pour la possession d'automobile : 3,2% des ménages avec émigré contre 0,4% de ménages sans émigrés. Au niveau des sources d'énergie dans le ménage, l'étude montrait que 3,5% des ménages avec un chef de ménage migrant avait

l'électricité à domicile contre 1,6% de ménages avec un chef de ménage non-migrant. Respectivement, ces deux catégories de ménages étaient dans les proportions de 32,1% et 19,6% en ce qui concerne l'utilisation du gaz butane à domicile. L'étude montrait aussi que 35,6% contre 21,27% des chefs de ménages respectivement migrants et non-migrants ont des installations relativement hygiéniques du type WC avec chasse d'eau ou latrine.

Ces données ont montré qu'il existe une corrélation entre la migration et le niveau de possibilité de développement d'un pays d'émigration à travers l'amélioration des conditions de vie des ménages.

Les données plus actuelles de l'enquête ISSP/OCDE (2017) ont confirmé cette corrélation.

5.2.2. Liens entre migration et situation des ménages selon l'enquête ISSP/OCDE

Cette enquête, sans entrer dans le détail de la typologie migratoire des ménages de REMUAO de 1993, a simplement retenu les ménages avec au moins un migrant (émigrant au moment de l'enquête, ou un migrant de retour avec au moins trois mois consécutifs de séjour migratoire, ou un immigré né ailleurs mais résidant dans le ménage depuis au moins trois mois) (OCDE/ISSP 2017 :66 et 67).

► Migration et emploi dans les ménages

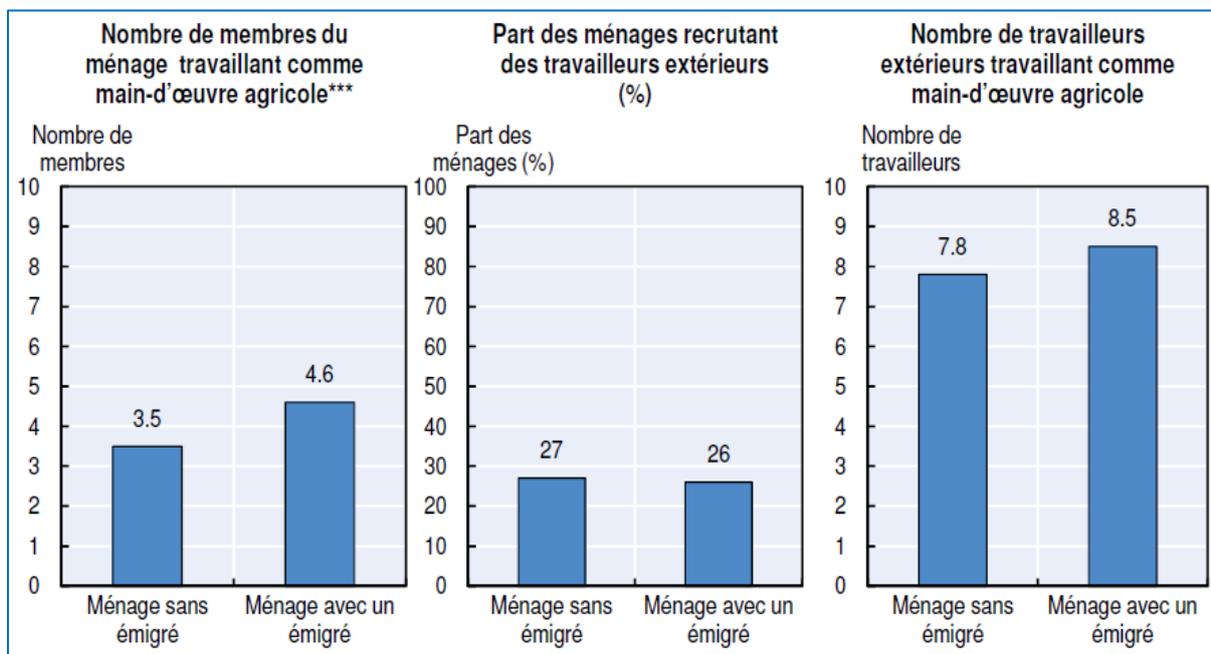
Les immigrés étudiés au Burkina Faso sont bien intégrés au marché de l'emploi burkinabè car ils sont en majorité hautement qualifiés et/ou répondent mieux aux attentes du marché de l'emploi. La plupart de ceux-ci sont des Burkinabè nés à l'étranger, c'est-à-dire en Côte d'Ivoire (84 %), au Ghana (5 %) et au Mali (5 %) de parents nés au Burkina Faso (ISSP/OCDE, 2017 :93).

► Migration et main d'œuvre pour les ménages agricoles

Selon l'enquête ISSP/OCDE (2017), les ménages avec émigré comptent plus de membres travaillant à la ferme que les ménages sans émigré (4.6% contre 3.5). L'étude indique également que les ménages avec émigré n'ont pas plus tendance à recruter de la main-d'œuvre extérieure (27 % contre 26 %). Cependant, les ménages avec émigrés recrutent en plus grand nombre les travailleurs extérieurs (8.5 contre 7.8 par ménage). Sur les 415 ménages comptant des migrants de retour, 387 ménages (94%) étaient des ménages d'agriculteurs, et 28 (6%) des ménages non-agricoles, soit une différence statistique

notable. Si l'on s'intéresse plus particulièrement aux ménages avec migrant (ceux qui comptent des émigrés ou des migrants de retour), les ménages agricoles gardent une longueur d'avance en termes de migration de retour (66 % contre 48 %).

Figure 3 : Les ménages comptant des émigrés s'appuient davantage sur la main-d'œuvre agricole



Source : enquête ISSP/OCDE, 2017, graphique 4.5 :96.

► **Les ménages agricoles comptant des migrants de retour investissent plus dans les actifs agricoles et sont plus diversifiés**

Les données descriptives de l'enquête de l'OCDE/ISSP (2017 : 18) montrent que les ménages comptant des migrants de retour ont davantage tendance : i) à investir dans les actifs agricoles qui n'en comptent pas, bien qu'ils investissent moins ; ii) à travailler dans la culture et l'élevage que les autres qui n'en comptent pas (88 % contre 73 %) ; iii) ils sont également plus susceptibles de gérer une entreprise non agricole que ceux qui n'en disposent pas (26 % contre 22 %), bien que la différence soit statistiquement peu marquée.

► **Les enfants des ménages recevant des transferts de fonds sont plus susceptibles de fréquenter l'école**

Les transferts de fonds peuvent apporter aux ménages les moyens financiers leur permettant d'investir dans l'éducation de leurs enfants. En effet, les données IPPMD de l'enquête OCDE/ISSP (2017 :103) montrent que les enfants du groupe d'âge le plus jeune (7-14 ans) dans les ménages recevant des transferts de fonds sont légèrement plus

enclins (73 %) à fréquenter l'école, que les enfants des ménages qui n'en reçoivent pas (70 %). La tendance s'inverse pour les 15-17 ans : 45 % des jeunes appartenant à des ménages recevant des transferts de fonds fréquentent l'école, contre 54 % des enfants dans les ménages qui n'en reçoivent pas. Dans le groupe d'âge des 18-22 ans, 46 % des jeunes appartenant à des ménages recevant des transferts de fonds fréquentent l'école, alors que le chiffre n'est que de 36 % chez les jeunes des ménages qui n'en reçoivent pas.

Les statistiques descriptives montrent aussi que les enfants et les jeunes des ménages avec immigré sont plus susceptibles de fréquenter l'école que les enfants et les jeunes des ménages sans immigré : 79 % des enfants (âgés de 7 à 14 ans) des ménages avec immigré fréquentent l'école, contre 69 % des enfants des ménages sans immigré. Pour les jeunes âgés de 15 à 17 ans, les chiffres correspondants sont de 59 % contre 51% (non présentés par manque de place).

D'autres illustrations de l'effet bénéfique des migrations dans la vie des individus et des ménages auraient pu être ici présentées (cf. Sinkondo, 2002, pour la zone de Houndé).

5.3. Les transferts monétaires

Un nombre important des émigrés burkinabè effectuent des transferts d'argent au profit de leurs familles et amis qui vivent dans leur pays d'origine. Ces transferts constituent une importante source de revenus pour les ménages et un apport financier non négligeable pour les comptes nationaux. Les lignes qui suivent en aborderont successivement l'organisation actuelle de ces transferts, leur importance et les utilisations dominantes, les provenances et les volumes respectifs.

5.3.1. L'organisation actuelle des transferts monétaires

Jusqu'au début des années 2000, l'activité de transferts d'argent des migrants était largement dominée par les deux sociétés internationales que sont Western Union et Money Gram. Ces monopoles ont suscité beaucoup de problèmes et de difficultés dans cette circulation de l'argent. Des rencontres entre les principaux acteurs concernés ont abouti à ce que, aujourd'hui, dans l'espace UEMOA et notamment au Burkina Faso, deux références organisent cette circulation de l'argent, en faisant une place de choix aux acteurs opérant dans le système informel et recourant au courrier électronique :

- Le Règlement n°09/2010/CM/UEMOA du 1er octobre 2010 relatif aux relations financières extérieures des Etats membres de l'UEMOA et les instructions prises pour son application ;

- L'Instruction n° 013-11-2015 de la BCEAO relative aux modalités d'exercice de l'activité de transfert rapide d'argent en qualité de sous-agents au sein de l'UEMOA.

La supervision est assurée par une étroite collaboration entre l'agence nationale de la BCEAO et le Ministère en charge des Finances, à travers la Direction générale du Trésor et de la Comptabilité publique (DGTCP).

Le secteur du transfert rapide d'argent est animé par trois (03) acteurs à savoir :

- les BIA (Banques intermédiaires agréées, au nombre de 13 en 2016 : doivent superviser et contrôler l'activité des sous-agents placés sous leur contrôle) et les SFD;

- les Opérateurs spécialisés (OS) offrant les plateformes de réseaux : Western Union (WU) et Money Gram, créées respectivement en 1871 et 1988 sont basées aux Etats Unis d'Amérique ; dans les comptes de 2016, Western Union avec 269 sous-agents représentant 88,49% de part de marché sur les 304 sous-agents ; elle est en partenariat avec sept (07) des huit (09) BIA opérant avec des sous-agents.

- les Sous-Agents (SA), au nombre de 397 inscrits, exécutent les opérations financières par l'entremise des BIA et des SFD

Grâce à ce nouveau contexte, entre 2006 et 2016, les flux de transfert effectués par les bureaux de transfert d'argent sont passés de 2 milliards à 77,10 milliards pour ce qui est des transferts reçus et de 700 millions à 40,60 milliards pour les transferts émis.

En fin 2016, sur 397 bureaux de transferts répertoriés dans la base de données de la DGTCP, les services compétents ont identifié 304 sous-agents ayant transmis les informations, 68 (22,37%) sont partenaires d'ECOBANK, 56 (18,42%) de UBA, 50 (16,45%) de CBI, 38 (12,50%) de la BOA, suivies de la BABF et de la BCB qui enregistrent respectivement 33 (10,85%) et 23 (7,56%) des sous-agents. Quant à ORANBANK, la BSIC et la BHBF elles ont enregistré respectivement 23 (7,56%), 12 (3,94%) et 1 (0,33%) sous-agents.

5.3.2. Importance en quelques chiffres illustratifs et utilisations dominantes

Les migrations sont généralement considérées comme un puissant facteur de croissance et de convergence des revenus entre les pays riches et les pays pauvres, entre le Nord et le Sud (Faini, 2007 :2). Pour le cas du Burkina Faso, plusieurs études montrent en effet que la migration au travers des transferts de fonds reste un facteur d'amélioration des conditions de vie des ménages et des finances du pays.

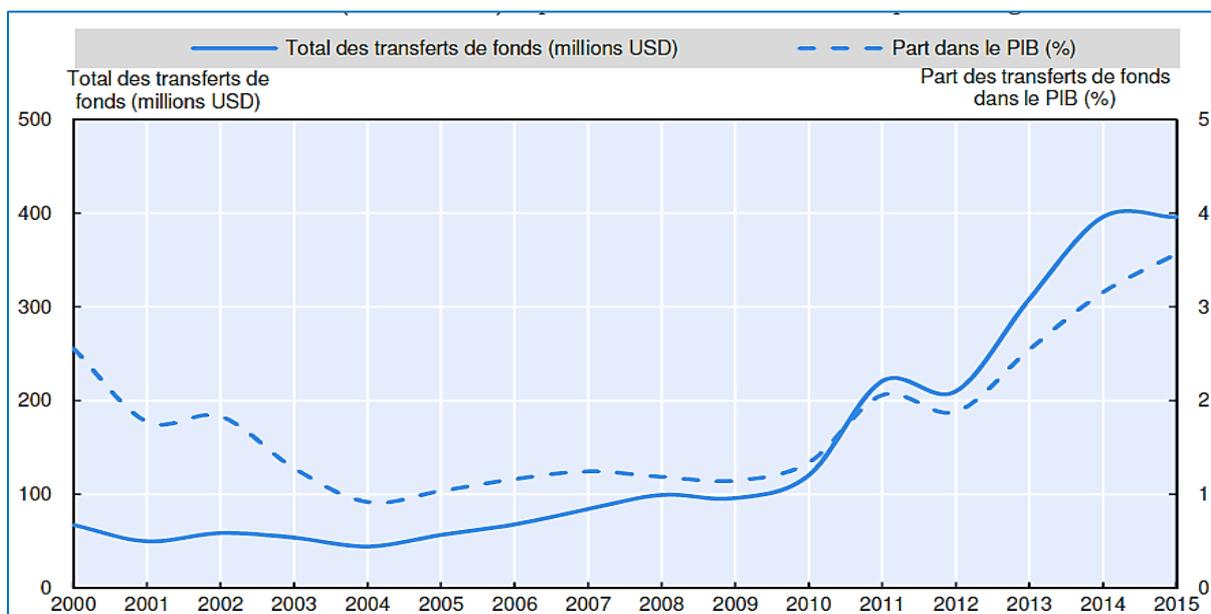
A titre illustratif, l'étude de l'ISSP/OCDE publiée en 2017 montre effectivement que « *les transferts de fonds contribuent à modifier les résultats sociaux au Burkina Faso en aidant les ménages à envoyer leurs enfants à l'école et à prolonger leur scolarisation* » et que, au plan agricole, « *les ménages agricoles comptant des migrants de retour investissent plus dans les actifs agricoles et sont plus diversifiés* » (IPPMD, 2017 : 111). Ceci est un point important concernant les corrélations entre émigration et développement social du pays d'origine.

Cependant, l'étude précise que « *les transferts de fonds ne semblent pas être investis dans des usages productifs, bien qu'ils aident les ménages à surmonter des difficultés financières* » (IPPMD, 2017 : 111). D'ailleurs, l'étude constate que les liens entre les transferts de fonds et l'investissement sont limités au Burkina Faso et suggère que le pays exploite davantage cette opportunité en vue de construire une assise capitaliste plus solide.

Sur une note plus positive, la migration de retour semble être une force pour le pays et, en particulier, son secteur agricole, qui a besoin d'être fortement stimulé.

En 2015, les transferts de fonds étaient estimés à 396 millions de dollars américains (USD), soit 3.6 % du PIB (Banque mondiale, 2017), légèrement plus que le montant net de l'aide publique au développement (APD) perçu par le Burkina Faso des pays du Comité d'aide au développement (CAD) en 2015 (360 millions USD ; OCDE, 2017). Ces montants sont relativement faibles comparativement à ceux d'autres pays en développement, mais la tendance générale est à la hausse, notamment au cours des toutes dernières années, avec toutefois un déclin observé dans les statistiques officielles entre 2000 et 2004, durant la période du conflit en Côte d'Ivoire.

Figure 4 : Total des transferts (millions USD) et part des transferts de fonds en pourcentage du PIB

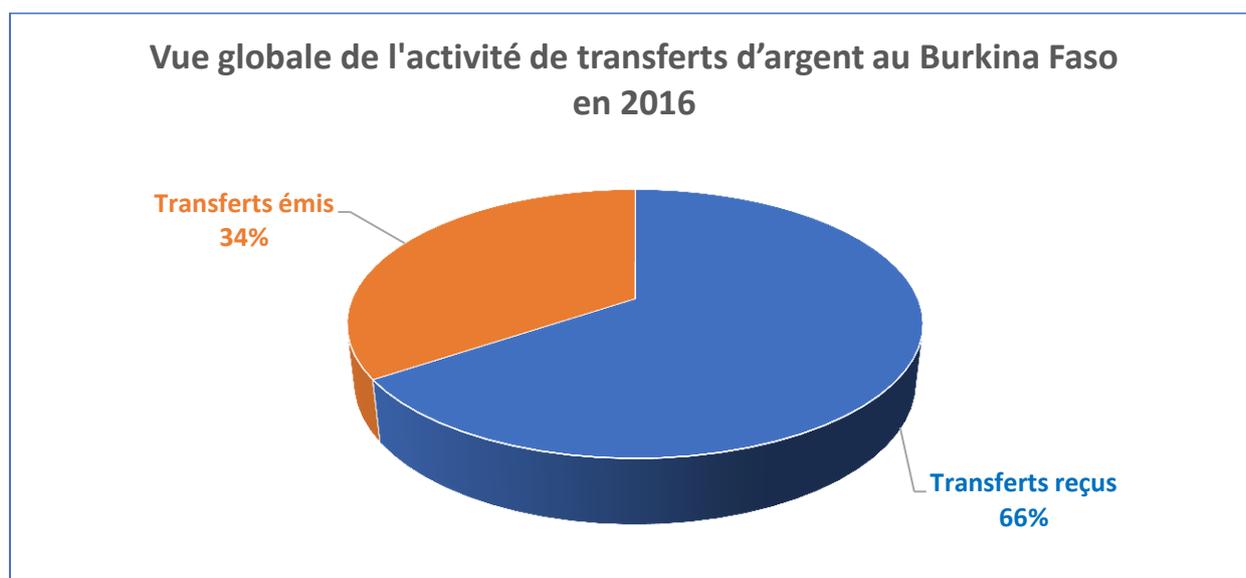


Source : Banque mondiale (2017)

<http://www.worldbank.org/en/topic/migrationremittancesdiasporaissues/brief/migrationremittances-data>.

Egalement, au cours de l'année 2016, le montant global des transferts reçus au Burkina Faso s'est chiffré à 77 101 521 800 FCFA tandis que celui des transferts émis s'est établi à 40 509 399 318 FCFA. Ceci donne un solde de 36 592 122 482 FCFA (Trésor Public/BCEAO, 2017).

Figure 5 : Vue globale de l'activité de transferts d'argent au Burkina Faso en 2016

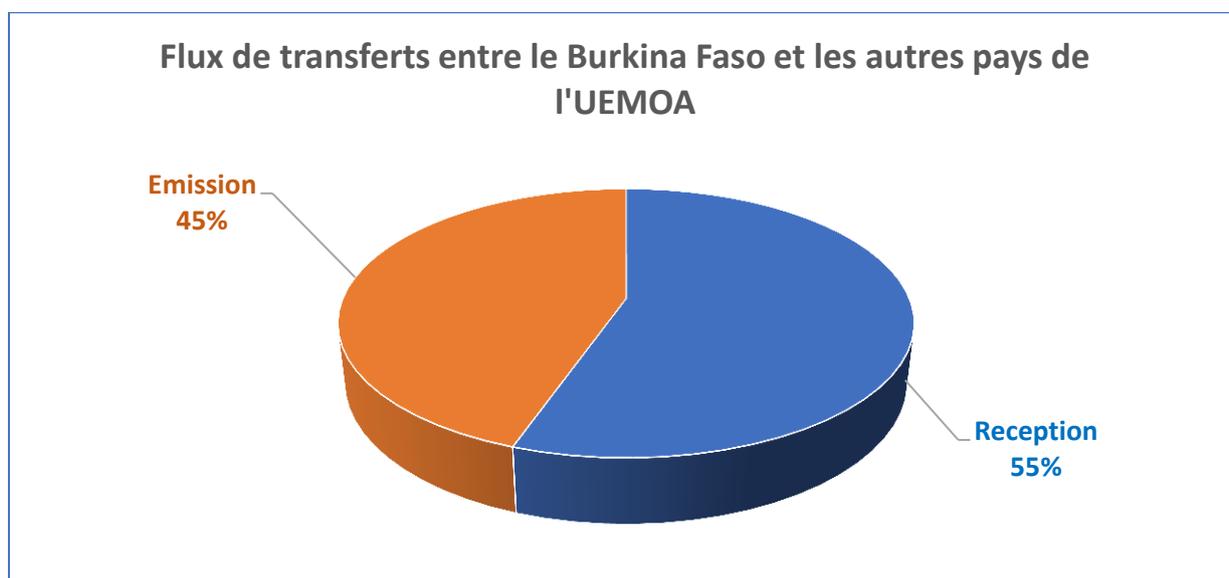


Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 8

Pour la même année de 2016, les flux de transferts entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA se sont établis à 22 150 605 894 FCFA et 17 862 537 750 FCFA

respectivement pour les réceptions et les émissions, soit un solde positif de 4 288 068 144 FCFA.

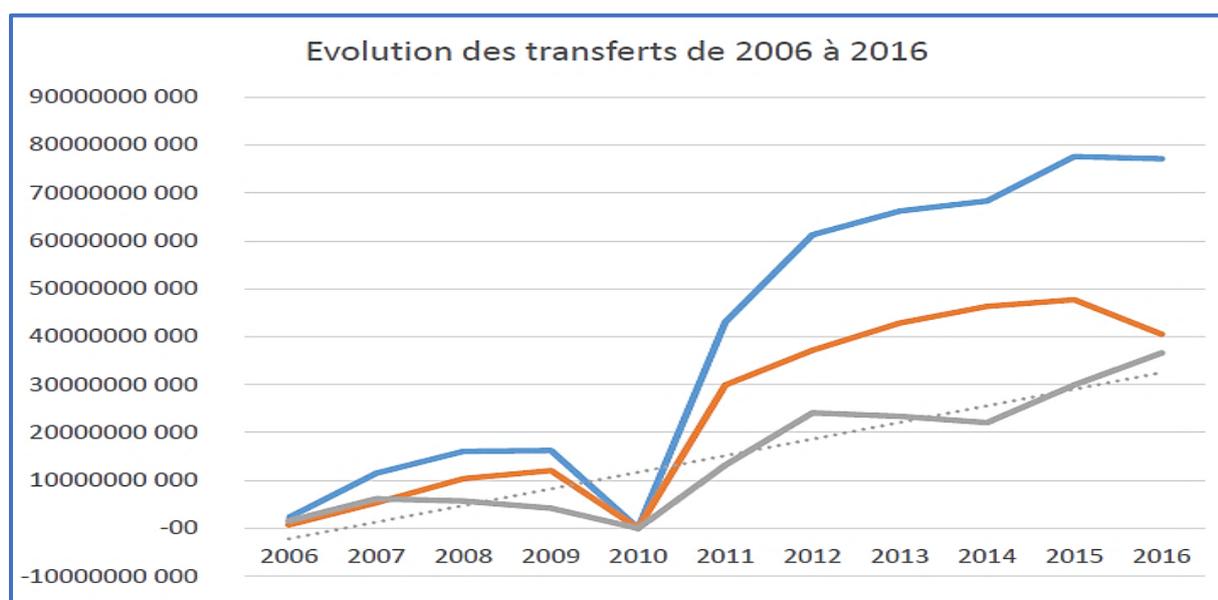
Figure 6 : Flux de transferts entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA



Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 8

L'analyse des données montre que le solde des transferts au Burkina Faso reste toujours positif. Ceci dénote qu'au Burkina Faso, il entre plus d'argent qu'il n'en sorte comme l'indique le graphique ci-dessous.

Figure 7: vue de l'évolution des transferts de fonds au Burkina Faso de 2006 à 2016



Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 10 (Elaboré par la DAMOF à partir des données collectées)

A partir du graphique ci-dessus, on observe que la tendance haussière des émissions et réceptions annuels depuis 2013, s'est maintenue jusqu'en 2015. En effet, entre 2015 et 2016, les transferts reçus et émis se sont contractés respectivement à -0,61% et -15,08% (source : Trésor Public/BCEAO, 2017).

Cette retombée des émigrations est aujourd'hui l'une des données qui se sont imposées au monde financier international, tant ses volumes sont importants. Ainsi, le montant serait aujourd'hui de 400 milliards de dollars US et les comparaisons l'établissent largement au-dessus de l'aide publique au développement (OIM, 2016 : 83).

Par ailleurs, les auteurs du Rapport conjoint BCEAO et Trésor public ajoutent deux autres niveaux de l'impact des transferts monétaires sur l'économie nationale, à savoir le nombre d'emplois créés et la contribution aux recettes fiscales. Il ressort du rapport de l'année 2016 que 436 personnes ont été employées par 304 bureaux de transfert, soit 1,92% du nombre des postes ouverts aux concours directs de la fonction publique session 2016, d'une part ; de l'autre, sur un montant collecté de 329 277 740 FCFA par les 304 bureaux de transfert, ceux-ci ont reversé 107 085 157 FCFA dans les caisses de l'Etat, d'où il reste encore, un reliquat de 222 192 583 CFA de taxes perçues non reversées à l'Etat.

Enfin, le montant total des transferts reçus par le Burkina Faso en 2016 s'est établi à 76 332 272 299 FCFA, ce qui représente des ressources financières significatives pour le pays aussi bien du point de vue de l'amélioration du solde de la balance des paiements que de la contribution aux dépenses de consommation des ménages.

Par ailleurs, au niveau des utilisations, une étude de la BCEAO de 2012 avait déjà montré que les transferts reçus contribuent aux dépenses courantes des familles (événements familiaux, fêtes religieuses, santé, éducation) et aux dépenses d'investissement dans le tissu économique. Dans le même sens, les paragraphes 5.2.1 et 5.2.2 ci-dessus ont montré des corrélations directes entre les ménages possédant des migrants en leur sein et l'amélioration de leurs conditions de vie à travers l'accès à des commodités d'hygiène et d'assainissement, d'équipements familiaux, de transport, de soutien des enfants à l'école, de meilleur accès au marché de l'emploi, recrutent plus de travailleurs extérieurs à la famille pour les travaux agricoles et investissent plus dans les actifs agricoles. Ainsi, les transferts de fonds, lorsqu'ils ne représentent pas une contrepartie commerciale, contribuent directement à la réduction de la pauvreté de certaines familles par une

augmentation de leurs revenus. Contrairement aux investissements directs étrangers, ils apparaissent plus stables car ils ignorent l'instabilité sociale, économique et politique.

Ajoutons également que, dans la perspective du PNDES, les participants au colloque Diaspo Invest des 10 et 11 novembre 2017 en Côte d'Ivoire, ont annoncé des intentions de contributions au financement du PNDES d'un montant de 351 milliards de FCFA. Qu'en sera-t-il pour un autre Forum Diaspo invest que la diaspora burkinabè organiserait après le présent forum ? Certainement beaucoup plus !

5.3.3. Les provenances et les volumes respectifs

De façon globale, la Côte d'Ivoire reste le principal pays d'où proviennent les transferts de fonds à destination du Burkina Faso, selon les statistiques officielles recueillies par la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO, 2017).

a) Dans la zone UEMOA

Dans la zone UEMOA, la Côte d'Ivoire est également le principal pays de provenance de transferts vers le Burkina Faso, avec un montant de 12 281 428 312 FCFA (55,44%). Suivent le Mali avec 5 336 211 650 FCFA (41,18%), le Niger avec 1 595 585 731 FCFA (7,20%), le Sénégal avec 1 165 500 807 FCFA (5,26%), le Bénin avec 926 368 068 FCFA (4,18%), le Togo avec 813 445 239 FCFA (3,67%) et la Guinée Bissau avec 95 133 047 FCFA (0,43%) (source : Trésor Public/BCEAO, 2017).

Concernant les transferts émis, la Côte d'Ivoire est le premier pays destinataire de l'Union avec 6 867 123 338 FCFA soit 38,44%. Suivent respectivement par ordre d'importance, le Mali avec 3 076 494 599 FCFA (17,22%), le Bénin avec 2 959 588 561 FCFA (16,56%), le Togo avec 2 457 185 163 FCFA (13,75%), le Sénégal avec 1 629 627 905 FCFA (9,124%), le Niger avec 894 296 234 FCFA (5,00%) et la Guinée Bissau avec 108 824 743 (0,60%). Les transferts nets entre le Burkina Faso et les autres pays de l'Union font ressortir un solde globalement positif de 4 288 068 144 FCFA (source : Trésor Public/BCEAO, 2017).

Tableau 6 : flux de transfert enregistrés au cours de l'année 2016 entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA

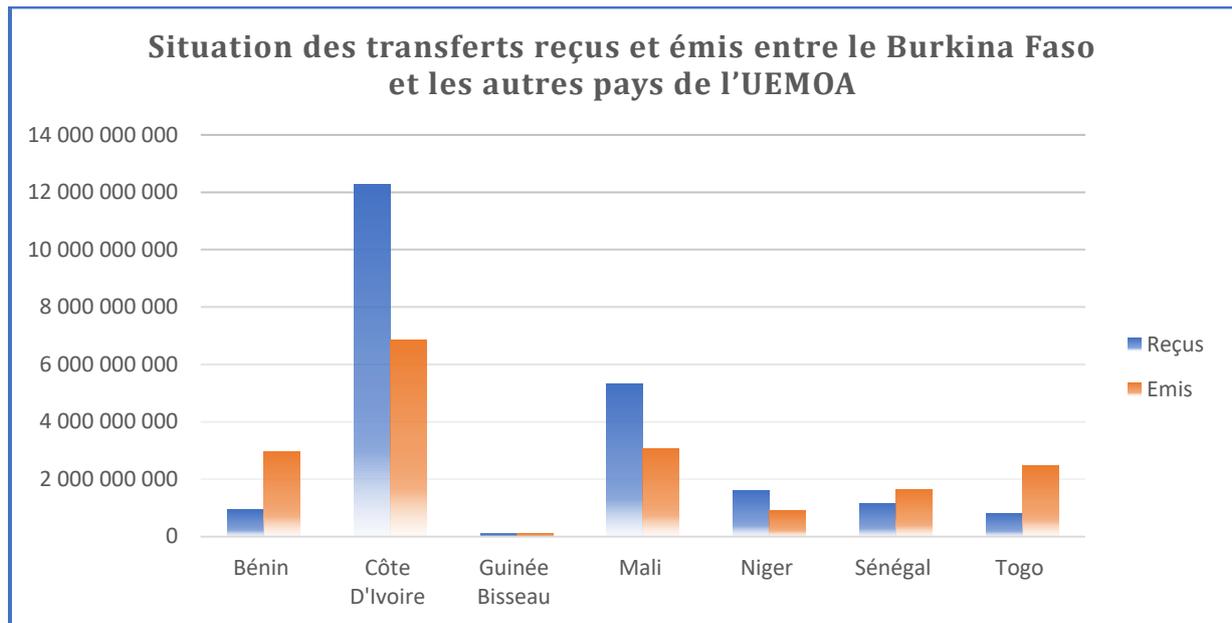
N°	Pays	Reçus	Emis	Nets 2016
1	Bénin	926 368 068	2 959 588 561	- 2 033 220 493
2	Côte D'Ivoire	12 281 428 312	6 867 123 338	5 414 304 974
3	Guinée Bisseau	95 133 047	108 824 743	- 13 691 697
4	Mali	5 336 211 650	3 076 494 599	2 259 717 051

5	Niger	1 595 585 731	894 296 234	701 289 497
6	Sénégal	1 165 500 807	1 629 627 905	- 464 127 099
7	Togo	813 445 239	2 457 185 163	- 1 643 739 925
Total		22 150 605 894	17 862 537 750	4 288 068 144

Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 10 (Elaboré par la DAMOF à partir des données collectées)

Le graphique ci-dessous présente la situation des transferts reçus et émis entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA

Figure 8: Situation des transferts reçus et émis entre le Burkina Faso et les autres pays de l'UEMOA



Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 10 (Elaboré par la DAMOF à partir des données collectées)

b) Au niveau mondial

Au niveau mondial, au cours de l'année 2016, la zone UEMOA (Burkina Faso, exclu) a été la première source de provenance des transferts pour le Burkina Faso avec un montant de 21 381 356 393 FCFA (27,70%). L'Union régionale est suivie par la zone euro avec 11 214 742 579 (14,50%), les USA avec 5 488 425 564 FCFA (7,10%) et la zone CEMAC avec 2 541 741 949 (3,30%) (Source : Trésor Public/BCEAO, 2017). Le tableau suivant en donne plus de détails.

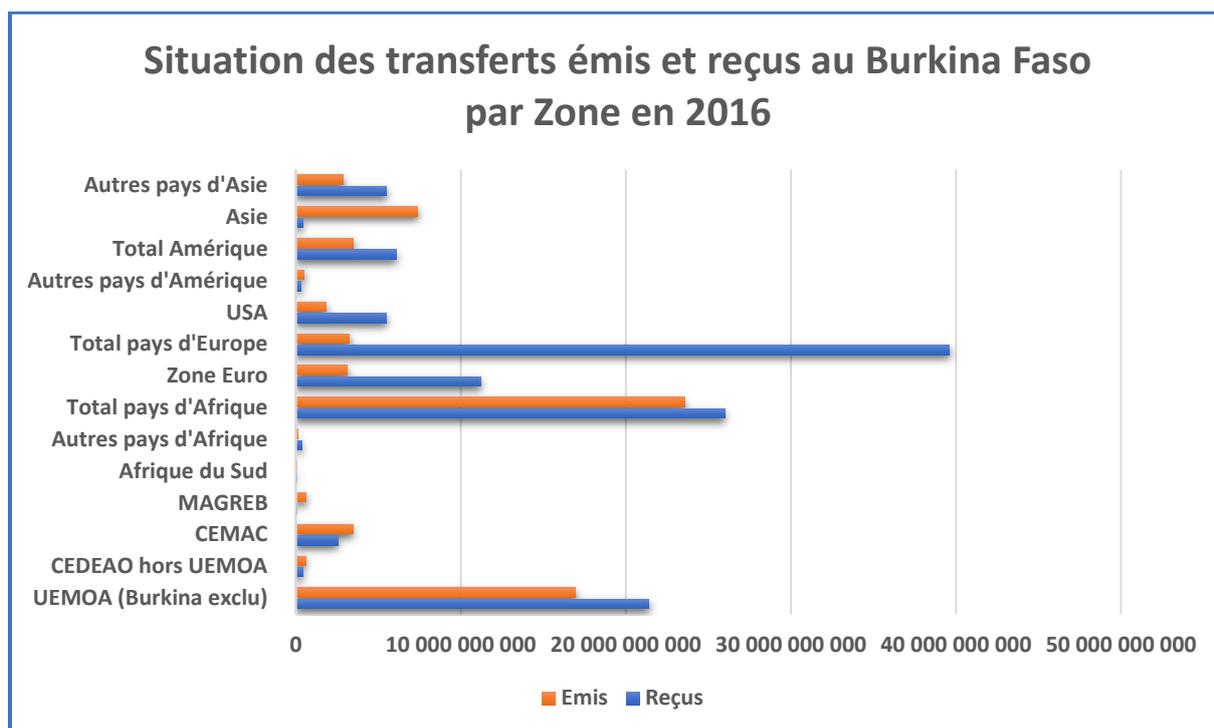
Tableau 7: Situation des transferts par Zone en 2016

Zones	Reçus	Emis	Nets 2016
UEMOA (Burkina exclu)	21 381 356 393	16 927 786 231	4 453 570 162
CEDEAO hors UEMOA	417 549 603	602 653 313	-185 103 710
CEMAC	2 541 741 949	3 460 684 131	-918 942 182
MAGREB	56 390 819	626 635 140	-570 244 321
Afrique du Sud	90 853 184	39 379 528	51 473 656
Autres pays d'Afrique	354 211 187	104 455 943	249 755 244
Total pays d'Afrique	25 986 740 081	23 560 853 807	2 425 886 274
Zone Euro	11 214 742 579	3 129 344 418	8 085 398 161
Total pays d'Europe	39 608 657 643	3 250 685 385	36 357 972 258
USA	5 488 425 564	1 845 983 442	3 642 442 122
Autres pays d'Amérique	336 178 363	504 575 862	-168 397 499
Total Amérique	6 087 638 285	3 482 882 107	2 604 756 178
Asie	419 507 304	7 382 375 857	-6 962 868 553
Autres pays d'Asie	5 486 010 286	2 876 376 014	2 609 634 272
Total général	77 101 521 800	40 503 791 949	36 597 729 851

Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 10 (Elaboré par la DAMOF à partir des données collectées)

Une analyse plus poussée des transferts reçus montre que la zone euro représente 28,31% des transferts reçus en provenance de l'Europe. La France, l'Italie et la Belgique sont les trois pays de la zone les plus pourvoyeurs de transfert vers le Burkina avec respectivement 6 158 765 450 FCFA, 2 768 472 527 FCFA et 957 135 316 FCFA. Le Gabon est le premier pays de la zone CEMAC pourvoyeur de transferts avec 1 828 898 786 FCFA. Le Maroc reste le premier contributeur du Maghreb avec 37 273 451 FCFA des transferts reçus. Quant aux USA, ils contribuent à hauteur de 5 488 425 564 FCFA des transferts reçus du continent américain par le Burkina Faso. Le graphique ci-dessous illustre les parts respectives des différentes zones en 2016.

Figure 9 : Situation des transferts émis et reçus au Burkina Faso par Zone en 2016



Source : Trésor Public/BCEAO, 2017, page 10 (Elaboré par la DAMOF à partir des données collectées)

5.4. Projet MIDA

Le Burkina Faso, aujourd'hui unanimement considéré comme un pays d'émigration²³ avec une importante diaspora, a bénéficié du programme Migration et Développement en Afrique (MIDA) avec l'assistance de l'Organisation internationale pour les Migrations (OIM).

L'objectif global du MIDA Burkina est de promouvoir le développement socioéconomique du Burkina Faso par la création d'un mécanisme incitatif de mobilisation et de valorisation des ressources humaines, financières et autres de la diaspora burkinabè dans le cadre de son programme de réduction de la pauvreté.

De façon spécifique le projet vise à :

- ✓ Etablir et mettre à la disposition du Gouvernement du Burkina Faso un mécanisme valable de mobilisation et de valorisation des ressources humaines de la diaspora burkinabè ;

²³. Sur le débat instauré par le sujet : voir Sawadogo, Ram Christophe, 1995 : *A propos d'un modèle des migrations burkinabè*, Janvier 1995, 9 pages.

- ✓ Etablir une base de données des ressortissants qualifiés du Burkina Faso résidant à l'étranger, désireux et en mesure, de participer au développement de leur pays d'origine ;
- ✓ Identifier et analyser en collaboration avec les ministères et institutions concernés, les besoins prioritaires de l'Etat et du secteur privé en ressources humaines, matérielles, financières, intellectuelles, socio-professionnelles, de savoir-être et de savoir-faire ainsi que les opportunités d'investissement productifs du pays susceptibles d'être satisfaits par les expatriés burkinabè.
- ✓ Mettre en place un site web à travers lequel toute personne intéressée pourra obtenir des informations sur les besoins en ressources humaines et financières ainsi que les opportunités d'emplois, les possibilités et les créneaux porteurs en matière d'investissements.

C'est au cours de la période 2004-2005 que le Burkina Faso a entrepris la conception et la mise en œuvre de son projet MIDA avec l'appui de l'OIM.

Le projet comporte deux phases, la première est consacrée à la conception et à la collecte des données, et la seconde, à la mise en œuvre proprement dite du projet.

5.4.1. La première phase du projet

La première phase du projet a été mise en œuvre en 2005 en deux volets :

- ✓ un premier volet dit pilote qui a duré six (6) mois a consisté à organiser le projet, en définir ses bases, élaborer un site web, concevoir une base de données et éditer des formulaires en vue d'inscrire les volontaires de la diaspora désireux de participer aux projets de développement du Burkina Faso.
- ✓ Le deuxième volet, qui a duré 24 mois, a consisté en la sensibilisation des Burkinabè de la diaspora en vue de recueillir les inscriptions pour ceux ayant des capacités financières et des compétences (intellectuelles ou autres), et disposés à participer à des actions concrètes de développement du Burkina Faso.

Le Budget de la première phase du projet MIDA-Burkina s'élevait à 52 000 USD financé à hauteur de 51 138 USD par l'OIM, le reste étant financé par le Burkina Faso.

5.4.2. Deuxième phase du projet MIDA

La deuxième phase du projet consistait à mettre en corrélation les compétences et les expertises de la diaspora enregistrées et les différents besoins exprimés par les départements ministériels et le secteur privé burkinabè. Deux ateliers ont été organisés

par le Ministère des affaires étrangères et de la coopération régionale avec le soutien de l'OIM pour identifier parmi les compétences exprimées celles correspondant aux besoins prioritaires des institutions nationales. Les conclusions de ces deux ateliers devraient servir de guide d'organisation d'activités censées permettre à la diaspora de participer au développement de leur pays d'origine.

Depuis 2008, des activités inscrites dans les priorités exprimées par les départements ministériels et le secteur privé devraient voir le jour à travers des actions concrètes médiatisées.

5.4.3. Résultats atteints

- ✓ Mise en ligne du site web www.burkinadiaspora.bf ;
- ✓ Plus de 316 Burkinabè de la diaspora de profils divers se sont inscrits sur la base de données MIDA ;
- ✓ Des cadres du CSBE ont été formés à l'utilisation de logiciel de saisie à la gestion et à l'administration du site web ;
- ✓ Le CSBE a été doté en matériel informatique.

Après la première phase, financée par l'OIM, le gouvernement devait prendre le relais pour la deuxième phase. Mais pour des raisons budgétaires, cela n'a pas été possible et le projet s'est arrêté depuis 2008. Le site web n'est plus fonctionnel.

5.4.4. Proposition d'un projet MIDA 2

La deuxième phase du projet MIDA Burkina vise à mobiliser la diaspora au profit du développement socioéconomique du Burkina Faso par la valorisation de ses ressources humaines, financières, intellectuelles et socioprofessionnelles.

De façon spécifique le projet MIDA 2 veut :

- ▶ Pallier le manque ou l'insuffisance de l'expertise qualifiée dans certains domaines ;
- ▶ Améliorer la qualité de l'enseignement supérieur et de l'enseignement technique dans les domaines insuffisamment couverts : voir les sous-composantes 1 (Enseignement supérieur), 2 (Enseignement technique et formation professionnelle), 3 (Formation doctorale et coopération universitaire) ;
- ▶ Promouvoir davantage la recherche scientifique et technique ;

- ▶ Pallier l'insuffisance ou le manque de spécialistes/praticiens dans certains domaines de la santé : voir les sous-composantes 4(Consultations), 5 (consultations et interventions chirurgicales), 6 (Renforcement des capacités) ;
- ▶ Comblent les insuffisances de qualifications de tous niveaux des Burkinabè, jeunes et adultes, quant aux nouvelles opportunités d'emplois du secteur minier : voir la composante 5 (Formations pour de nouvelles compétences et qualifications des Burkinabè dans des secteurs de nouvelles opportunités d'emplois (secteur minier))
- ▶ Accroître les investissements économiques des Burkinabè vivant à l'étranger dans leur pays d'origine : voir les composantes 3(Investissements directs) et 4 (Gestion de projets).

Dans l'ensemble, le projet MIDA 2 marque déjà des atouts pour son opérationnalisation effective attendue : il a déjà répertorié 316 Burkinabè de la diaspora inscrits sur sa base de répertoire ; les domaines des attentes sont déjà identifiés en cinq composantes ; les agents du CSBE ont déjà reçu des formations ; du matériel informatique leur a déjà été fourni. Certainement que d'autres attentes demeurent à satisfaire.

Vu les résultats concrets déjà engrangés par le projet MIDA mis en œuvre dans d'autres pays (l'OIM a ainsi réussi à faire revenir 2000 émigrés dans 11 pays différents ; le Réseau South Africa Network of Skills Abroad (SANSAN) a rassemblé au moins 22000 diplômés de cinq grandes universités de l'Afrique du Sud travaillant à l'étranger ; au Kenya le Forum de recherche et de développement par la science (RANDFORUM), mis en place en 1999 par le Forum présidentiel sur la gestion de la science et de la technologie en Afrique, cherche des formules pour le retour de professionnels et intellectuels africains éparpillés de par le monde) (Sawadogo,11 mai 2016), le présent forum devrait formuler des recommandations fortes pour que l'autorité responsable initie les démarches nécessaires pour une opérationnalisation effective du projet MIDA 2.

5.5. Synthèse : Capital migratoire et développement du Burkina Faso (potentiel et mesures de valorisation)

Tout ce qui précède, pose la question d'un cadre théorique et, à tout le moins, celui d'un corpus de recherche de référence solide, susceptible de cadrer avec les réalités observables sur le terrain. C'est ainsi qu'a été forgé le concept de « capital migratoire ».

La première ébauche en a été faite en 2004, lorsque le Burkina préparait le colloque national pour la définition d'une politique migratoire et, pour mieux accompagner les participants avec des analyses de situations concrètes de terrain, avait initié une recherche sur des thématiques jugées importantes. C'est ainsi que fut réalisée l'étude intitulée «*Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'insécurité à la pauvreté ?*», dans laquelle la notion de « capital migratoire » a été proposée. Elle comprend « *à la fois l'épargne monétaire que les rapatriés ont pu emmener avec eux ou ont pu faire parvenir à leur domicile avant la crise, l'ensemble de biens d'équipements qu'ils ont pu acquérir et également leurs qualifications professionnelles et autres savoirs, savoir-faire et savoir-être acquis durant le séjour de migration*»²⁴.

Quelles en sont les composantes et les acteurs ? En termes de composantes, citons le capital humain (ses compétences, capacités et habilités du migrant), son capital social (ses réseaux de relations sociales, professionnelles, et autres), le capital matériel (tout équipement et toute logistique pouvant soutenir ou aider à réaliser une activité concrète), le capital financier (les transferts monétaires), les aptitudes, qualités intellectuelles, techniques, professionnelles, le savoir-être, le savoir-faire, etc.

Les acteurs pour le migrant, toujours à son lieu de séjour migratoire ou de retour au pays d'origine : lui-même, la famille, les personnes situées sur son itinéraire professionnel ou associatif, les partenaires de travail et d'affaire, bref, toute personne pouvant être utile dans la conception, la réalisation et l'accompagnement d'une activité, d'une réalisation.

Pour la diaspora dont le présent forum veut solliciter une contribution active au développement du pays, il est nécessaire de réfléchir à toutes ces composantes du capital migratoire, savoir les mobiliser, tisser des réseaux de relations professionnelles et d'affaires. Nul doute que ce sera le cas pour tous les participants !

²⁴Sawadogo, R.C. (2004)« *Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'insécurité à la pauvreté* », Ouagadougou, Communication au symposium pour la définition d'une politique de migration, 57 pages

6. La diaspora burkinabè et les cadres institutionnels nationaux actuels

6.1. La Stratégie nationale de Migration (SNMig)

Après une longue période de gestation et de reprises successives entre 2009 et 2017, elle a été adoptée par le Conseil de Ministre du 8 mai 2017, avec un plan d'actions sur la période 2017-2020.

Précisons également que le fait migratoire constitue un phénomène transversal et multisectoriel, dont la gestion doit être cohérente et intégrée en vue d'en maximiser les effets positifs tout en réduisant les effets pervers. Cela nécessite une vision partagée, comprise par tous les acteurs et déclinée en objectifs et en axes stratégiques (SNMig, 2017).

6.1.1. Vision

La vision de la stratégie nationale de migration s'énonce comme suit : *« À l'horizon 2025, le Burkina Faso assure la protection et la garantie effectives des droits des migrants pour une contribution optimale au développement, à la consolidation de la paix et de la cohésion sociale, à la promotion de l'intégration régionale et sous régionale et de la coopération internationale ».*

6.1.2. Objectifs

La SNMig vise à promouvoir une gestion cohérente, efficace, intégrée et concertée des migrations dans la perspective de la réalisation du développement humain durable.

Cela se décline en cinq (5) sous objectifs :

1. contribuer au renforcement des complémentarités entre villes et campagnes et entre les différentes régions ;
2. protéger et garantir les droits des migrants ;
3. optimiser l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté ;
4. réaliser des études et recherches sur les migrations ;
5. consolider des bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration.

6.1.3. Axes stratégiques de mise en œuvre

Les axes stratégiques de la SNMig correspondent aux objectifs ci-dessus énoncés. Aussi, les cinq (5) axes stratégiques identifiés pour l'atteinte des objectifs de la SNMig, sont :

- ✓ (i) la contribution au renforcement des complémentarités entre villes et campagnes et entre les différentes régions,
- ✓ (ii) la protection et la garantie des droits des migrants,
- ✓ (iii) l'optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté,
- ✓ (iv) la réalisation d'études et de recherches sur les migrations et
- ✓ (v) la consolidation des bases institutionnelles d'une gestion concertée de la migration.

Parmi ces axes, l'axe stratégique 3 de la SNMig qui prévoit une « Optimisation de l'impact positif des migrations internationales dans la réduction de la pauvreté » est celui qui se concentre le plus sur la valeur ajoutée de la diaspora. Comme actions, cet axe vise à : (i) promouvoir les mécanismes de transferts des savoir-faire et des compétences de la diaspora burkinabè ; (ii) encourager les transferts de fonds des Burkinabè de l'étranger dans un cadre sécurisé vers des créneaux porteurs pour l'économie nationale et locale ; (iii) encourager l'investissement des capitaux étrangers dans divers secteurs de production et (iv) soutenir les initiatives de promotion de l'expertise nationale à l'échelle internationale.

La SNMig est mise en œuvre à travers des plans d'actions triennaux glissants au niveau national. Ces plans d'actions sont des projets et programmes sectoriels complémentaires et cohérents articulés aux grandes stratégies nationales en matière de développement.

6.2. Le Plan national de Développement économique et social (PNDES)

La migration a des liens directs et indirects, multiples et multiformes avec le développement économique et social, car la mobilité géographique est souvent associée à une certaine forme d'ascension sociale et de moteur de croissance.

Le Plan national de Développement économique et social (PNDES), à son axe 2 « *développer le capital humain* » énonce la nécessité de promouvoir la santé des populations, l'emploi décent et la protection sociale pour tous, particulièrement pour les jeunes et les femmes. En outre l'amélioration du cadre de vie, l'accès à l'eau, à

l'assainissement et aux services énergétiques de qualité sont autant de priorités du PNDES en lien avec la migration et notamment la diaspora.

En effet, le document de SNMig précise que « les interrelations entre la migration et le *développement économique et social* sont si importantes et si diverses que ce phénomène mériterait d'être mis en cohérence avec le PNDES, dans une approche dépassant sa seule relation avec l'économie extraterritoriale. La migration a un grand rôle à jouer dans la mobilité sociale et il est important de relier la mobilité géographique future aux grands chantiers nationaux de construction de routes, d'infrastructures et d'équipements structurants pour l'émergence et la prospérité de notre pays ». (SNMig, 2017 : 59-60)

Dans le document du PNDES, la diaspora est prise en compte dans l'analyse du secteur économique. Le PNDES compte aller vers une « *diversification de l'offre de services, y compris en direction de la diaspora* » (document du PNDES, page 17).

Dans l'analyse des potentialités économiques du pays, le PNDES précise que l'économie burkinabè « *regorge d'énormes potentialités. Il s'agit notamment : (i) du grand potentiel de production agro-sylvo-pastorale, halieutique et faunique non encore exploité, (ii) du potentiel de développement de l'agro-industrie, (iii) du potentiel de développement des industries de services, (iv) du grand potentiel de développement de l'énergie solaire, (v) d'une main-d'œuvre jeune (iv) et d'une diaspora importante* » (document du PNDES, page 18).

Cette diaspora est vue dans le PNDES comme un acteur clé de son opérationnalisation. Effet dans le tableau titré « *cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES* » (Document du PNDES, page 72), la diaspora occupe une place dans les projections.

Tableau 8 : la diaspora burkinabè et le cadre de mesure de la performance globale de la mise en œuvre du PNDES

Impacts / Effets	Indicateurs	Sources	Structures	Valeurs 2015	Cibles	
					2018	2020
renforcée	terrains					
EA 1.1.4 : l'accès à l'information juste est assurée pour tous	Taux de couverture du territoire par la télévision nationale	Rapport concerné	MCRP	53%	75%	100%
	Taux de couverture du territoire par la radio nationale	Rapport concerné	MCRP	48%	64%	80%
	Taux de couverture du territoire national par la presse écrite publique	Rapport concerné	MCRP	51%	65%	95%
EA 1.1.5 : les coopérations régionale et internationale sont améliorées	Taux d'internalisation des textes communautaires	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%
	Part contributive de la diaspora au PIB	Rapport concerné	MINEFID MAECBE	1,9% (2011)	2,5%	3%
	Taux d'évolution annuelle du volume de l'APD	Rapport sur la coopération au développement	MINEFID	1,1% (moyenne 2010-2014)	2%	3%
	Proportion des avis de conformité émis par rapport aux nouveaux projets et programmes à financement extérieur	Rapport concerné	MINEFID	ND	100%	100%

Source : document du PNDES, tableau en annexe 3, page 73

6.3. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

Ces deux grandes institutions du Burkina Faso, en charge de la promotion du commerce et de l'industrie, d'une part, de l'autre, de l'entreprenariat, déploient des activités qui intéressent et interpellent les aspirations des opérateurs économiques que compte la diaspora burkinabè.

6.3.1. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina

La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso a été créée le 11 juin 1948 sous le nom de Chambre d'Agriculture et d'Industrie et avait son siège à Bobo-Dioulasso. Elle devient Chambre de Commerce d'Industrie et d'Artisanat en 1973 avec le transfert de son siège à Ouagadougou.

Avec la création de la Chambre des Métiers de l'Artisanat en 2007, elle se transforma en Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso (CCI-BF).

La CCI-BF a le statut d'Etablissement public doté des moyens administratifs, juridiques, et financiers indispensables à l'accomplissement de sa triple mission consultative, représentative et administrative.

Les missions respectives assignées sont les suivantes :

- ✓ donner aux pouvoirs publics les avis et renseignements qu'ils peuvent solliciter sur les questions commerciales, industrielles et artisanales, et à présenter les points de vue des milieux d'affaires sur les moyens d'accroître la prospérité économique.
- ✓ être présente au sein d'institutions et organismes tels que : le Conseil économique et social (CES), la Commission de privatisation, la Chambre consulaire régionale de l'UEMOA, la Chambre de Commerce internationale, la Conférence permanente des Chambres consulaires africaines et françaises (CPCCAF), etc., au sein desquels elle porte la voix du Burkina Faso et en défend les intérêts.
- ✓ mission de gestion de services d'utilité publique ou d'intérêt collectif qui peut s'exercer dans les domaines les plus divers.

Pour mieux s'acquitter de ces différentes missions, la CCI-BF est dépositaire et veille à l'application des principales conventions internationales en matière de simplification et de facilitation des procédures portuaires au niveau des principaux ports qui desservent le pays (Abidjan, Lomé, Cotonou, Accra), de simplification et d'harmonisation des procédures administratives et de transit portuaire au sein de l'UEMOA (cas du PAA). Elle veille également au respect de la convention des Nations unies sur le contrat de transport international de marchandises effectué entièrement ou partiellement par mer ; veille à l'observation scrupuleuse des actes administratifs d'import/export (voir le Guide pratique Import/Export, ports de Côte d'Ivoire de l'opérateur économique, 2016, 52 pages).

6.3.2. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso

La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso (MEBF), créée le 10 septembre 2002, est une association de droit privé, reconnue d'utilité publique, en charge de la promotion du secteur privé. Sa mission se décline comme une « volonté de rénover et de moderniser le dispositif d'appui au secteur privé (secteur privé, CCI-BF, CNPB, Etat et bailleurs de fonds, etc.). C'est donc un cadre institutionnel susceptible d'accompagner tous les opérateurs économiques de la diaspora burkinabè qui désirent s'investir dans un domaine donné. Ses prestations concernent le service d'appui-conseil (création d'entreprises, modification, extension, radiation etc.), la facilitation des actes de construire (effectuer tous les actes de construire en un même lieu, sur un même registre,

devant une seule personne), une agence d'exécution de projets et de programmes (facilitation de l'accès à l'expertise nationale, soutien à l'export, création de cadres d'émulation et de créativité pour les jeunes entrepreneurs, développement de l'entreprenariat féminin et des jeunes, développement de la micro-entreprise rurale et agricole, etc.), l'information juridique des affaires, une contribution à l'amélioration du climat des affaires : elle a disposé, entre 2003 et 2017, de plusieurs projets d'envergure financés par l'Union européenne (appui au développement du secteur privé, culture et développement) et la Banque mondiale (Bagrépole). C'est donc un centre de référence pour tous les acteurs économiques de la diaspora, niveau individuel comme association, en quête d'appui-conseil pour entreprendre des activités de développement du Burkina Faso.

6.3.3. Contribution de ces deux institutions dans la valorisation de la diaspora burkinabè

Les deux institutions, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, ont été des partenaires actifs dans l'animation de deux grandes rencontres significatives pour la diaspora burkinabè :

i) Un colloque international tenu à Ouagadougou les 10 et 11 octobre 2016 sur le thème : « *Contribution des acteurs du secteur privé pour la relance économique dans le cadre du mécanisme du PNDES : enjeux et mécanisme d'un partenariat gagnant-gagnant* ». Une communication introduite à ce colloque par le représentant de la Chambre de Commerce et d'Industrie en Côte d'Ivoire (SKT) a traité du sujet suivant : *Contribution des acteurs du secteur privé de la diaspora à la relance économique : cas de la diaspora burkinabè de Côte d'Ivoire*. Parmi les missions qui lui ont été confiées figure la réalisation d'une opération d'identification des opérateurs burkinabè en Côte d'Ivoire, dont les objectifs étaient notamment :

- ✓ connaître la diaspora du monde des affaires, sa répartition géographique et par secteur d'activité, suivi de l'élaboration d'un répertoire
- ✓ cerner leurs préoccupations et besoin d'organisation en vue de la mise en place d'un cadre de concertation et de solidarité,
- ✓ organiser une mise en relation d'affaires entre diaspora,

- ✓ organiser une mission commerciale de la diaspora au Burkina en vue de leur faire connaître les secteurs porteurs pour une meilleure contribution au développement du pays

L'opération d'identification étant déjà terminée à cette date, le conférencier a pu en livrer les statistiques suivantes, selon les différentes circonscriptions consulaires :

- Abidjan : 1118 entreprises identifiées tous secteurs confondus,
- Bouake: 804 entreprises identifiées tous secteurs confondus,
- Soubré: 624 entreprise identifiées tous secteurs confondus,

Cumulées, ces statistiques donnent un total de 2508 entreprises identifiées par cette opération, auxquelles s'ajoutent 150 autres recensées à travers le journal officiel. Aujourd'hui, le document de « Répertoire » identifie 2805 entreprises burkinabè en activité sur le territoire ivoirien.

Des stratégies de mobilisation de la diaspora burkinabè ont également été formulées.

ii) Un forum Diaspo invest, les 10 et 11 Novembre 2017 : le Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat du Burkina Faso et BURKINA INVEST & CO ont organisé conjointement à Abidjan, le FORUM DIASPO INVEST sur le thème : « *Mise en œuvre du Plan national de développement économique et social (PNDES) : Quelle contribution de la diaspora à la transformation structurelle de l'économie du Burkina Faso?* »

Le Forum, placé sous la présidence de Monsieur le Premier Ministre du Burkina Faso et qui a connu également des journées de promotion de l'économie burkinabè, a permis de promouvoir les potentialités économiques du Burkina Faso et de donner aux opérateurs économiques burkinabè, la possibilité de négocier des accords de partenariat avec des hommes d'affaires ivoiriens, burkinabè de la diaspora et d'autres nationalités qui auront dès lors une meilleure visibilité des atouts et des potentialités du Burkina Faso en matière d'opportunités d'investissement dans le cadre de la mise en œuvre du Plan National de Développement Économique et Social (PNDES).

Les présentations et les plaidoyers déployés durant ce forum ont suscité des intentions de contributions au financement du PNDES à hauteur de 351 (trois cent cinquante un) milliards de F CFA.

Comme le montrent ces deux activités, la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso sont des entités qui ont leur place dans le référentiel institutionnel de la diaspora au Burkina Faso.

6.4. Le statut juridique des associations de la diaspora burkinabè au Burkina Faso

Au Burkina Faso, la loi n° 064-2015/CNT du 20 octobre 2015 portant liberté d'association qui actualise la défunte loi n° 10/92/ADP du 15 décembre 1992, définit l'association et en précise les conditions de constitution et de reconnaissance. La définition est livrée par l'article 3 qui stipule qu'« *est Association, au sens de la présente loi, tout groupe de personnes physiques ou morales, nationales ou étrangères, à vocation permanente, à but non lucratif et ayant pour objet la réalisation d'objectifs communs, notamment dans les domaines culturel, sportif, social, spirituel, religieux, scientifique, professionnel ou socioéconomique* ».

L'article 4 énonce que « *Les associations se forment librement et sans autorisation administrative préalable* ». Elles jouissent de la capacité juridique, mais seulement dans les conditions prévues par la loi.

Un paradoxe doit être ici levé : il se trouve que jusqu'ici, les associations de la diaspora burkinabè ne jouissent pas d'une reconnaissance officielle par les autorités burkinabè. Dans le même temps, les mêmes autorités burkinabè, ayant pris conscience de l'importance des transferts monétaires générés par cette diaspora depuis les résultats de l'étude sur le secteur de la population de 1994-1995, ont, non seulement proclamé dans la *Lettre d'intention de développement humain durable* de 1995, que ces transferts monétaires devaient désormais faire partie des sources de financement du développement du pays, mais ont également exprimé à plusieurs reprises, leur souhait de voir se concrétiser une contribution effective et significative de cette diaspora au développement du Burkina Faso. L'ouvrage « *Etude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France* » réalisée par l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) a relevé cette situation paradoxale et formulé une forte recommandation à l'adresse des institutions gouvernementales burkinabè : « *Dans la perspective des réseaux à constituer et du renforcement de leur participation au développement du pays, un réaménagement de certains articles de la nouvelle loi devrait permettre aux associations de la diaspora de s'en constituer des membres, voire des membres d'association d'utilité publique (article 18 ancien, article 3, troisième alinéa,*

nouveau), afin d'avoir toute latitude utile et de bénéficier de toutes les mesures d'accompagnement nécessaires » (OIM/Sawadogo, 2016 : 92, alinéa 2). Une ouverture intéressante de cette loi est celle faite à ce qui est appelé association étrangère. La loi de 2015 entend par « association étrangère : toute association dont le siège est situé à l'extérieur du Burkina Faso » (article 3, 2^{ème} alinéa). L'article 24 en précise les conditions préalables pour exercer ses activités au Burkina Faso, ainsi qu'il suit :

Encadré 2 : Article 24 de la loi n°064-2015/CNT du 20 octobre 2015

Article 24 :

Toute association étrangère désirant exercer ses activités au Burkina Faso est soumise à autorisation préalable du ministre chargé des libertés publiques.

Elle est tenue de désigner un représentant et un adjoint dont l'un au moins est de nationalité burkinabè.

Le représentant ou son adjoint a l'obligation de résider au Burkina Faso.

Cette loi pourrait s'ouvrir aux associations de la diaspora burkinabè, lesquelles pourraient alors s'en réclamer et se faire reconnaître comme telles (et même d'utilité publique) par les institutions du pays d'origine. Une telle opportunité serait véritablement intéressante pour les perspectives de réseautage de la diaspora burkinabè.

7. La participation de la diaspora burkinabè aux consultations électorales

7.1. Historique

Depuis son adoption en juillet 2001, la loi n° 014-2001/AN portant code électoral a subi de multiples modifications, huit (8) au total en une décennie. Le code électoral a vu en effet plusieurs de ses dispositions soit être modifiées, soit être abrogées, soit être réintroduites avec de nouvelles dispositions. Les modifications ont été opérées par les lois suivantes :

- ✓ loi n° 002-2002/AN du 23 janvier 2002 ;
- ✓ loi n° 013-2004/AN du 27 avril 2004 ;
- ✓ loi n° 024-2005/AN du 25 mai 2005 ;
- ✓ loi n° 002-2006/AN du 27 février 2006 ;

- ✓ loi n° 019-2009/AN du 07 mai 2009 ;
- ✓ loi n° 003-2010/AN du 25 janvier 2010;
- ✓ loi n° 006-2012/AN du 05 avril 2012 ;
- ✓ loi n° 005-2015/CNT du 07 avril 2015.

En ce qui concerne le vote de la diaspora, c'est l'adoption de la loi n° 019-2009/AN du 07 mai 2009 portant modification de la loi n° 014- 2001/AN du 03 juillet 2001 portant code électoral qui accorde le vote aux Burkinabè de la diaspora.

Encadré 3 : Article 48 du code électoral du Burkina Faso

Sont inscrits sur les listes électorales :

- ✓ tous les électeurs qui ont leur domicile dans le village ou le secteur ou qui y résident depuis six mois au moins ;
- ✓ ceux qui ne résident pas dans le village ou le secteur et qui figurent depuis trois ans au moins sans interruption au rôle de la contribution des patentes ou qui ont des intérêts économiques et sociaux certains et qui auront déclaré vouloir y exercer leurs devoirs électoraux ;
- ✓ ceux qui sont assujettis à une résidence obligatoire en raison de leur fonction ou profession ;
- ✓ les Burkinabè résidant à l'étranger.

La révision du code électoral sera prochainement soumise à l'Assemblée nationale.

7.2. Complexité et risques du vote à l'étranger

Deux sujets au moins méritent de retenir l'attention :

a) Le coût

Les opérations de vote à l'étranger sont généralement beaucoup plus coûteuses que le vote sur le territoire. L'expérience internationale indique qu'un vote mené à l'échelle nationale coûte typiquement entre 1 et 2 \$US par électeur inscrit. Les opérations de vote à l'étranger coûtent souvent au moins cinq à dix fois plus, dépendamment de la façon dont votent les électeurs, à savoir entre 5 et 20 \$US par électeur²⁵. On note également le problème du seuil d'effectifs de résidents Burkinabè dans un pays d'accueil ou dans une

²⁵Peter Erben et all (2012) : Voter à l'étranger : Un bref aperçu. Un livre blanc de l'IFES, Washington DC, 20 pages.

région d'accueil : à combien fixer le nombre de votants par bureau de vote, et le nombre de bureaux de vote dans un pays d'accueil donné ?

b) L'influence politique

Les éventuelles implications politiques du vote de la diaspora, tout particulièrement lorsqu'une nation compte une forte diaspora comparée à la population nationale, doivent être évaluées à temps et les mesures et dispositions prises pour atténuer, prises à temps. Dans ce cas, la diaspora peut avoir une plus grande influence sur le résultat électoral²⁶.

c) Confiance et assurance

Les défis sont réels, les enjeux importants. Mais si plusieurs pays dans le monde réalisent ce droit pour leurs compatriotes, le Burkina Faso peut aussi le faire.

8. Conclusion et recommandations

« *La diaspora burkinabè a bien sa place dans le développement du Burkina Faso* » a déclaré le Président du Faso à Casablanca le 17 mars 2017 lors de son entrevue avec la communauté burkinabè vivant au Maroc (<http://www.presidence.bf/index.php/les-actualites/1238-le-president-du-faso-rencontre-la-communaute-burkinabe-au-maroc>).

Ces propos synthétisent le mieux l'objectif ultime du « *Premier forum de la diaspora* » et le contenu du présent document. En effet, la communauté burkinabè est historiquement une communauté mobile et sa diaspora a tissé et développé des réseaux familiaux et communautaires assez solides de par le monde.

Pendant son histoire coloniale, cette mobilité des populations du Burkina Faso a été exploitée pour servir les intérêts de la puissance coloniale, directement ou indirectement à travers les colonies côtières. Aujourd'hui, le Burkina Faso doit se réapproprier cette mobilité et cette diaspora, en vue de tirer les meilleurs avantages possibles de l'énorme potentiel de développement qu'elle représente. Les réalisations et les retombés de cette dissémination de la population burkinabè de par le monde sont visibles aux plans économique, culturel, social, politique, etc. De « perte » et de « fuite de bras, de muscles de cerveaux et de compétences » qu'elle a constitué, elle doit

²⁶Idem.

aujourd'hui devenir un « capital de compétences », « une mine de cerveaux, de compétences, de talents, de fonds, de capital migratoire », une opportunité dont le Burkina Faso doit faire la meilleure valorisation pour en constituer un puissant facteur de son propre développement. Au regard des pays partenaires et des partenaires techniques et financiers, cette diaspora doit devenir le socle d'un « marché de compétences » ou encore mieux, le « fonds des compétences » à valoriser entre ceux-ci et le Burkina Faso. Comment ? Les stratégies exposées dans le PNDES et la Stratégie nationale de migration, enrichies par les échanges, les conclusions et recommandations du présent forum, doivent être mises à contribution.

Plusieurs rencontres nationales sur la thématique de la migration et de la diaspora ont déjà formulé des recommandations très pertinentes, qu'il conviendrait d'enrichir et de renforcer par d'autres qui sortiront des présents travaux.

Celles ici présentées sont regroupées selon les acteurs que sont les autorités gouvernementales, le secteur privé, la diaspora, la société civile. Bien entendu, les concertations et les synergies guideront mieux les activités des uns et des autres ;

8.1. Les autorités gouvernementales

- ▶ Encourager la diaspora à poursuivre la mise en place d'associations de la diaspora burkinabè dans le respect des règles du pays d'accueil et sur des bases et des critères qui construisent la solidarité, le consensus et en assurent la durabilité, la viabilité et en obtenir la reconnaissance officielle des autorités du pays d'accueil ;
- ▶ Examiner la possibilité de réviser les dispositifs de la loi n°064-2015/CNT portant liberté d'association, du 20 octobre 2015, pour prendre en compte les associations de la diaspora burkinabè, leur faire accéder à la reconnaissance officielle de leur existence, et même à la reconnaissance d'utilité publique. Pour ce faire et sous réserve de l'avis des juristes, la proposition est faite de compléter l'alinéa 2 de l'article 3 comme suit : « association étrangère : toute association dont le siège est situé à l'extérieur du Burkina Faso, y compris les associations de la diaspora burkinabè dans leur pays d'accueil, déjà bénéficiaires d'une reconnaissance officielle par les autorités du pays d'accueil » ;

- ▶ Elaborer un répertoire et une base de données de la diaspora du monde des affaires afin de lui donner plus de visibilité au Burkina et dans son pays d'accueil (cf : Répertoire des Projet MIDA) ;
- ▶ Pour le projet MIDA : faire connaître le MIDA (information, sensibilisation, missions diplomatiques, formation des personnes ressources, produire une documentation notamment les success stories, y compris les objectifs et les intentions) ;
- ▶ Encourager l'investissement de la diaspora à travers des mesures incitatives: relecture du code des investissements pour le rendre plus attractif, réforme de l'administration pour régler des lourdeurs et le protectionnisme, faciliter l'accès aux terrains industriels etc. ;
- ▶ Inciter la diaspora à investir dans les différents pôles de croissance en cours de développement au Burkina Faso afin de favoriser l'IDE mais aussi le transfert de technologie culturelle et autres (Bagrépole , Samendeni, Sahel) ;
- ▶ Créer les conditions favorables d'accès aux financements pour les grands secteurs d'activités, notamment finance agricole, agro-industrie, élevage, etc. ;
- ▶ Créer un cadre de concertation entre les autorités et le monde des affaires de la diaspora ;
- ▶ Renforcer les capacités des structures d'accompagnement (ambassade, consulats, CCI-BF, et CBC) en ressources humaines, en quantité, en qualité et en ressources financières ;
- ▶ Soutenir et accompagner la mise en œuvre la SNMig et de son plan d'actions ;
- ▶ Étudier les voies de collaboration, d'exploitation et de valorisation de données relatives à la diaspora burkinabè déjà collectées par d'autres instances (cas de données sur les opérateurs économiques en Côte d'Ivoire collectées par la Chambre de commerce et d'industrie du Burkina Faso, de données démographiques et économiques sur les Burkinabè de Soubré, réalisées par le Consulat honoraire de Soubré).
- ▶ Mettre en place un mécanisme de suivi des accords sur les flux migratoires, avec des représentants qualifiés de la diaspora burkinabè du pays d'accueil.

Les différents départements ministériels doivent établir une liste de domaines d'activités pouvant impliquer la participation de la diaspora et, si possible, préciser les modalités et les conditions éventuelles d'optimisation de cette participation ou contribution.

8.2. Le secteur privé

- ▶ A l'instar du Club des opérateurs économiques de la diaspora de Côte d'Ivoire dont la mise en place avait été annoncée au colloque international des 10 et 11 octobre 2016 à Ouagadougou et dont les statuts et règlement intérieur semblaient déjà disponibles, institutionnaliser des cadres de rencontres de concertations, d'échanges, d'initiatives et de créations d'actions pour l'ensemble de la diaspora burkinabè et la structurer en fonction des convenances (par pays d'accueil, ou groupes de pays, ou secteur d'activités, etc.) ;
- ▶ Organiser des missions commerciales de diasporas de pays d'accueil (Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Guinée Equatoriale, ...), ce qui favorisera la naissance d'un partenariat entre elle et les entreprises nationales d'une part et d'autre la création d'entreprises ;
- ▶ Drainer l'économie de la diaspora dans les programmes de développement de l'Etat (Pôles de croissance tels Bagrépole pôle de croissance du Sahel, programme d'urgence du Sahel, barrage de Samandéni, Sourou, logements sociaux, etc.) ;
- ▶ Rapprocher et créer des synergies de collaboration entre les coopératives de la diaspora et celles locales à travers la mutualisation (appui de la diaspora à travers les transferts de fonds et de savoirs) : exemple des Burkinabè de l'Italie sur la production de la tomate, de l'Union fraternelle des coopératives ivoiro-burkinabè (UFCIB), créée en 2009 et officiellement reconnue depuis 2012, etc. ;
- ▶ Création des produits financiers adaptés aux besoins de la diaspora tels que les emprunts obligataires et les émissions des titres financiers ;
- ▶ Impliquer et prendre en compte les préoccupations de la diaspora à l'occasion des rencontres au sommet du TAC ;
- ▶ Encourager et soutenir les études sur les migrations des Burkinabè et de la diaspora ;
- ▶ Bi-bancarisation pour permettre aux banques d'avoir les fonds pour financer les projets nationaux (épargnes).
- ▶ Renforcer les services déjà existants au niveau de la Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso, la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso, pour constituer une maison de la diaspora regroupant des compétences multisectorielles utiles pour un appui-conseil diversifié aux investisseurs de la

diaspora (informations sur les opportunités disponibles, orientations, appui technique, professionnel judiciaire, etc.) ;

NB : Plusieurs recommandations exprimées pour les autorités gouvernementales demandent l'implication des structures du secteur privé.

8.3. La diaspora

- Accepter le principe que c'est l'union qui fait la force et organiser les associations de diaspora sur des bases consensuelles, sans discrimination ni préjugé, qui garantissent la durabilité et le consensus ;
- Cultiver l'esprit patriotique et s'assurer que nul n'est mieux que chez lui.
- Accepter de s'investir dans toutes les offres d'opportunités proposées par les structures organisées du pays d'origine ;
- Accepter de s'intéresser à toutes les offres de constitutions de réseaux d'affaires pour le développement national, régional et local.

8.4. La société civile

- S'investir dans la recherche de l'information sur la diaspora et ses problèmes, y compris les droits ;
 - S'investir, entre associations de société civile, dans l'auto-organisation pour mieux faire face à la recherche de solutions pour la diaspora et, de manière générale, pour les migrants ;
 - Etre des partenaires actifs pour la valorisation des opportunités d'affaires avec la diaspora.
- Fonds d'appui à l'investissement des Burkinabè de l'extérieur (recenser les projets prioritaires définis par l'Etat, les partager avec la diaspora et proposer, pour chaque projet, une parité de contribution de 20 % pour la diaspora et 80 % pour l'Etat).

Annexe 1 : Tableau de synthèse des émigrations de Voltaïques/ Burkinabè au Ghana, entre 1919 et 1954

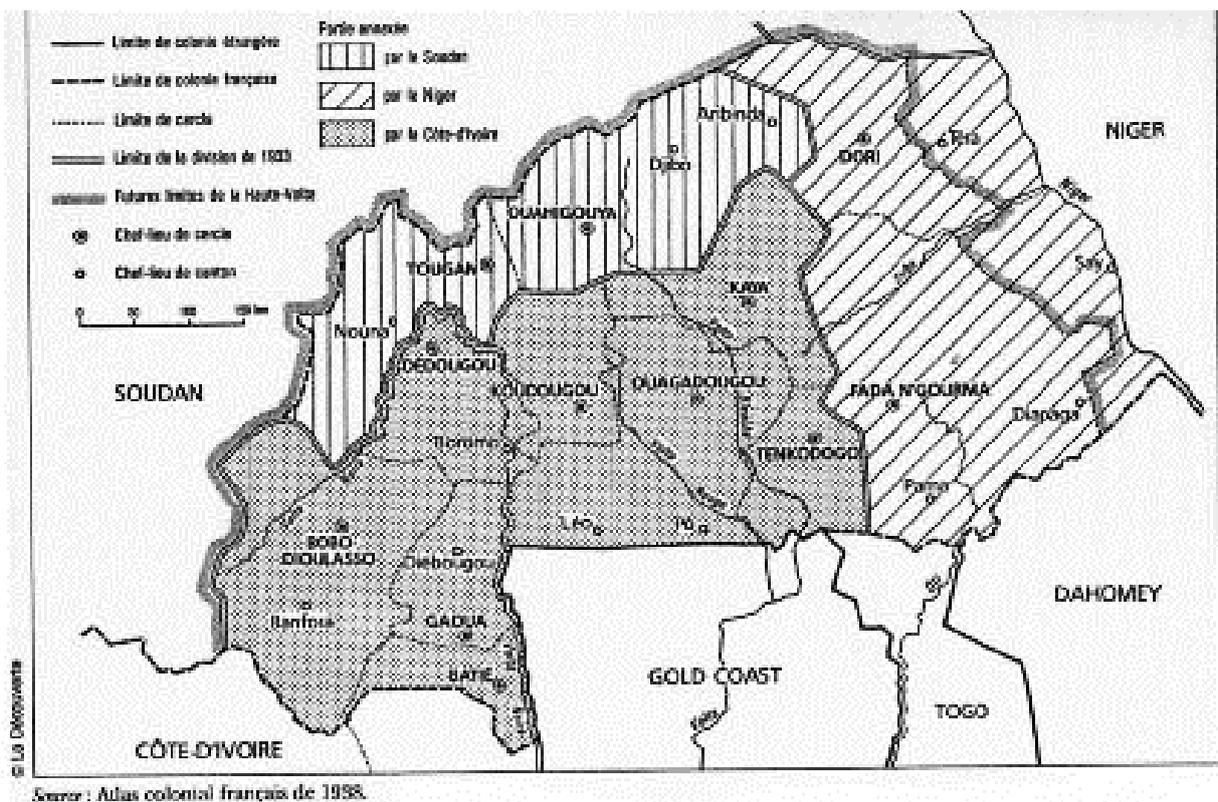
Date	Ressortissants des territoires français	Dont voltaïques	Commentaires	Sources
1919 à 1928		20 000 à 30 000		Française
1921	50 000		Dont 12 000 des territoires du nord (Haute-Volta Niger-Soudan)	Recensement Britannique
1927		60 000		Britannique
1928		60 000		Britannique
1931	200 000			Recensement
1933		35 000		Britannique
1935		75 000 à 80 000		Britannique
1937	80 000 à 100 000			Estimation du Consuls de France à Accra
1939	60 000 à 100 000	Individus interrogés dans les banques du Nord de la Golf Cot dont la majorité vient de la Haute-Volta		
1944	200 000	Dont majorité voltaïque		Britannique
1948	300 000	Ressortissants des territoires du Nord dont majorité voltaïque		Britannique (recensement et enquête)
1952	400 000	Idem		Britannique (enquête)
1953 à 1954	300 000 à 400 000	Majorité voltaïque		

Source : S. Coulibaly, 1978, pages 80, 84 et 87.

Qu'on accorde à ces chiffres des coefficients de correction positifs ou négatifs selon leurs sources respectives, ils donnent un ordre de grandeur. Si nous prenons seulement les chiffres minima là où il y a une double indication, et les 2/3 là où il y a un chiffre global de ressortissants de territoires français, nous obtenons, pour la période de 1919 à 1954 le chiffre minimal d'environ 800 000 Voltaïques qui ont dû abandonner leur terre natale pour se réfugier au Ghana.

A ce tableau vient s'ajouter, pour l'année 1960, le fait que le recensement du Ghana a enregistré le chiffre de 155 000 personnes d'origine voltaïque et 133 000 Voltaïques venus de Haute-Volta qui vivaient au Ghana (Sawadogo, Ram Christophe, 2009, tome II, titre 1.5 : 166 et 167).

Annexe 2 : Carte de la dislocation du territoire de la Haute-Volta entre la Côte d'Ivoire, le Soudan français (actuel Mali) et le Niger.



Références bibliographiques

- BAHIRE P. S., (2006) : Migration et développement : les 'Italiens' dans le développement du département de Bèguédo. Mémoire de maîtrise, Département de Sociologie, Université de Ouagadougou, Ouagadougou, 92 p.
- BANGRE E. B. P., (2005) : La migration internationale des Bissa en Italie : réseaux, stratégies et parcours migratoires. Mémoire de Maîtrise de Sociologie, Université de Ouagadougou, Ouagadougou, 115 p.
- BANQUE CENTRALE DES ETATS DE L'AFRIQUE DE L'OUEST (BCEAO), (2011) : Analyse de l'impact des envois de fonds des travailleurs migrants sur l'économie du Burkina Faso. Ouagadougou, 47 p.
- CENTRE POUR LA GOUVERNANCE DEMOCRATIQUE, 2009, Dialogue démocratique sur le vote des burkinabè de l'étranger, rapport de synthèse, Ouagadougou, 6 pages.
- Commission de la CEDEAO, 2008, 33^{ème} session ordinaire de la conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, L'approche commune de la CEDEAO sur la migration, Ouagadougou, 11 pages.
- Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) : Code électoral et textes d'application. Mai 2015, 120 pages
- Coulibaly, S. 1978, *Les migrations voltaïques : les origines, les motifs et les perceptions des politiques*. Thèse PHD, Université de Montréal, septembre 1978.
- DABIRE B. H.,
- (2011) : Evolution et tendances des migrations burkinabè. 6^{ème} conférence de l'UEPA, Ouagadougou, 6-9 décembre 2011, 58 pages.
- (2007) Les déterminants familiaux de l'émigration rurale au Burkina Faso. In : *Etude de la population Africaine*, Vol 22, n°1, octobre 2007, pp. 117-143.
- (2016) Migration au Burkina Faso : Profil migratoire du Burkina Faso. OIM, Ouagadougou, 97 p.
- DABIRE B. H., KONE H., LOUGUE S., 2009 : Migration. Rapport d'analyse RGPH2006 du Burkina Faso, INSD, Ouagadougou, 98 p.

KABBANJI L., PICHE V., DABIRE B. H., 2007 : Mesure et tendances des migrations au Burkina Faso : Une comparaison des enquêtes de 1974-75 et 2000. In : *Au -Delà de la houe. Dynamique migratoire, insertion urbaine et environnement au Burkina Faso*. L'Harmattan, Presses Universitaires de Ouagadougou, Ouagadougou, pp. 45-62.

KOHLER, Jean-Marie (1968) : (1968) : *Activités agricoles et transformations socio-économiques dans une région de l'ouest du pays mossi*. ORSTOM,

KOUDOUGOU S., 2010 : La diaspora burkinabè au Ghana et sa descendance : insertion dans la société d'accueil et liens avec le « father's land ». In : *Les enjeux de la diaspora burkinabè : Burkinabè à l'étranger, étranger au Burkina Faso*, l'Harmattan, Paris, pp. 77-112.

Le TOCSIN,

(2018) Concertation avec la diaspora Burkinabè sur la problématique de la migration et du développement. Missions d'informations relatives au Forum national sur la migration. Rapports de missions à Accra (Ghana), à Abidjan (Côte d'Ivoire et Bamako (Mali). Février 2018, 45 pages.

(2012) Assemblée générale de Février 2012, Septembre 2008-31 décembre 2011, 10 mars 2012, 24 pages.

MADIEGA, Yénoudaba Georges et MASSA, Gabriel: (1995) : *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*. Kathala, 677 pages

MADIEGA, Yénoudaba Georges et NAO Oumarou : 2002) : *Burkina Faso : cent ans d'histoire : 1895-1995*, 2202 pages.

MANDE I., (1995) : Les migrations de travail des Voltaïques. Une panacée pour l'économie Ivoirienne de 1919 à 1960. In *La Haute-Volta coloniale : témoignages, recherches, regards*, Karthala, Paris, pp. 313-339.

Ministère de l'Economie et des Finances, 2009, Bilan de la mise en œuvre du programme d'action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement quinze après (CIPD+15), 57 pages.

Ministère de l'Economie, des Finances et du Développement,

(2017) Stratégie nationale de migration, 2016-2025, Février 2017, 102 pages.

(2017) Plan d'action de la Stratégie nationale de migration, 2016-2018. Février 2017, 67 pages.

(2017) Forum national sur la migration et le développement. Thème : Développement économique et social du Burkina Faso : quelle contribution de la diaspora ? Note de cadrage technique. Mars 2017, 6 pages.

(2016) Rapport national 2016 sur l'état de la population. Thème : Grossesses non désirées en milieu scolaire : état des lieux et perspectives. Juin 2017, 49 pages et annexes.

(2016) Profil du dividende démographique du Burkina Faso. Décembre 2016, 87 pages.

(2015) Institut National de la Statistique et de la Démographie : Rapport Enquête multisectorielle continue (EMC), phase 2, janvier 2015, 94 pages.

Ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération Régionale,

(2015) Etude de faisabilité de la deuxième phase du projet Migration pour le Développement en Afrique (MIDA-Burkina Faso Phase II, Document de projet, juin 2015, 98 pages.

(2014) IVème Assemblée générale du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger. Thème : Place et rôle des Burkinabè de l'étranger dans le processus d'édification d'un Burkina Faso émergent. Rapport final, mars 2014, 53 pages.

(2008) IIIème Assemblée générale du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger. Thème : Contribution de la diaspora burkinabè au développement et au rayonnement international. Document de travail, janvier 2008, 108 pages.

(1998) Deuxième session ordinaire de l'Assemblée générale du Conseil Supérieur des Burkinabè de l'étranger, document de travail, décembre 1998, 179 pages.

Ouédraogo, D. et B. Dabiré, 2007, L'impact des migrations internationales de retour de Côte d'Ivoire sur le développement des régions frontalières du Burkina Faso avec la Côte d'Ivoire.

Organisation Internationale des Migrations,

(2017) Analyse des données sur les migrants de retour volontaire de la Libye des 20 septembre et 27 octobre 2016 au Burkina Faso, Janvier 2017, 17 pages.

- (2011) Etat de la migration dans le monde. Bien communiquer sur la migration, Genève, 162 pages.
- PALE A., (2010), Identité culturelle des migrants lobi/birifor rapatriés de Côte d'Ivoire à Gaoua, Burkina Faso. In : *Les enjeux autour de la diaspora burkinabè. Burkinabè à l'étranger, étrangers au Burkina*, l'Harmattan, Paris, pp. 273-293.
- Peter Erben et all., 2012, Voter à l'étranger : Un bref aperçu. Un livre blanc de l'IFES, Washington DC, 20 pages.
- PICHE V., (2016) : Un siècle d'histoire migratoire au Burkina Faso : quelles leçons ? Communication au Colloque international sur « *Les migrations burkinabè : permanences et changements* », Université de Ouagadougou, 28-30 mai 2015, 47 p.
- SANTELI E., (2004) : De la « deuxième génération » aux descendants d'immigrés maghrébins. *Temporalités* [En ligne], 2 | 2004, mis en ligne le 29 juin 2009, consulté le 07 décembre 2016. URL : <http://temporalites.revues.org/714>
- SAWADOGO R. C.,
- (2016) : Etude sur la diaspora burkinabè au Burkina Faso, en Côte d'Ivoire, en Italie et en France. OIM, Ouagadougou, 124 p.
- (2013b) La création et la suppression de la colonie de Haute-Volta à la lumière de sa fonction de « réservoir important de main-d'oeuvre », dans Giovanni Carlo/ Bruno, Immacolata Caruso, Bruno Vendi : *Human mobility : migration from a European and African viewpoint*, 2013, Rubbettino, p. 385.
- (2013a) *Flux migratoires : les accords de coopération entre les pays européens et les pays tiers ; évaluation des résultats actuels en Afrique subsaharienne et perspectives*. Communication au Cours de formation continue, Colloque introductif : *Migrations et sociétés plurielles : « Empruntes et Emprunts » du Sud*. Université de Lausanne, 31 janvier et 1er février 2013, 28 pages.
- (2010) « *Les accords de « gestion concertée des flux migratoires » entre les pays européens et les pays tiers, notamment l'Afrique : préoccupations politiques, référents scientifiques, mobilité des compétences* », in *Cahiers du CERLESHS* (Centre de

recherches en lettres, Sciences humaines et sociales), tome XXV, n ° 35, 2010, Ouagadougou, p. 297 à 336.

- (2009) *Migration et développement au Burkina Faso : expériences de recherches, pratiques de développement et perspectives*. Thèse de Doctorat d'État, Université Cheikh Anta Diop de Dakar, 12 décembre 2009, 3 tomes, 5 volumes, 1 785 pages.
- . (2004) « *Etude sur la situation et les conditions de vie des rapatriés : de l'insécurité à la pauvreté ?* », Ouagadougou, Communication au symposium pour la définition d'une politique de migration, 57 pages
- (2002) « *La migration comme facteur d'intégration ouest-africaine et le paradoxe des manifestations d'intolérance civique* », in UEPA, *La population africaine au 21e siècle*, Troisième conférence africaine sur la population. Durban, Afrique du Sud, 6-10 décembre 1999, volume 5, 695 pages, p. 607 à 647.
- (1998) :*La migration: fait démographique majeur du Burkina Faso et facteur d'intégration régionale ouest africaine*: Conférence donnée à la demande de l'Association le Tocsin le 7 février 1998 sur 61 pages, 20 tableaux, 1 figure
- (1993) *Les migrations au Burkina Faso : importance, causes, problèmes actuels et perspectives*, 40 pages.
- (1990) Importance, enjeux et perspectives du mouvement migratoire au Burkina Faso pour les années 1990, 39 pages.
- (1989) *Politique implicite de population au Burkina Faso*. 40 pages multigr. Consultation, En Collaboration avec Konaté Lohé Désiré, Directeur de la Démographie de l'Institut national de démographie (INSD), novembre 1989 pour Population Council, Direction régionale de Dakar. 1990.
- (1979) : *Les migrations, problèmes des établissements actuels et éléments d'approche pour une définition des politiques de colonisation des terres neuves libérées de l'onchocercose*. Washington, 12 mai 1978. 55 pages multic. Document de travail de la Mission, sous l'égide de la Banque Mondiale, d'évaluation des aspects économiques du Programme Onchocercose, conduite des mois de janvier à juin 1978. Document repris avec la référence OCP/ECO/78.35, Ouagadougou, juillet 1979, 56 pages multic. dont 4 annexes

(1974) « *Les études des migrations voltaïques : appréciation critique des causes et des aspects quantitatifs* ». Communication au Séminaire CVRS/IDEP sur l'état de la science sociale en matière de développement et de sous-développement, Ouagadougou, 26 novembre au 1er décembre 1973. Publié dans *Notes et documents voltaïques* 7(2), numéro spécial, janvier-mars, p. 99 à 144.

SCHOUMAKER B., DABIRE B. H., GNOUMOU B., (2006) : Collecter des biographies contextuelles pour étudier les déterminants des comportements démographiques : L'expérience d'une enquête au Burkina Faso. In : *Population*, F, 61 (1-2), 2006, pp. 77-103.

SCHWARTZ A.

(2000) : Le conflit foncier entre Krou et Burkinabè à la lumière de l'institution Krouman. *Afrique contemporaine*, n°193, pp. 56-66.

(2002) : La politique cotonnière du gouverneur Hesling et la dislocation de Iz Haute-Volta en 1932 : et si l'inspecteur Sol s'était trompé ? in Madiéga et Nao, 2002 : 1289-1311

SP/CONASUR, tableau sur les migrants Burkinabè de retour (volontaires et forcés) de 2005 à 2017, (fichier Excel), 2018.

TRESOR PUBLIC/BCEAO :

(2017) : Rapport sur le suivi de l'activité de transfert d'argent au Burkina Faso au titre de l'année 2016, 27 pages.

(2018) : Transfert rapide de fond de janvier 2014 à décembre 2017. Tableau Excel

ZONGO M.

(2009) : L'Italian Dreams : côté cours. L'impact des transferts financiers des émigrés bissas en Italie sur les villages dans la province du Boulgou (Burkina Faso). In : *Les annales de l'Université de Ouagadougou*, Série A, Vol 8, pp. 397-419.

(2008) : Accueil et insertion des rapatriés en zone rurale au Burkina Faso, l'exemple de la région des cascades. In : *Asile au Sud*, la dispute, Paris, pp. 139-161.

(2003) « *La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire : trajectoire historique, recombinaison des dynamiques migratoires et rapport avec le pays d'origine* » Université de Ouagadougou.

(2003) "La diaspora burkinabé en Côte d'Ivoire." *Politique africaine*, p. 113 à 126.

Webographie

Riccardo Faini, « Migrations et transferts de fonds. Impact sur les pays d'origine », *Revue d'économie du développement* 2007/2 (Vol. 15), p. 153-182. DOI 10.3917/edd.212.0153

Burkina 24, Vote des Burkinabè de l'étranger : Roch Kaboré a rencontré la majorité présidentielle, publié le 20 avril 2018,

<https://burkina24.com/2018/04/20/vote-des-burkinabe-de-letranger-roch-kabore-a-rencontre-la-majorite-presidentielle/>

Le Pays, Vote des burkinabè de l'étranger : le tocsin demande « des clarifications », publié le 11 mai 2018, <http://lepays.bf/vote-burkinabe-de-letranger-tocsin-demande-clarifications/>

Ouédraogo D., Le CFOP à Kosyam : le vote des Burkinabè de l'étranger est l'une des préoccupations, publié le 20 avril 2018 sur faso-actu.net, <https://www.faso-actu.net/actualites/le-cfop-a-kosyam-le-vote-des-burkinabe-de-letranger-est-lune-des-preoccupations>

Drechsler, D. et J. Gagnon, 2008 « Les migrations, une source de développement à exploiter », *Annuaire suisse de politique de développement* [en ligne], Vol. 27, n° 2 |2008, mis en ligne le 19 mars 2010, consulté le 04 juin 2018. Disponible à l'adresse : <http://aspd.revues.org/172>.

Wanner, P., 2008 « L'apport des migrants au développement : une perspective économique », *Annuaire suisse de politique de développement* [en ligne], Vol. 27, n° 2 |2008, mis en ligne le 22 mars 2010, consulté le 04 juin 2018. URL: <http://aspd.revues.org/193>.

Wihtol de Wenden, C., 2010 De l'étude des migrations aux mobilités transnationales, *Transcontinentales* [en ligne], 8/9, document 12, mis en ligne le 31 décembre

2010. Disponible à l'adresse : <http://transcontinentales.revues.org/199>.
[Consulté le 03 juin 2018]

Table des matières

Sommaire	1
Table des illustrations.....	2
Tableaux	2
Encadrés	2
1. Introduction	3
2. Quelques repères historiques sur la migration burkinabè avant, pendant et après la période coloniale	4
2.1. Ancienneté des migrations burkinabè.....	4
2.2. La création de l'entité autonome de la colonie de Haute-Volta et sa suppression.....	5
2.2.1. La création de la colonie autonome de la Haute-Volta	6
2.2.2. La suppression de la colonie de la Haute-Volta	8
a) Le rapport défavorable de l'inspecteur Bernard Sol et la remise en cause de la politique suivie dans la colonie.....	8
b) Les pressions des initiateurs de l'Office du Niger	10
c) La pression des planteurs et du gouverneur de la colonie de Côte d'Ivoire.....	11
d) Synthèse analytique	13
2.3. Ampleur des migrations burkinabè : avant et après 1960.....	16
2.3.1. Ampleur des migrations burkinabè avant 1960.....	16
2.3.2. Ampleur des migrations burkinabè après 1960.....	17
a) La composante de la migration interne	17
b) La composante de la migration externe ou internationale	18
c). Le Burkina Faso continue d'être un pays d'émigration nette	19
3. Les migrations burkinabè : caractéristiques socio-démographiques, destinations principales, réorientations, nouveaux défis et dominantes actuelles de gestion des migrations.	20
3.1. Caractéristiques socio-démographiques des émigrés burkinabè	20
3.1.1. La prédominance des tranches d'âge actif	21
3.1.2. Le rapport masculinité favorable aux hommes	21
3.1.3. Statut matrimonial des émigrés burkinabè	22
3.1.4. Niveau d'instruction et de formation professionnelle.....	22
3.2. Incidences et conséquences de ces caractéristiques socio-démographiques des émigrés burkinabè	22
3.2.1. Incidences et conséquences liées aux tranches d'âge actif.....	22
3.2.2. Incidences et conséquences liées au célibat dominant.....	22
3.2.3. Incidences et conséquences liées au bas niveau d'instruction	23
3.3. Destinations principales et nouvelles réorientations de l'émigration burkinabè.....	23
3.3.1. Destinations principales de l'émigration burkinabè	23

3.3.2. Cette émigration des Burkinabè, longtemps restée unidirectionnelle est en voie de diversification.....	24
3.4. La migration irrégulière : ses dangers et ses défis	25
3.4.1. Définition	25
3.4.2. Motivations, causes, conséquences, dangers.....	25
3.4.3. Volume des migrants de retour au Burkina Faso.....	27
3.4.4. Accueil et réinsertion des migrants de retour	29
3.5. Les orientations dominantes actuelles de la gestion des migrations : migrants de retour, réadmissions, réinstallations.	30
3.5.1. Niveau national burkinabè.....	30
3.5.2. Le niveau sous-régional (UEMOA et CEDEAO) et régional (Union Africaine)	31
3.5.3. Le niveau international (notamment le processus de Rabat avec l'Union européenne).	32
4. La diaspora burkinabè : historique, niveau d'organisation et relations avec les pays d'accueil et le pays d'origine	35
4.1. Niveau d'organisation de la diaspora burkinabè et questionnement sur leurs bases ou critères de mise en place.....	37
4.1.1. Niveau d'organisation	37
4.1.2. Dénomination et raisons sociales	38
4.1.3. Niveau de reconnaissance des associations de diaspora burkinabè	39
4.1.4. Observations analytiques sur les bases et les critères de constitution des associations de diaspora.....	39
4.2. Etat des relations des organisations de la diaspora avec les pays d'accueil et le pays d'origine	41
4.2.1. Relations avec la représentation diplomatique et consulaire du Burkina Faso dans le pays d'accueil et appréciations des prestations de services	41
4.2.2. Rapports des associations de la diaspora burkinabè avec les structures des pays d'accueil	42
4.2.3. Sentiments de la diaspora sur son niveau d'implication dans les options de développement et les prises de décisions du Burkina Faso	42
5. Impact de la migration sur le développement économique, social, culturel et politique du Burkina Faso	45
5.1. Profil migratoire des ménages du Burkina Faso	45
5.1.1. Une typologie dressée par l'enquête REMUAO de 1993.....	45
5.1.2. Statut migratoire et milieu de résidence des ménages	45
5.2. Impact de la migration sur la vie des ménages burkinabè.....	46
5.2.1. Emigration et niveau de vie dans les ménages selon le REMUAO-BF	46
5.2.2. Liens entre migration et situation des ménages selon l'enquête ISSP/OCDE	47
5.3. Les transferts monétaires	49
5.3.1. L'organisation actuelle des transferts monétaires	49
5.3.2. Importance en quelques chiffres illustratifs et utilisations dominantes	51

5.3.3. Les provenances et les volumes respectifs.....	55
a) Dans la zone UEMOA.....	55
b) Au niveau mondial.....	56
5.4. Projet MIDA.....	58
5.4.1. La première phase du projet.....	59
5.4.2. Deuxième phase du projet MIDA.....	59
5.4.3. Résultats atteints	60
5.4.4. Proposition d'un projet MIDA 2.....	60
5.5. Synthèse : Capital migratoire et développement du Burkina Faso (potentiel et mesures de valorisation).....	61
6. La diaspora burkinabè et les cadres institutionnels nationaux actuels	63
6.1. La Stratégie nationale de Migration (SNMig).....	63
6.1.1. Vision.....	63
6.1.2. Objectifs	63
6.1.3. Axes stratégiques de mise en œuvre	64
6.2. Le Plan national de Développement économique et social (PNDES).....	64
6.3. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina Faso et la Maison de l'Entreprise du Burkina Faso	66
6.3.1. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Burkina.....	66
6.3.2. La Maison de l'Entreprise du Burkina Faso.....	67
6.3.3. Contribution de ces deux institutions dans la valorisation de la diaspora burkinabè.....	68
6.4. Le statut juridique des associations de la diaspora burkinabè au Burkina Faso	70
7. La participation de la diaspora burkinabè aux consultations électorales.....	71
7.1. Historique	71
7.2. Complexité et risques du vote à l'étranger	72
a) Le coût	72
b) L'influence politique.....	73
c) Confiance et assurance	73
8. Conclusion et recommandations	73
8.1. Les autorités gouvernementales.....	74
8.2. Le secteur privé.....	76
8.3. La diaspora.....	77
8.4. La société civile.....	77
Annexe 1 : Tableau de synthèse des émigrations de Voltaïques/ Burkinabè au Ghana, entre 1919 et 1954.....	78
Annexe 2 : Carte de la dislocation du territoire de la Haute-Volta entre la Côte d'Ivoire, le Soudan français (actuel Mali) et le Niger	79
Références bibliographiques.....	80
Table des matières	88

